LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – Nº 13604 – 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 23-LUNDI 24 OCTOBRE 1988

La repentance des évêques germaniques

L'approche du cinquantième anniversaire de la Nuit de cristal, ce déchaînement de fureur antisémite qui provoqua, le 9 novembre 1938, sur tout le territoire du Reich le plus épouvantable des pogromes plaçait les Eglises catholiques allemande et autrichienne au pied du mur. Rappeler les silences et la complicité, au moins passive, de la majorité de la hiérarchie catholique dans ces circonstances, faire un acte collectif de repentance, était un devoir désagréable que l'Eglise catholique, en tant qu'institution, avait toujours remis à des temps ultérieurs.

La déclaration commune que viennent de publier les conférences épiscopales ouest-allemande, autrichienne et de Berlin – qui a autorité sur le territoire de la RDA – affirme sans équivoque que « l'élimination des juifs sous le IIIᵉ Reich nous a fait prendre conscience de nos propres déficiences et omissions ».

A l'échelle de l'histoire des 'Eglises chrétiennes, cinquante ans, ce n'est peut-être pas beaucoup pour achever un processus de repentir, mais à l'aune de la vie des hommes qui ont souffert de l'indifférence et du mépris de catholiques, clercs et laïcs infestés par l'idéologie nazie, cela peut paraître un peu laborieux.

Les occasions n'avaient pourtant pas manqué, ces derniers temps, aux principales autorités de l'Eglise catholique allemande et au pape Jean-Paul II de faire solennellement, devant une opinion publique mondiale attentive, ce geste si longtemps attendu.

Les récents voyages du pape en République fédérale d'Allemagne et en Autriche avaient bien souligné en négatif les responsabilités de la hiérarchie catholique dans la période nazie, en mettant en lumière par des béatifications le rôle des rares ecclésiastiques ayant, dès le début, au péril de leur vie, dit « non » à Hitler et à sa folie raciste. Mais, d'évidence, la lecture entre les lignes des discours du pape, ses condamnations réitérées de l'idéologie nazie, ne suffisaient pas à apurer un contentieux historique entre les victimes juives et l'Eglise de Rome.

La prise de position des évêques officiant sur tout le territoire de l'ancien Reich est la première qu'ils aient signée en commun depuis la fin de la guerre. Qu'elle traite de cette période sombre de leur histoire commune sans détour ni circonlocutions est tout à leur honneur à une époque où de larges fractions de l'opinion publique de ces pays n'aspirent qu'à une chose : tourner la page d'un passé qui n'en finit pas de les hanter.

Le difficile dialogue judéo-chrétien, mené avec constance mais non sans maladresses par un pape qui fut le premier à entrer dans une synagogue, mais ne mesura pas les conséquences *du tapis rouge déroulé* au Vatican pour Kurt Waldheim, devrait, grâce à l'épiscopat germanique, prendre un nouveau départ. Depuis plus d'un an, Rome promet la publication d'un document sur l'Holocauste. Plus rien ne devrait s'opposer à une sortie rapide de ce texte.



La visite du chancelier Kohl en URSS

Bonn souhaite aider les réformes de M. Gorbatchev

Le chancelier Kohl devait commencer, lundi 24 octobre, une visite de trois jours en URSS. Dans un long entretien publié vendredi par les « Izvestia », quotidien du gouvernement soviétique, il déclare « saluer » les réformes entreprises en URSS, ajoutant : « Votre politique aujourd'hui, fondée sur la coopération et non sur la confrontation, répond à nos intérêts. » Bonn ne cache pas son intention d'aider M. Gorbatchev par des crédits et une politique active de coopération économique.

BONN
de notre correspondant

La visite que le chancelier Kohl va effectuer en URSS du 24 au 27 octobre n'aura peut-être pas l'importance historique de celle du chancelier Adenauer en 1955, qui marquait le premier rapprochement entre Bonn et Moscou dans un contexte de dégel post-stalinien.

Les accords qui vont être paraphés n'auront sans doute pas la portée du « traité de Moscou », cosigné en août 1970 par Willy Brandt et Leonid Brejnev, qui ouvrait la porte à une normalisation des relations entre la RFA et l'ensemble des pays du pacte de Varsovie et à la reconnaissance réciproque des deux Etats allemands. Et pourtant ce voyage, auquel le chancelier de la République fédérale aspirait très fort, marquera la fin d'une période où les rapports de Bonn et de Moscou étaient placés sous le signe d'une méfiance réciproque et l'orée d'une nouvelle époque. La chute du gouvernement de coalition social-démocrate-libérale en octobre 1982 avait été très mal ressentie par une direction soviétique qui voyait dans le retour au pouvoir des chrétiens-démocrates la victoire des « *revanchistes* ».

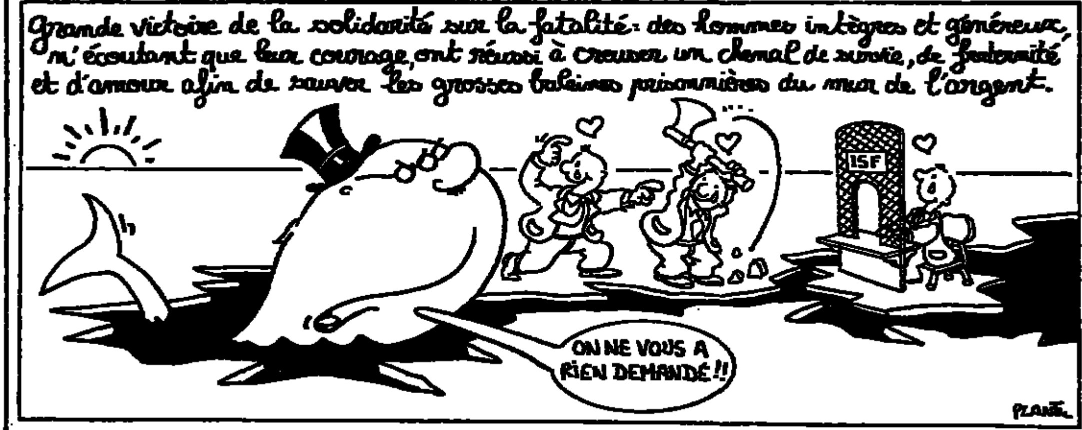
LUC ROSENZWEIG.

(Lire la suite page 5.)

Le gouvernement conforté par le vote de l'Assemblée nationale

L'abstention des centristes et des communistes a facilité l'adoption des recettes du budget

Les députés socialistes ont, seuls, approuvé samedi matin 22 octobre les recettes du projet de budget pour 1989. Le gouvernement a ainsi réussi, sans heurt, à obtenir l'abstention à la fois des députés communistes et centristes, évitant donc d'utiliser la procédure contraignante de l'article 49-3. Le nouveau déficit budgétaire est de 100 milliards 26 millions de francs. Les recettes de l'impôt sur le revenu ont été réduites par les députés de 307 millions de francs (grâce au crédit d'impôt pour les familles dont les enfants poursuivent des études), celles de l'impôt direct progressent de 240 millions (du fait du rétablissement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).



Lire nos informations page 7

Face aux revendications des fonctionnaires

L'alibi de la rigueur

Ne remettons pas en cause les grands équilibres, répètent à l'envi le premier ministre et le ministre de l'économie face aux revendications salariales. Mais la situation économique et financière a beaucoup changé depuis deux ans. L'argument de la rigueur galvaudé ne serait-il qu'un un alibi ?

par Paul Fabra

Deux choses rendent, sur le front des salaires, la politique du gouvernement – ou les déclarations qui en tiennent lieu – difficile. La première est qu'il a continué, à l'instar de son prédécesseur, à ne pas vouloir reconnaître la principale cause de l'accélération de la croissance et du climat d'euphorie lié, dans les entreprises, à l'augmentation des profits et, dans l'Etat, à l'accroissement des recettes fiscales. D'où sa surprise devant la brusque éclosion des revendications et sa décision initiale, à laquelle il voudrait bien se tenir, de chercher une solution « cas par cas » à un problème général.

Le deuxième handicap du gouvernement est que, sauf pour lui à prendre des mesures plus énergiques que celles qui sont au goût du jour, il n'existe pas de bonne solution au problème des rémunérations qui lui est posé. D'abord parce qu'il s'agit de parer aux conséquences d'un accident qui a déjà eu lieu (et rien ne peut faire qu'il n'ait pas eu lieu) et ensuite parce qu'au moment où le gouvernement commence à déployer ses équipes de secours pour raccommoder les quelques pots déjà cassés, la casse continue.

En attendant il ne nous aura épargné aucun des poncifs auxquels on a droit en pareille circonstance. Pour le premier ministre, il faut à tout prix ne pas remettre en cause les « *grands équilibres* ». Mais M. Michel Rocard ne précise pas desquels il s'agit. Il est toutefois très probable qu'il ne fait pas allusion au système financier et monétaire, parce que, dans ce domaine, l'évolution est si rapide qu'on serait bien étonné qu'elle n'engendre pas quelque cause cachée de déséquilibre.

(Lire la suite page 17.)

L'ouverture de la XVᵉ FIAC au Grand Palais

L'art, tout beau tout propre

La quinzième Foire internationale d'art contemporain a ouvert ses portes vendredi 21 octobre au Grand Palais, à Paris. Toutes les tendances y ont leur place, dans un éclectisme élégant et serein.

Tout va bien au Grand Palais. Il fait beau, la moquette est propre, les cimaises blanches, les lumières douces, les plantes vertes, les stands rangés. Les œuvres sont arrivées à temps. L'organisation fonctionne. Encore un coup de balai dans les angles, un coup de peinture sur les socles à sculptures et tout est parfait. Net, clair, lisse et serein. Autrement dit, dans la langue du marché de l'art : *clean, cool et soft*.

La foire a tous les mérites, dont celui, entre tous digne d'éloges, de demeurer fidèle exactement à la tendance du moment, qui est une absence de tendances, la proscription de la préférence, l'œcuménisme du goût. Chacune dans son genre, les galeries atteignent à la perfection, celle de la mise en scène autant que celle du choix.

Il y a la perfection de la fortune, de ceux qui n'accrochent que quelques toiles de quelques maîtres disparus, des Picasso, des Miro, des Gris, des Magnelli, des Balla, des Dubuffet et des Staël. Des bronzes de Lipchitz, des mobiles de Calder : que demander d'autre ? Peut-être y a-t-il trop de Masson, dont la prolixité pourrait à la longue inquiéter. Peut-être a-t-on déjà vu trop souvent Albers, Bill, Herbin et Gorin ensemble. Peut-être certains Léger tardifs ne sont-ils qu'« honorables ». Il n'empêche. Respect aux morts, respect aux gloires du siècle.

Il y a la perfection de l'élégance et de l'abondance, là où sont honorés les « grands vivants ». Les Zao Wou-ki ouvrent leurs espaces d'eau et de sables rosés entre les nuages. Les Debré font glisser des flux ondoyants et bleutés entre des noyaux d'agate rubannée. Ces abstraits exemplaires ont dans la foire un fort cortège d'imitateurs et de disciples, gestuels lyriques ou embarrassés dont les peintures, par ce qu'elles avouent de peine et de calcul, rendent plus triomphale encore l'apothéose des maîtres. Ces héritiers obstinés entretiennent le feu des années 50. La foire se souvient. Respect à l'histoire, respect à l'informel.

Il y a encore la perfection du chic prospère, dans les galeries qui se dévouent aux célébrités de la décennie, ou des deux dernières. Les Cucchi sont grands, très grands même, ce qui compte dans une époque amie de la démesure. Le Lüpertz a de la puissance ; les Chia annoncent une rémission, une guérison peut-être ; les Penck ne surprennent guère, faussement nègres, légèrement rupestres ; les Garouste ont de la séduction et de l'emphase, à leur ordinaire.

PHILIPPE DAGEN.

(Lire la suite page 13.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Dates

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde
PUBLICITE
SA

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

1987

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Il y a quarante-cinq ans

Les « évadés de France » via l'Espagne

DANS le port de Malaga, ce 21 octobre 1943, 1 500 étranges passagers, loqueteux et pouilleux, montent à bord du *Sidi-Brahim* et du *Gouverneur général Lépine*. Direction Casablanca. Il s'agit du premier convoi d'« évadés de France » que Franco a consenti à laisser partir pour l'Afrique du Nord par Malaga. Le gros de la troupe est formé de jeunes, réfractaires au Service du travail obligatoire en Allemagne (STO) ou, même non requis, prêts à tout pour se battre contre l'occupant hitlérien (1). Ils viennent de passer plusieurs mois en prison ou au camp de concentration de Miranda (2).

Ils avaient franchi clandestinement la frontière franco-espagnole, défiant ainsi la police du gouvernement de Vichy, celle de Franco et la Gestapo. Car, après le débarquement allié en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942, les Allemands avaient occupé totalement la France et avaient créé le long des Pyrénées une zone interdite.

Jamais les Pyrénées n'ont vu autant de Canadiens français qu'en 1943. De faux Canadiens. S'évader de France, c'était faire acte de rébellion contre Vichy et il n'y avait rien de bon à en attendre en cas d'arrestation par les Espagnols. Tandis que se réclamer du Canada français, donc du puissant Commonwealth britannique sans avoir à parler anglais, cela semblait astucieux à beaucoup. Mais, rapidement, les gardes civils en eurent assez de tous ces Canadiens. Alors, bons princes, ils acceptèrent toute autre nationalité : on vit un Noir se déclarer sans problème polonais.

Des gêneurs « rouges »

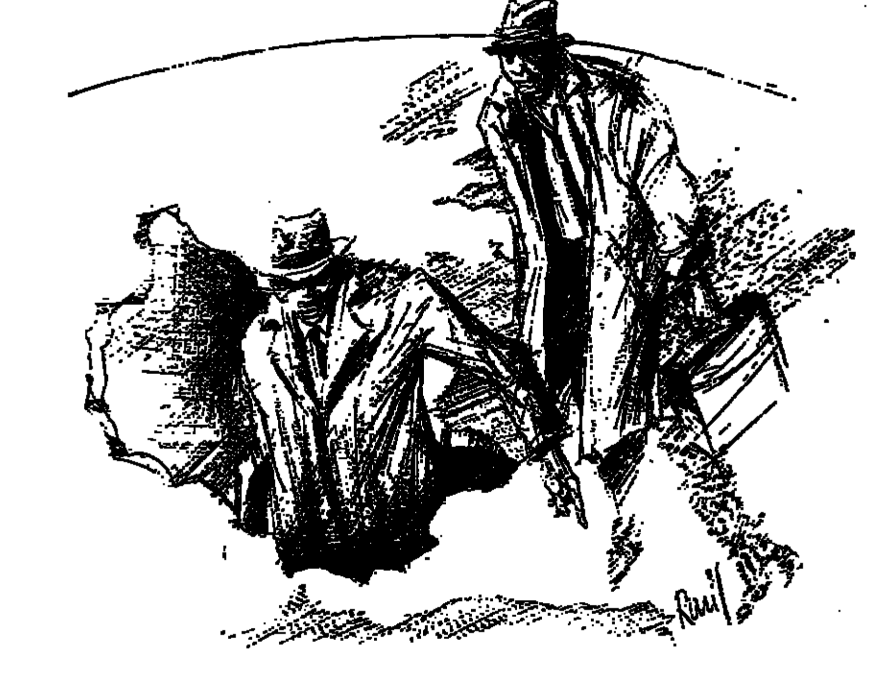
Ces jeunes étaient pressés : sans prendre le temps de se reposer ou de se soigner, ils s'engagèrent dans les armées de la Libération. Encore fallait-il réussir l'évasion. 33 000 y parvinrent, dont 18 540 pour la seule année 1943. Mais il y a ceux qui ne réussirent pas. Henri Amouroux (3) et « Ippécourt » (Pierre Vuillet), responsable en Espagne des réseaux d'évasion et de renseignement, (4) évaluent les évasions réussies à 30 % des tentatives. La Confédération des évadés de France (5) recense pour sa part 1 860 évadés remis par les Espagnols aux autorités de Vichy avant le 8 novembre 1942 ; 2 120 capturés par les Allemands et déportés ; 320 morts dans les Pyrénées, dans des accidents de montagne ou tués par les Allemands ; 130 morts en détention en Espagne. Mais qui peut dire combien échappèrent aux statistiques : ceux qui furent arrêtés avant même d'arriver en zone interdite, ceux – rares – qui passèrent entre les mailles des filets allemands et espagnols, ceux qui disparurent dans la montagne sans laisser de traces ?

Ainsi Jacques Grumbach, dont le squelette ne fut découvert qu'en 1949. En difficulté dans la montagne, il avait été tué par son passeur. Car, parmi les passeurs, il y avait le meilleur et le pire : ceux qui « vendaient » leurs « clients » aux Allemands. Parmi les meilleurs, Florentino Goïcoechea, Basque espagnol qui, ayant combattu pendant la guerre civile dans le camp républicain et figurant sur la liste des « rouges » à fusiller en cas d'arrestation en Espagne, aurait pu chercher à se faire oublier. Il fut cependant celui qui, de tous les passeurs basques, prit le plus de risques.

Laissés dans l'ignorance par Radio-Londres quant au sort qui les attendait en Espagne, les évadés se faisaient le plus souvent « cueillir » au premier village venu.

En conduisant leurs captifs en prison, les gardes civils leur assuraient qu'ils seraient libérés *manana*. Cela signifie à la fois demain et quelque chose comme « aux calendes grecques ». Pour les évadés, la deuxième version était la bonne, ils étaient mis au placard en attendant de voir comment la guerre allait tourner. Des otages, en quelque sorte. Des otages « rouges » de surcroît, car les franquistes les avaient tous baptisés *rojos*. Et aussi des gêneurs. Ces gens, qui s'étaient mobilisés eux-mêmes et contre la volonté de leur gouvernement, étaient de ces indociles dont tout pouvoir se méfie.

Ils arrivaient un peu comme des chiens dans un jeu de quilles, dans cette Espagne saignée à blanc par la guerre civile, où Franco jouait les équilibristes entre ses amis Hitler et Mussolini, qui le pressaient d'entrer en guerre à leurs côtés, et les Britanniques et les Américains, dont il dépendait pour la survie de son pays. Laisser passer ces futurs combattants aurait été provoquer Hitler. Les lui livrer aurait été provoquer les alliés. Or qui donnait à manger à l'Espagne affamée ? La Grande-Bretagne, en desserrant les mailles du blocus. Rallier Hitler aurait signifié pour l'Espagne se passer du blé argentin, du charbon anglais, du pétrole américain, des phosphates du Maroc français. De quel côté pencherait finalement Franco ? Le sort des évadés en dépendait.



La faim et les poux

En attendant, voici leur vie dans une des quelque trente prisons qui les « accueillaient », celle de Figueras. Une prison du parti phalangiste où les détenus politiques espagnols ne manquèrent pas de leur dire : « *Vous nous avez laissés tomber pendant la guerre civile, vous voici maintenant enfermés avec nous.* » D'abord la faim permanente, seulement atténuée par les colis de la Croix-Rouge et, durant l'été 1943, par deux distributions d'une viande aussi dure que le bois, pour l'anniversaire du soulèvement franquiste du 18 juillet 1936 et pour la Merced, la fête des prisons. Ensuite l'entassement : à 12 ou même 18 dans une cellule prévue pour 1 ou 2, avec une tinette immonde et un lavabo sans eau. Les poux (de corps, car les prisonniers sont tondus) permettent de jouer à qui en tuera le plus. 70, 80 ? Les punaises posent un problème : défense de les écraser sur les murs, cela ferait sale. Les soins ? Nuls. et pis peut-être, l'incertitude. D'où le choc lorsqu'un soldat allemand apparut un jour dans la cour pendant la promenade : les Allemands arrivent ! Non, ce n'était qu'un déserteur !

L'aumônier de la prison faisait un fructueux commerce de maillots de bain et de pyjamas qu'il exhibait sur l'autel : les acheter, c'était épargner un peu ses vêtements et limiter le champ d'action des poux. Pendant la messe, obligatoire, les prisonniers devaient chanter et faire le salut fasciste.

A la fin, le directeur venait sur les marches de l'autel devant le prêtre, et poussait trois cris rituels : « Viva Franco ». Les occupants d'une cellule réservée aux Espagnols condamnés à mort y assistaient. Chaque dimanche, on voyait des têtes nouvelles.

Le camp de Miranda de son côté, n'était pas Auschwitz. Une légende en faisait même un eden. De fait, il y avait une piscine mais sans eau, des baraques blanchies à la chaux, mais seulement du côté visible du chemin de fer. Et puis les barbelés laissaient voir la montagne proche et donnaient presque une impression de liberté, après la prison, ses hauts murs et son étroite cour. Mais les miradors d'où s'élevait la nuit la ronde des cris : « *Alerta, uno, dos, tres* », etc. rappelaient à la réalité : entassement, vermine, eau chichement mesurée nécessitant des queues interminables, tambouille répugnante (le « *rancho* »). La « mirandite » (dysenterie) régnait. Un service médical français fut créé par des internés, qui finit pas contrôler avec les moyens du bord toute l'organisation sanitaire.

Les Polonais, des « durs », déclenchèrent en janvier 1943 une grève de la faim. Les Espagnols contre-attaquèrent par le supplice de Tantale en améliorant l'ordinaire de façon mirifique. En vain, d'abord, car les Polonais jouèrent du gourdin contre les défaillants. Mais cela devint vite intenable. La grève ne cessa qu'après sept jours de bagarres et de souffrances sur des promesses espagnoles plus ou moins tenues de départ et d'humanisation du camp.

Des hommes contre du phosphate

Peu après le débarquement allié en Afrique du Nord, les autorités françaises d'Alger mirent comme condition à la reprise du commerce avec l'Espagne la reconnaissance par Franco de leurs représentants à Madrid. Pas si vite ! L'Espagne devait encore ménager Hitler, même si Franco ne croyait plus à sa victoire. Alors, le Comité français de libération nationale (CFLN) – constitué à Alger en juin 1943 – suspendit les livraisons de phosphate marocain. Les Britanniques et les Américains arbitrèrent et un accord intervint en juillet 1943 : un premier contingent de phosphate contre une mission française représentant le CFLN à Madrid. Le colonel Malaise, chef de la mission, et Mgr Boyer-Mas, délégué de la Croix-Rouge, s'installèrent dans un vieil hôtel de la rue San-Bernardo. C'était l'ambassade officieuse de la France combattante, et aussi la base madrilène des réseaux de liaison et de mission.

Et les évadés ? « Ippécourt », témoin privilégié puisque responsable à San-Bernardo de ces réseaux, le dit sans ambages : « *Le phosphate marocain est, si choquante qu'en soit l'idée, une monnaie d'échange et une arme diplomatique dont Alger entend se servir. Peu importe que, dans les négociations franco-espagnoles, le rapprochement ne soit jamais fait entre les réfugiés et le phosphate. Cet échange, qu'on ne formule pas, reste implicitement le fond de pourparlers qui, politiquement, ont pour objet 20 000 réfugiés et économiquement quelque 500 000 tonnes de phosphate. Les livraisons de matières premières et d'hommes se font progressivement, par petits lots.* »

C'est un de ces « *petits lots* » d'hommes que nous venons de voir s'embarquer le 21 octobre pour Casablanca. Ils n'étaient pas au bout de leurs découvertes. Dans le carré des officiers du *Sidi-Brahim*, un portrait de Pétain. A la question : « *Quels sont les navires de guerre qui nous escortent ?* », un officier répondit : « *Trois Français et deux gaullistes.* » A l'arrivée à Casablanca – après l'étonnant spectacle de détachements militaires français et alliés rendant les honneurs à ces 1 500 clochards – les évadés durent entendre deux discours les exhortant à suivre l'un Giraud, l'autre de Gaulle. Certains reçurent un papier sur lequel ils purent lire : « *Le soussigné déclare désirer rejoindre l'armée du général de Gaulle, du général Giraud (biffer la mention inutile).* »

Les évadés avaient pris parti en France occupée, voilà qu'il leur fallait prendre parti dans la lutte pour le pouvoir en Afrique du Nord. Les uns les jugeaient trop gaullistes, les autres pas assez, et chacun voulait les empêcher d'aller dans l'autre camp. Rude leçon, après celle de la prison. Harcelés par les recruteurs, ils firent des erreurs d'aiguillage. D'où des « désertions » pour passer d'une armée à l'autre, de celle de Giraud à celle de De Gaulle ou encore de Leclerc. Il fallait s'y attendre de la part de ces « gêneurs » qui, après ce qu'ils venaient de vivre, ne pouvaient admettre de s'entendre dire, par exemple, par tel commandant de centre de recrutement pour l'aviation : « *Vous venez manger notre pain. Pourquoi êtes-vous venus ? Nous n'avons pas besoin de vous.* »

Pourquoi, au fait ? La réponse fut donnée par les 23 000 évadés de France qui s'engagèrent et par les 9 500 qui furent tués pour la Libération.

JEAN HOUDART.

(1) Résistants « grillés », prisonniers évadés d'Allemagne, juifs échappant à l'extermination, militaires de l'armée d'armistice dissoute, agents de renseignements, personnes désirant retrouver leur famille ou leurs biens en Espagne, en Afrique, en Palestine ou ailleurs, complétaient le « contingent » des évadés français. S'y mêlaient des délinquants de tout poil et des « moutons » de la Gestapo. Il y avait aussi une forte minorité étrangère ; des aviateurs abattus, américains et anglais, des Polonais, des Belges, des Hollandais, des Canadiens rescapés des raids de commando du 19 août 1942 à Dieppe.

(2) Les plus jeunes et les plus âgés, les rares femmes, des malades, furent internés dans les « balnearios » au nom évocateur de détente, mais qui n'en étaient pas moins des lieux de détention, moins durs toutefois que les prisons ou Miranda. Et de nombreux évadés eurent droit à de courtes « vacances » à Barcelone ou à Madrid, en liberté surveillée, entre la détention et le départ d'Espagne.

(3) Dans *la Vie des Français sous l'Occupation*.

(4) *Dans les Chemins d'Espagne*.

(5) Confédération nationale des anciens combattants français évadés de France et des internés en Espagne, 5, rue Guillaumot, 75012 Paris.

هكذا من الأصل

URSS : la mise en œuvre de la politique de M. Gorbatchev

Publication des projets d'amendements à la Constitution

MOSCOU
de notre correspondant

La presse soviétique publie, samedi 22 octobre, les projets d'amendements de la Constitution dont M. Gorbatchev avait fait adopter le principe en juin dernier par la conférence du parti. Ces modifications devraient être entérinées d'ici à la fin de ce mois par le Soviet suprême de l'URSS, dont ce sera l'un des derniers actes, puisqu'il sera remplacé au printemps prochain par un nouveau Parlement fédéral, le Congrès des députés du peuple.

L'ensemble de ces amendements vise à assurer une démocratisation des procédures électorales, un renforcement du rôle des assemblées élues et, au bout du compte, un effacement relatif du parti, que M. Gorbatchev souhaite cantonner à son rôle théorique d'avant-garde politique. Dans l'esprit du secrétaire général et de ses conseillers, il est, en effet, devenu urgent de laisser l'appareil d'Etat remplir des fonctions jusqu'à présent confisquées par celui du parti, au détriment de toute forme de contrôle et de sanction.

Dès lors que les gestionnaires auraient à *rendre des comptes*, les responsables du parti eux-mêmes seraient amenés à devoir tenir compte de l'opinion publique, puisqu'ils courraient le risque de n'être pas réélus dans les Parlements et assemblées locales auxquels ils siègent.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle M. Gorbatchev avait insisté devant la conférence pour que, à tous les échelons du pays, tous les premiers secrétaires du parti soient en même temps présidents de l'exécutif de l'assemblée élue du même échelon. Ce qui sera vrai pour les cadres intermédiaires le sera aussi pour les numéros un — notamment pour le secrétaire général, qui devra se faire élire chef de l'Etat par les deux mille cinq cent cinquante députés du futur Congrès.

Pour ce qui est d'abord des procédures électorales, la Constitution amendée stipulera que « *les députés du peuple sont élus par un vote à bulletin secret* » ; que le nombre de candidats « *n'est pas limité* », que « *tout participant à la campagne électorale peut proposer n'importe quelle candidature, y compris la sienne* » et qu'est « *garanti (...) le droit de débattre des qualités politiques et personnelles des candidats, de même que le droit de faire campagne pour ou contre un candidat au cours de réunions, dans la presse, à la télévision et à la radio* ».

Une fois élu, le député ne pourra *pas briguer plus de* deux mandats consécutifs de cinq ans, ce qui sera vrai aussi pour le chef de l'Etat et, partant, pour le secrétaire général, puisque les fonctions iront de pair. Un député ne pourra pas appartenir à plus de deux assemblées, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus siéger de haut en bas de l'appareil d'Etat ; de même que les membres des organismes exécutifs ne pourront pas être en même temps membres des assemblées qui les auront désignés. Un député est enfin « *obligé* » de rendre compte de ses activités à ses électeurs, qui peuvent, à tout instant, le démettre par un vote majoritaire.

Le futur Parlement

Pour ce qui est du futur parlement fédéral, il sera composé pour trois tiers de députés assurant la représentation égalitaire des républiques fédérées et autres régions administratives ; d'élus des différentes *circonscriptions de l'ensemble* du territoire soviétique ; de représentants, enfin, des « *organisations sociales* », c'est-à-dire, non seulement du parti et des organisations officielles, mais aussi, pour un dixième d'entre eux, d'« autres » organisations. Ces autres organisations ne sont toutefois pas l'ensemble des « mouvements informels » apparus dans le sillage de la « Perestroïka », mais seulement ceux qui sont légalement enregistrés et créés *à l'échelle d'une ou plusieurs républiques* — définition qui s'applique, en particulier, aux puissants Fronts populaires des pays baltes.

Nombre des organisations officielles actuelles étant passées aux mains des réformateurs ou en voie de restructuration, cette composition du congrès garantit que les débats y seront animés, ce qui implique par contagion une possibilité de généralisation progressive des discussions contradictoires dans d'autres assemblées d'échelon inférieur.

Relèveront en particulier de la compétence « unique » du congrès, l'organisation de référendums et « *la définition des directions essentielles de la politique intérieure et extérieure de l'URSS)* — formulation qui, dans le contexte actuel, met le Parlement au niveau du parti.

Formellement parlant, le président du Soviet suprême qu'élira le Congrès en son sein, le futur chef de l'Etat, signera les lois, présidera le conseil de défense et présentera aux députés des rapports sur « *l'état du pays* » et les grands problèmes de l'heure — ce qui constitue un nouvel élément de concurrence pour le comité central du parti, auquel revient normalement d'entendre les rapports de ce type. C'est également le chef de l'Etat qui proposera aux députés le premier ministre, le président de la cour suprême et le procureur général de l'URSS.

Dernier point : les projets d'amendements prévoient la mise en place d'un *Comité de contrôle constitutionnel* dont les quinze membres seraient élus pour dix ans par le Congrès afin de juger de la constitutionnalité des lois.

BERNARD GUETTA.

Elu au présidium de l'Académie des sciences

M. Sakharov est autorisé à voyager à l'étranger

MOSCOU
de notre correspondant

Si tout bon politicien sait manier les symboles, M. Gorbatchev compte parmi les meilleurs. Car ce passeport accordé à M. Sakharov le jour même où l'on annonçait son élection au présidium de l'Académie des sciences est un message beaucoup plus encore qu'une réparation trop longtemps attendue.

A l'attention de l'URSS et du *monde, il signifie que*, trois semaines après avoir évincé l'essentiel de la vieille garde conservatrice, le secrétaire général n'a plus à composer et peut mener comme il l'entend son programme de réformes. Dès les lendemains de ce coup de balai, M. Gorbatchev avait d'ailleurs multiplié les signes. Devant une conférence sur les sciences sociales, à laquelle étaient représentés tous les pays du bloc, le nouveau responsable de l'idéologie, M. Medvedev, avait ainsi longuement insisté sur l'importance dominante du rôle du marché et sur le besoin de ne pas simplement opérer un « retour » à Lénine, mais de savoir le lire à la lumière des besoins de l'heure.

Le nouveau patron des relations internationales, M. Iakovlev, avait, de son côté, insisté sur la volonté soviétique de permettre le passage de l'ère de la confrontation à celle de la coopération.

Le proscrit d'hier

Ajoutés à la radicalisation de la presse et au bruyant encouragement donné au renouvellement de l'appareil intermédiaire du parti, c'était déjà beaucoup en moins d'un mois. Encore fallait-il le coup d'éclat médiatique qui permette de faire comprendre à tout le monde l'ampleur du changement dans le changement. Pour cela, il n'y avait pas de meilleur vecteur que cette courte nouvelle immédiatement répercutée sur tous les continents : *« M. Sakharov a été pour la première fois autorisé à se rendre à l'étranger... »*

Le proscrit d'hier, l'homme dont le pouvoir soviétique avait tant répété qu'il ne pouvait quitter l'URSS car il était détenteur *de secrets d'Etat*, recevait, à soixante-sept ans, un passeport pour les Etats-Unis. Qu'une chose aussi naturelle puisse encore être un événement international dit assez tout ce qui reste à faire à l'URSS pour approcher, non pas la démocratie, mais le sens commun. Dans la meilleure des traditions, la presse soviétique n'a, au demeurant, pas encore soufflé mot de la nouvelle, et la femme du prix Nobel, Mme Bonner, ne l'accompagnera pas à Washington le mois prochain.

Il reste vraiment beaucoup à faire mais, de même que M. Gorbatchev avait, il y a deux ans, manifesté sa volonté de se rallier les intellectuels en annonçant personnellement à M. Sakharov la fin de son exil à Gorki, de même vient-il là de proclamer que les réformes iraient de l'avant. Trois jours avant l'arrivée à Moscou du chancelier ouest-allemand, trois jours donc avant une visite destinée à *consolider encore le crédit* que s'acquiert M. Gorbatchev en Europe de l'Ouest, cette décision était non seulement bien pensée mais bien programmée aussi.

Dans l'improvisation permanente qu'imposent les bouleversements en cours, rien de fondamental ne se fait au hasard. Il est, à cet égard, frappant que l'organisation pour une réunion de laquelle M. Sakharov est officiellement autorisé à se rendre aux Etats-Unis, le Fonds international pour la survie et le développement de l'humanité, ait été fondée en marge du grand forum que M. Gorbatchev avait réuni en février 1987 à Moscou pour lancer sa campagne en faveur de la dénucléarisation de la planète. Depuis le début de ce mois, ce fonds a un statut légal en URSS, et ses membres, ainsi que leurs familles, disposent d'un visa de sorties multiples valable deux ans.

C'est l'un des autres membres de cette organisation, M. Sagdeev, spécialiste des questions spatiales et proche conseiller de M. Gorbatchev, qui a personnellement proposé, jeudi, la candidature de M. Sakharov à la direction de l'Académie des sciences. Le prix Nobel de la paix a obtenu deux cent trente-quatre voix contre quatre-vingt-deux au cours d'un vote secret.

B. G.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Des opposants créent un Mouvement pour la liberté civique

« *Le temps est venu d'un travail véritablement politique* », estiment cent seize citoyens tchécoslovaques qui viennent de créer un Mouvement pour la liberté civique et qui, dans un manifeste daté du 15 octobre, réclament « *la démocratie pour tous* ».

S'inspirant de l'action de la Charte 77 et des autres « *initiatives indépendantes* », les fondateurs ont donc décidé de créer ce Mouvement pour la liberté civique en tant que « *libre association de groupes et clubs politiques qui se créent librement et qui ne sont subordonnés à aucun centre* » et qui sont prêts, dans le respect du pluralisme, à s'engager dans la lutte politique, soit par l'organisation de forums de discussions sur les lieux de travail ou dans les localités, afin de faire aboutir des revendications générales ou locales, soit par la présentation de candidats indépendants aux élections, etc.

A. B.

● **Interdiction de manifester à Budapest et à Prague.** — Le conseil municipal de Prague a décidé, le jeudi 20 octobre, à une semaine du soixante-dixième anniversaire de la fondation de la République, d'interdire toute manifestation dans le centre de la capitale, considéré comme « zone culturelle », a rapporté la presse officielle vendredi.

A Budapest, la police a également interdit la tenue d'une manifestation de l'opposition, prévue le dimanche 23, pour marquer le trente-deuxième anniversaire de l'insurrection hongroise de 1956. — *(AFP.)*

ROUMANIE

Les destructions de villages ont commencé

Pour la première fois, des noms de villages détruits dans le cadre du plan de « *systématisation et de modernisation rurale* » ont été officiellement indiqués. Les villages de Buda, Vladiceasca, Dimieni et Ordoreanu, dans le *secteur d'Ilfov, au nord-est* de la capitale, ont été « *totalement désaffectés* », ont indiqué des responsables de ce plan à l'AFP.

C'est dans ce secteur d'Ilfov, selon les autorités roumaines, que s'est rendu, au début du mois, le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. John Whitehead, qui avait déclaré par la suite avoir vu « *de ses propres yeux* » la destruction de villages en Roumanie (*le Monde* du 20 octobre). Les travaux de « *systématisation* » concernent dix-sept des cent trois villages de ce secteur, ont indiqué les responsables.

L'architecte Stefan Datcu, coordonnateur de ce projet, a souligné que, « *dans cette zone, l'action de modernisation rurale allait de pair avec de grands travaux d'intérêt national, notamment la construction du canal Bucarest-Danube, la modernisation de l'aéroport et l'aménagement de lacs d'accumulation* ». « *Toutes les personnes concernées sont dédommagées* », ont ajouté les responsables, sans vouloir préciser le montant de ces indemnisations. — *(AFP.)*

Le Grand Prix de la francophonie à M. Jacques Rabemananjara

La réparation d'une injustice

L'Académie française a, jeudi 20 octobre, décerné pour la troisième fois le Grand Prix de la francophonie, l'attribuant à l'écrivain et homme politique malgache Jacques Rabemananjara. La médaille de vermeil de la francophonie a été décernée à M. Jacques Leprette, ambassadeur de France, pour son rôle dans la préparation des deux premiers sommets des pays ayant en commun l'usage du français, en 1986 et en 1987.

Quelques jours après le Nobel de littérature pour l'Egyptien Naguib Mahfouz (né en 1912) (*le Monde* des 14 et 15 octobre), c'est au tour du Malgache Jacques Rabemananjara (né en 1913 ou en 1915 selon ses biographies) de se voir attribué le Grand Prix de la francophonie, l'une des distinctions culturelles les mieux dotées du monde (400 000 francs, libres de tout impôt).

Les premiers lauréats furent, en 1986, le poète et dramaturge libanais Georges Schéhadé et, en 1987, le spécialiste japonais du Grand Siècle français, Yoichi Maeda, depuis lors décédé.

Avec M. Jacques Rabemananjara la distinction prend le relief de la réparation d'une injustice. L'ancien chef de la diplomatie puis de l'économie de la République malgache au temps du président Tsiranana est le type même de ces intellectuels nationalistes du tiers-monde qui se sont faits à la fois envers et contre la France et qui ont contribué largement à la naissance du mouvement francophone tandis que l'ancienne métropole les oubliait peu à peu.

Elu en 1946 à l'Assemblée nationale française, M. Rabemananjara n'y siégera jamais. En tant qu'animateur du Mouvement démocratique pour la rénovation malgache, favorable à une restauration de l'indépendance de la Grande Ile en harmonie avec la France, il fut arrêté en 1947, au moment de l'insurrection malgache.

L'ancien élève des jésuites, le nationaliste raisonnable qui avait dit : « *Ne faites pas de notre infidélité à Madagascar le prix de notre attachement à la France !* », fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Les prisons permirent néanmoins à M. Rabemananjara de délier une plume qui avait déjà produit, pendant la guerre mondiale, les poèmes des *Dieux malgaches*.

L'exil en France permit aussi à M. Jacques Rabemananjara d'ancrer le pays de la reine Ranavalo dans le courant littéraire africain. Il fut avec le Sénégalais Alioune Diop (mort en 1980) l'un des principaux animateurs de la revue et maison d'édition Présence africaine.

Les travaux de M. Rabemananjara sont à la fois poétiques (Rites millénaires, Antsa, Lamba, Ode à Ranavalo, Antidote, Ordalies, etc.) et politiques (*Témoignage malgache et colonialisme, Nationalisme et problèmes malgaches, Premiers jalons pour une politique de la culture*, etc.). *Ce sont ces deux* veines, et sans doute aussi sa maîtrise d'une langue classique enrichie de quelques beaux africanismes, que les académiciens ont décidé de couronner.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

● **Dictionnaire des néologismes officiels.** — Le Commissariat général de la langue française dépendant de Matignon a réuni en un seul volume les textes législatifs sur le droit d'être servi en français en France (loi de 1975, circulaires de 1977 et 1982, etc.), une bibliographie linguistique remontant à l'ordonnance de Villers-Cotterêts signée par François Ier et, surtout, les nombreuses listes de néologismes créés ces dernières années par les commissions ministérielles de terminologie dont les travaux restent généralement ignorés du public. Désormais, ce devrait d'autant moins être le cas que tous ces termes sont accessibles par Minitel. 3616 code Joël, choix NEO (Ed. des Journaux officiels, 235 p., 21 × 27, 120 F).

BELGIQUE

Travaux forcés à perpétuité pour les membres des Cellules communistes combattantes

BRUXELLES
de notre correspondant

Travaux forcés à perpétuité pour les quatre membres des Cellules communistes combattantes (CCC) et cinq ans de prison ferme pour les deux membres présumés du Front révolutionnaire d'action prolétarienne (FRAP) : les peines prononcées le vendredi 21 octobre à Bruxelles par la cour d'assises du Brabant sont, de l'avis unanime, extrêmement sévères.

Cette sévérité était en fait attendue après que le jury, comme c'est la règle en Belgique, eut délibéré dans un premier temps durant treize heures sur la culpabilité des accusés. Ainsi, Pierre Carette (trente-six ans), Bertrand Sassoye (vingt-cinq ans), Didier Chevolet (trente-deux ans), Pascale Vandegeerde (trente ans) furent reconnus coupables, sans aucune distinction, de toutes les charges qui pesaient contre eux, c'est-à-dire d'avoir perpétré vingt et un attentats en Belgique en 1984 et 1985.

Un de ces attentats, rappelons-le, avait causé indirectement la mort de deux pompiers. Au cours d'une autre opération, les CCC avaient tiré sur un membre du service de sécurité d'une banque, qui avait été blessé. Or l'avocat général lui-même avait laissé plané un doute quant à la participation de deux « terroristes » — Didier Chevolet et Pascale Vandegeerde — à certains de ces attentats.

Même sévérité du jury en ce qui concerne Chantal Paternostre (quarante-deux ans) et Luc Vanacker (vingt-six ans), qui ont toujours nié avoir fait partie d'un groupe terroriste et avoir commis les deux attentats que l'on reprochait à celui-ci, et qui furent, malgré cela et en dépit des remarquables plaidoiries de leurs avocats, accusés de tentatives d'attentats avec circonstances aggravantes.

Une fois ce jugement sur la culpabilité prononcé, le jury entendit de nouveaux réquisitoires et plaidoires quant au niveau des peines. Concernant les CCC, l'avocat général requit une peine élevée mais pas la peine de mort (qui n'a pas été abolie en Belgique mais est d'office commuée). « *Tout au long de leurs discours*, a-t-il dit, *les inculpés ont déclaré être en guerre. Pour ma part, je n'estime pas qu'il y ait guerre. Il y a seulement fanatisme. Il ne faut pas fabriquer des martyrs. Je me refuse à requérir la peine maximale car ce serait un acte de guerre et c'est ce qu'ils attendent. C'est ce que je ne veux pas.* » Concernant Chantal Paternostre et Luc Vanacker, son réquisitoire fut plus modéré, il demanda toutefois au jury de leur refuser une peine de sursis, ce qu'allaient demander les avocats.

Le verdict — perpétuité donc pour les CCC et cinq ans pour les FRAP — tomba devant une salle encore pleine, malgré l'heure tardive. Dans la cage de verre des accusés toutefois, seuls Chantal Paternostre, Luc Vanacker et Bertrand Sassoye, très affaibli, étaient présents. Les trois autres membres des CCC poursuivent en effet une grève de la faim depuis plus de quarante jours et sont dans un état très grave.

Vendredi soir, à l'issue de la clôture du procès, les avocats, commis d'office, des terroristes ont été reçus au ministère de la justice. Ils ont réitéré les revendications de leurs clients qui désirent, avant tout, être considérés comme des prisonniers politiques. Ils veulent que soit ainsi mis fin au régime d'isolement total auquel ils sont soumis depuis leur incarcération en décembre 1985. Le ministère a entendu ces demandes sans se prononcer, annonçant toutefois une nouvelle rencontre samedi.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

EN BREF

● **GRÈCE : retour de M. Papandréou.** — La Grèce s'apprêtait à faire, le samedi 22 octobre, un accueil triomphal à son premier ministre, M. Andréas Papandréou qui, après une absence de deux mois, devait rentrer de Londres où il a subi une grave opération cardiaque. Trois cents mille à cinq cents mille personnes étaient attendues tout au long du trajet du premier ministre, entre l'aéroport et le palais Maximos, la résidence officielle du chef du gouvernement. Bien que *le gouvernement et le Pasok, le parti* du premier ministre, souhaitent donner un caractère spontané à cet accueil, le Pasok a retenu de nombreux cars pour organiser le transport de ses militants. — *(AFP.)*

● **Collision entre deux navires.** — Trois personnes au moins ont été tuées et soixante-douze autres au moins blessées à la suite d'une collision vendredi 21 octobre entre un bateau de croisière grec, *le Jupiter*, et un porte-conteneurs italien, *l'Antice*, au large du port du Pirée, près d'Athènes.

Ma patrie c'est la France, mon avenir c'est l'Europe

Au début, il n'y avait rien. Juste une idée. Et peu à peu des femmes et des hommes ont dit "Oui, j'y crois".

Aujourd'hui, c'est l'avenir de nos enfants qui se dessine. Au Parlement Européen de Strasbourg, les Députés Socialistes travaillent ensemble à plus de justice, plus de solidarité, plus de respect de l'autre.



Cette annonce paraît dans le cadre d'une campagne d'information que le Groupe Parlementaire Socialiste mène dans les 12 pays de la Communauté.

هكذا من الأصل

Diplomatie

La visite du chancelier Kohl à Moscou

Bonn souhaite aider les réformes de M. Gorbatchev

(Suite de la première page.)

La bataille des euromissiles était à son point culminant, et l'utilisation par un Leonid Brejnev au bord de la tombe de la *« carte allemande »*, c'est-à-dire le chantage à l'amélioration des relations avec la RDA, visait à faire *« craquer »* sur cette question une opinion publique ouest-allemande travaillée en profondeur par les courants pacifistes. Le gouvernement de Bonn a tenu bon, donnant son accord au stationnement sur son territoire des fusées Pershing et des missiles Cruise.

Gaffes

L'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev, la signature de l'accord sur le démantèlement des fusées à portée intermédiaire, la détente sur tous les fronts, auraient normalement dû se traduire sans tarder par une modification sensible des rapports entre le gouvernement de Bonn et celui de Moscou. C'était compter sans la propension du chancelier Kohl à commettre des *« gaffes »* dans les moments critiques. La comparaison malheureuse faite par le chancelier dans un entretien, publié en octobre 1986 par le magazine américain *Newsweek*, entre le numéro un soviétique et le propagandiste du III[e] Reich Joseph Goebbels devait retarder de plusieurs mois l'évolution attendue. Le *« bon de sortie »* accordé par Moscou à M. Erich Honecker pour se rendre à Bonn était remis à plus tard, en fait au mois de septembre 1987 alors que se multipliaient les signes de réchauffement entre la RFA et l'URSS.

Tout au long de l'année 1988, des visiteurs ouest-allemands à Moscou et soviétiques à Bonn préparaient le terrain. Le Parti social-démocrate a joué un rôle non négligeable dans ce rapprochement, en invitant notamment M. Anatoly Dobrynine en RFA en décembre 1987, et le ministre des affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, multipliait les contacts avec les dirigeants soviétiques partout où cela était possible : en marge des sessions de l'ONU, dans les couloirs de la CSCE à Vienne. Enfin, le principe d'une visite de M. Kohl à Moscou à l'automne 1988 et d'un voyage de M. Gorbatchev en RFA au printemps 1989 était fixé lors d'un séjour de M. Chevardnadze à Bonn au mois de janvier 1988.

Deutschemarks et « perestroïka »

« Il faut aider Mikhaïl Gorbatchev ! » : ce mot d'ordre lancé par M. Genscher dès 1986, alors que dans la plupart des capitales occidentales on portait un regard plutôt sceptique sur le nouveau cours instauré en URSS par le nouveau secrétaire général du Parti, s'est imposé comme ligne directrice du gouvernement fédéral à l'égard de l'Union soviétique, en accord avec une opinion publique saisie plus qu'ailleurs de *« Gorbomanie »*, et avec des milieux industriels et financiers favorables à la relance d'une coopération économique germano-soviétique qui souffrait de langueur depuis plusieurs années. L'analyse qui prévaut à Bonn souligne l'urgence d'apporter un ballon d'oxygène à M. Gorbatchev si l'on ne veut pas voir sa politique s'effondrer, victime de cette *« pénurie de saucisson »*, devenue symbolique du désordre de l'économie soviétique depuis le voyage du numéro un en Sibérie au mois de septembre.

Le volet économique des discussions de Moscou aura donc une importance au moins aussi grande que le volet politique des entretiens Kohl-Gorbatchev. On discutera des nouvelles voies à explorer dans les négociations sur le désarmement, ce qui justifie la présence aux côtés de M. Kohl du ministre des affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher et du ministre de la défense Rupert Scholz. On parlera culture, environnement et coopération en matière d'exploration de l'espace. La RFA, toujours traumatisée par l'accident de Tchernobyl, a fait des offres de services à l'URSS pour lui fournir de la technologie nucléaire civile (1).

La protection de l'environnement, autre sujet constant d'inquiétude de la République fédérale, fera l'objet d'un accord bilatéral, prévoyant des systèmes d'informations rapides entre les deux pays en cas d'accident dans les centrales nucléaires. D'ici à 1992, un cosmonaute ouest-allemand participera à un vol spatial soviétique, et la RFA, en échange, fournira de la technologie de pointe *made in Germany* pour améliorer les performances des engins spatiaux lancés à Baïkonour. Partant de zéro, ou presque, les échanges de professeurs et d'étudiants vont permettre la formation, en RFA, de manageurs exigés par le nouveau cours économique en URSS.

Le geste le plus spectaculaire effectué à l'occasion de cette visite sera l'octroi, par un consortium de banques ouest-allemandes, d'un crédit de 3 milliards de deutschemarks (environ 11 milliards de francs), d'un ordre de grandeur comparable à ceux que la France et la Grande-Bretagne sont en train de négocier. A l'occasion de la visite de M. De Mita à Moscou, l'Italie s'est engagée elle-même pour environ 7 milliards de francs (*le Monde* des 18 et 19 octobre).

L'utilisation de ces crédits allemands ne sera pas liée obligatoirement à des achats en RFA : l'objectif est de permettre à M. Gorbatchev l'importation de biens de consommation qui font cruellement défaut. Dans la foulée, une vingtaine de contrats entre firmes allemandes et soviétiques seront conclus et deux nouvelles entreprises communes (joint venture) seront mises sur pied dans le secteur des machines-outils.

Le chancelier Kohl, qui doit rencontrer Andreï Sakharov, ne négligera pas la question des droits de l'homme. Il s'agit principalement, dans les rapports germano-soviétiques, de la question du droit à l'émigration des Allemands ethniques vivant en URSS, dont l'implantation date de plusieurs siècles. Depuis le début de l'année, près de deux cent mille d'entre eux ont obtenu l'autorisation d'émigrer en RFA, ce qui n'est pas sans poser aux autorités ouest-allemandes quelques problèmes d'intégration. Le chancelier demandera à ses interlocuteurs soviétiques tout à la fois de renforcer la garantie des droits nationaux et religieux de cette minorité et la poursuite de la libéralisation de l'octroi des autorisations d'émigrer.

Préparé avec tout le soin et la minutie dont les Allemands peuvent être capables, le voyage à Moscou du chancelier, s'il se déroule selon le schéma prévu, si aucune gaffe n'en vient perturber le cours, aura des retombées sur la politique intérieure ouest-allemande. Le chancelier Kohl, fin connaisseur de l'histoire politique de son pays, se souvient que les victoires électorales éclatantes de Konrad Adenauer en 1957 et de Willy Brandt en 1972 avaient été précédées, deux ans auparavant, par des voyages remarqués en URSS. Les élections au Bundestag sont prévues pour 1990...

LUC ROSENZWEIG.

(1) Un accord d'un montant de 3 milliards de francs et portant sur la livraison par la RFA d'un réacteur nucléaire à haute température (HTR) devrait être signé lundi à Moscou par M. Kohl, a indiqué, vendredi 21 octobre, un porte-parole de Siemens à Francfort. Le réacteur d'une puissance de 200 mégawatts doit être construit sur les bords de la Volga, à Dimitrovgrad, à 1 000 kilomètres à l'est de Moscou.

Concertation entre M. Genscher et M. Dumas à Paris

Finis les malentendus de la rentrée quand M. Dumas croyait déceler des « nuances » entre M. Genscher et lui dans leurs approches des négociations Est-Ouest ! Les ministres français et allemand des affaires étrangères, qui se retrouvaient, le vendredi 21 octobre, à Paris, à deux jours du départ du chancelier Kohl pour Moscou, ont retrouvé leur vieille complicité face à la presse, convoquée à l'issue d'un déjeuner au Quai d'Orsay pour constater la totale coïncidence entre Paris et Bonn.

Pour illustrer cette connivence, les deux ministres ont confirmé la mise à l'étude d'un projet d'intégration à titre expérimental de deux ambassades française et allemande, dont celle de Mongolie. Il est également envisagé de doubler la durée de séjour actuellement d'un an des diplomates participant au programme d'échange entre les deux ministères.

Concernant la ratification par les Parlements du protocole additionnel au traité de l'Elysée, signé en janvier dernier à Paris, pour instituer un conseil commun de défense et un conseil économique, les deux gouvernements feront le nécessaire pour que le débat commence le même jour à l'Assemblée nationale et au Bundestag. Cette ratification, qui devrait avoir lieu en novembre, fait l'objet en France d'un large consensus à l'exception des communistes. Elle se heurte en RFA à des réticences de l'aile gauche du Parti social-démocrate qui lui reproche de légitimer la dissuasion nucléaire.

A Tunis

M. Cheysson rassure ses interlocuteurs sur les effets du grand marché européen

A l'issue d'une visite de trois jours en Tunisie, M. Claude Cheysson a déclaré, le vendredi 21 octobre, qu'il était « absurde » de prétendre que le grand marché européen se traduira par des bouleversements dans le commerce international et par une aggravation du protectionnisme. Bien au contraire, selon le commissaire européen, il devrait faciliter la pénétration de nouveaux marchés par la Tunisie, qui a su déjà diversifier ses exportations vers l'Europe avec un volume de produits manufacturés passé en six ans de 45 % à 60 %. « L'horizon 93 » devrait aussi favoriser le développement d'entreprises conjointes car *« avec la Turquie et Chypre, la Tunisie est l'un des pays qui inspirent le plus confiance aux investisseurs européens »*, a-t-il dit.

M. Cheysson a reconnu, en revanche, que *« le volet social du futur grand marché demeure singulièrement obscur »*, tant pour les travailleurs maghrébins qu'européens. C'est là, a-t-il dit, un *« véritable point d'inquiétude »*. Outre ses entretiens avec les dirigeants tunisiens dont le président Ben Ali, M. Cheysson a rencontré, comme il le fait à chacune de ses visites — la cinquième en trois ans et demi, — le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat.

M. D.

● **TUNISIE : M. Mahmoud Mestiri ambassadeur au Caire.** — M. Mahmoud Mestiri, ancien ministre des affaires étrangères, a été nommé, jeudi 20 octobre, ambassadeur de Tunisie au Caire, rapporte l'agenge tunisienne TAP. A la tête de la diplomatie tunisienne de novembre 1987 à juillet 1988, M. Mestiri avait joué un grand rôle dans la reprise des relations diplomatiques avec le Caire en janvier dernier. — *(Reuter.)*

Proche-Orient

ISRAËL : la campagne électorale

Quand le roi de Jordanie « vote travailliste »...

Le président Moubarak et M. Yasser Arafat, le chef de l'OLP ont quitté, samedi matin 22 octobre, Le Caire pour Amman, où ils auront des entretiens avec le roi Hussein de Jordanie. M. Arafat était arrivé dans la capitale égyptienne tôt dans la matinée à la tête d'une importante délégation de l'OLP. C'est la première fois depuis le 31 juillet dernier, date à laquelle le souverain hachémite avait annoncé qu'il renonçait à toute prétention sur la Cisjordanie et Gaza, que le roi Hussein s'entretiendra avec le chef de l'OLP.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Joli coup électoral ou nécessaire maladresse ? Les commentateurs ne cachaient pas une certaine perplexité au lendemain de l'intervention du roi Hussein de Jordanie dans la campagne électorale israélienne. Les milieux proches de M. Shimon Pérès ne démentaient pas avoir sollicité la chaîne de télévision ABC pour qu'elle réalise une interview du souverain hachémite et la diffuse jeudi 20 octobre, à moins de deux semaines du scrutin législatif du 1er novembre.

Les propos du roi sont à la une de la presse israélienne, et vont sans doute être largement utilisés dans la propagande électorale du Parti travailliste. Mais, en prenant clairement position en faveur des thèses défendues par M. Pérès et en dénonçant *« le désastre »* que serait une victoire du Likoud de M. Itzhak Shamir, il n'est pas sûr que le souverain ait rendu service au dirigeant travailliste. La manière peut choquer et desservir M. Pérès, déjà accusé par ses adversaires de droite de *« monter des coups compliqués »* sans en avertir le reste du gouvernement.

Lors de la précédente campagne, celle de 1984, le Likoud ne s'était pas privé de placarder les murs d'affichettes vengeresses : « Hussein *vote travailliste* ». *Le premier ministre* et chef de la droite a repris ce thème dès vendredi : l'interview du roi Hussein, a dit M. Shamir, *« relève de l'intervention étrangère dans les affaires d'Israël et montre le peu de fierté nationale »* de ceux — les travaillistes — qui l'ont sollicitée. M. Pérès a vivement répliqué : *« Le Likoud panique, car Israël a un partenaire pour les négociations de paix. Chaque fois que se concrétisent des chances de paix, le Likoud s'efforce de les torpiller. »*

Dans l'émission d'ABC, le roi Hussein déclarait notamment : *« Si les Palestiniens le souhaitent et s'ils nous le demandent catégoriquement, nous sommes prêts à aller à une conférence internationale dans le cadre d'une délégation commune* [jordano-palestinienne]. *Nous sommes toujours une des parties impliquées et nous sommes engagés dans la recherche de la paix. »* En somme, sans revenir sur son retentissant discours du 31 juillet, dans lequel il renonçait à toute prétention sur la Cisjordanie et Gaza, laissant le soin d'en traiter à la seule OLP, le roi corrige l'impression qu'il avait donnée à l'époque, celle d'une désengagement de la Jordanie de toute tentative d'un règlement israélo-palestinien.

« Devant un choix clair »

Le coup était dur pour les travaillistes qui fondent leur politique sur l'option jordanienne : négociation d'un compromis territorial avec la Jordanie ou avec une délégation jordano-palestinienne, les pourparlers étant parrainés par une conférence internationale. Le Likoud avait alors sauté sur l'occasion pour clamer haut et fort que les travaillistes n'avaient plus de partenaires pour mettre en œuvre leur plan de paix.

Les travaillistes se devaient de montrer à l'électorat indécis que tel n'était pas le cas et que le roi Hussein était prêt à revenir à la table des négociations sur la base des propositions de paix de M. Pérès. C'est fait, disait-on dans l'entourage du chef travailliste au lendeman de l'émission d'ABC. *« L'important,* expliquait-on, *est que le roi affirme qu'il est disposé à participer à une délégation jordano-palestinienne. »*

Avec agacement, les mêmes milieux ajoutaient : *« La méthode était peut-être maladroite, mais Pérès voulait être sûr qu'il pouvait compter sur le roi Hussein comme partenaire. Maintenant, le roi l'a dit, l'électeur israélien le sait, il est placé devant un choix clair et c'est cet électeur qui décidera et non pas les commentateurs. »*

ALAIN FRACHON.

Après les représailles israéliennes contre le Hezbollah

Le Djihad islamique menace d'exécuter deux otages américains

BEYROUTH
de notre correspondant

La riposte d'Israël à la voiture suicide lancée contre ses troupes par un intégriste du Hezbollah dans la zone dite « de sécurité » créée par ce pays à l'intérieur du territoire libanais, a fait 15 morts et 25 blessés. Parmi les morts : deux infirmières et quatre malades, dont un enfant, d'une polyclinique du Hezbollah.

Rien n'indique cependant que les représailles sous forme de raids aériens s'arrêteront à ce stade et les intégristes comme les Palestiniens de la Bekaa et de la région de Saïda sont sur le qui-vive. Le guide spirituel du Hezbollah, le cheikh Mohamed Hussein Fadlallah, a fait l'éloge de l'attentat anti-israélien qu'il a qualifié d'héroïque. Concernant les otages occidentaux, il a indiqué que leur libération ne lui semblait pas imminente, tout en révélant qu'il essayait personnellement d'obtenir celle du Britannique Terry Waite et qu'il avait échangé des messages à son sujet avec l'archevêque de Cantorbéry. Le Djihad islamique pour sa part a menacé, en termes à peine voilés, d'exécuter les deux otages américains — MM. Anderson et Sutherland — qu'il détient, en riposte aux représailles israéliennes.

Les Libanais, cependant, sont surtout préoccupés par la nouvelle chute de la livre libanaise (LL) qui a perdu face au dollar près de 30 % de sa valeur en une semaine et plus de 50 % depuis la mi-août, revenant 530 LL pour un dollar vendredi après une pointe à 565 LL.

Cueillis à froid par la flambée des devises, alors qu'une année de remontée et de stabilisation de leur monnaie les avait rassurés à son sujet, les Libanais sont une fois de plus atterrés devant la perspective de hausse des prix, qui ne manquera pas de se produire.

Comme, enfin, des rumeurs circulent sur une possible reprise des hostilités entre le camp chrétien, d'un côté, qui dispose désormais d'un appui militaire irakien sur lequel on fait grand bruit, et le camp musulman de l'autre qui, pour sa part, dispose d'une engagement direct syrien, l'ambiance est quasi névrotique à Beyrouth ces jours-ci.

C'est dans ce contexte chaotique que le colonel Kadhafi a surpris tout le monde en reconnaissant, dans une interview à la revue pro-libyenne *Al-Kifah Al-Arabi*, la légalité du gouvernement du camp chrétien. *« Le général Aoun n'est, que je sache, ni israélien, ni américain, ni français, mais un Arabe libanais qui a remplacé, par décret, le président de la République libanaise. Il est bien le premier ministre* (...) *D'ailleurs aurait-il pris le pouvoir par un coup d'Etat, qu'est-ce que cela changerait ? »*, a souligné le chef de l'Etat libyen qui justifie sa prise de position par sa réprobation à l'égard de la Syrie pour avoir décidé du sort du Liban en en discutant avec les Etats-Unis.

La Libye devient ainsi, après l'Irak, le second pays arabe à reconnaître la légalité du gouvernement Aoun, alors que la Syrie est la seule à avoir reconnu le gouvernement Hoss. Les autres pays arabes ont évité de se prononcer, tout comme les grandes puissances.

Autre satisfaction pour le général Aoun : l'ambassadeur des Etats-Unis lui a finalement rendu visite au palais présidentiel, alors qu'il avait pris soin depuis un mois de ne le rencontrer qu'au ministère de la défense.

LUCIEN GEORGE.

La guerre au Kurdistan irakien

Les troupes de Bagdad continuent à utiliser des armes chimiques

nous déclare M. Jalal Talabani

« Sans exagération, on peut affirmer que pour les Irakiens le recours à l'arme chimique est devenu une affaire de simple routine. » De passage à Paris, M. Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan, l'une des principales organisations des peshmergas du Kurdistan irakien, affirme que les gaz toxiques font désormais partie de l'arsenal ordinaire de l'armée irakienne. *« Celle-ci,* dit-il, *les utilise régulièrement lorsqu'elle entreprend une action importante au Kurdistan et s'en sert même pour couvrir éventuellement sa retraite. »* Il précise que tout récemment encore cinquante-neuf civils kurdes ont trouvé la mort entre les 11 et 14 octobre à la suite d'attaques aux armes chimiques dans la région tenue par le cheikh Bizeni, près de Kirkouk et autour des villages de Hammea et Chemi-Razan, à l'ouest de la ville de Souleymanieh.

Le chef de l'UPK affirme que depuis la conclusion du cessez-le-feu avec l'Iran les Irakiens ont engagé au Kurdistan plusieurs divisions provenant des fronts méridional et central pour *« réduire »* les zones libérées, d'abord dans la région du mont Karadagh et ensuite dans les plaines de Souleymanieh, de Kirkouk et d'Erbil, où leurs blindés peuvent se déplacer en toute sécurité pour *« nettoyer »* ces régions de toute présence armée kurde. Au cours de ces opérations, ajoute-t-il, ils ont *« rasé »* près d'un millier de villages, ce qui porte à près de cinq mille le nombre d'agglomérations détruites depuis 1977.

M. Talabani souligne que toutes ces opérations n'ont cependant pas réussi à entamer la capacité combattante des peshmergas, qui demeurent toujours actifs mais ont été obligées de modifier leurs tactiques et formes de combat. *« Nous avons constitué,* précise-t-il, *des petites unités de quarante à cinquante peshmergas extrêmement mobiles. Dans la nuit du 13 octobre, plusieurs de ces groupes ont attaqué et détruit une importante station militaire de radar située dans la montagne de Karatchouk. »*

Evoquant le cessez-le-feu irano-irakien, il reconnaît que les peshmergas ont été surpris. *« Les Iraniens,* dit-il, *ont accepté le cessez-le-feu sans nous consulter ou même nous informer. Nous l'avons appris comme tout le monde par la radio, alors qu'aux termes des engagements qu'ils avaient pris ils auraient dû en discuter avec nous. Ils ont même évacué certaines régions sans nous prévenir. Mais nous devons être objectifs : ils n'ont pas mis fin à leur aide et, jusqu'à ce jour, nous fournissent des armes et des munitions. »*

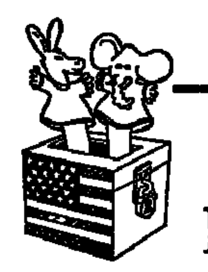
Huit années de conflit

Il ajoute : *« Le drame de 1975 ne se répétera pas »*, se référant à l'effondrement total de la résistance kurde qui avait suivi l'accord d'Alger. Il estime en outre peu probable la constitution d'un front commun irako-iranien contre les kurdes comme cela avait été le cas en 1975. *« Huit années d'un conflit impitoyable,* ajoute-t-il, *ont créé entre l'Iran et l'Irak un océan de sang qu'il sera difficile d'oublier. »* Il poursuit : *« Nous devons cependant demeurer vigilants et nous préparer à toutes les éventualités, la pire étant que Téhéran et Bagdad dépassent leurs contradictions et se mettent d'accord pour unir leurs forces contre le peuple kurde. »*

M. Talabani estime par ailleurs que l'alliance politique conclue avec Téhéran, il y a deux ans, n'a pas été une erreur, ainsi que l'affirment certains. *« Dès 1986,* souligne-t-il, *avec le début de l'utilisation des armes chimiques, les opérations contre les Kurdes ont revêtu un caractère qui relève du génocide. Pour protéger notre peuple, il était nécessaire de coopérer avec l'Iran ou toute autre puissance prête à combattre l'Irak. Si aujourd'hui une force quelconque s'avise de détruire les usines irakiennes qui produisent les armes chimiques, nous ne pourrons qu'être enchantés. »*

J. G.

Amériques



ETATS-UNIS : la campagne présidentielle

L'étrange histoire d'une étrange « révélation »

WASHINGTON
de notre correspondant

Le bruit s'est d'abord répandu à Wall Steet, mercredi 19 octobre, jour anniversaire du krach de l'automne dernier : le *Washington Post* allait « sortir » le soir même des « révélations » concernant la vie privée de M. George Bush. Aussitôt, les cours chutèrent de vingt points, jusqu'à ce que la direction du *Post* démente les intentions qu'on lui prêtait, rassurant les boursiers et faisant remonter l'indice. L'épisode de Wall Street fut brièvement mentionné dans certains organes de presse, sans autre précision. Mais le lendemain jeudi, une responsable de la campagne de M. Michael Dukakis revenait à la charge, et déclarait tout de go devant un groupe de journalistes : *« M. Bush doit dire la vérité... Le peuple américain a le droit de savoir si Barbara* (l'épouse de M. Bush) *partagera son lit à la Maison Blanche ».*

Dans la soirée, l'auteur de ces propos, Donna Brazile, une jeune femme noire occupant les fonctions, relativement importantes, de « directeur national adjoint de la campagne sur le terrain », démissionnait, après qu'un porte-parole de M. Dukakis eut fait savoir qu'elle ne s'était pas exprimée au nom du candidat. Un peu plus tard, au cours d'une soirée à laquelle l'un et l'autre participaient à New-York, M. Dukakis présenta en privé ses excuses à M. Bush, et le lendemain l'épouse du candidat républicain déclara qu'elle considérait ces excuses comme sincères.

L'incident pourrait être considéré comme clos, mais il ne l'est pas : après les surprenantes déclarations de la collaboratrice du candidat démocrate, une « rumeur » non étayée sur laquelle la grande presse avait très longtemps gardé le silence est tombée dans le domaine public – et tous les grands média en ont fait état – quitte, dans le cas du *New York Times* ou du *Washington Post*, à le faire avec discrétion et sans entrer dans les détails. D'autres journaux, comme le conservateur *Washington Times*, en ont fait leur « une » de vendredi, tandis que l'agence Associated Press publiait une longue dépêche mentionnant les initiales de la « liaison » supposée de M. Bush. Dans un pays où le favori dans la course à l'investiture démocrate, M. Gary Hart, a été virtuellement « détruit » après que la presse eut fait état de ses relations avec un mannequin, ce type d'affaire n'est pas de celle qu'on peut balayer d'un sourire...

Vieux ragot

La rumeur, en fait, courait depuis fort longtemps (plus d'une année) dans les milieux dit « informés » de Washington, et certains adversaires de M. Bush ont parfois essayé de l'utiliser : ainsi à San-Francisco, à la mi-septembre, un groupe de contestataires postés à l'endroit où le vice-président devait descendre d'un tramway à crémaillère brandissaient des pancartes fort explicites, mentionnant le nom d'une ancienne secrétaire de M. Bush. Et peu avant la mi-octobre, juste avant le second débat entre les deux candidats, un hebdomadaire « alternatif » de Los Angeles (où se tenait la rencontre) a mentionné « l'affaire » parmi d'autres accusations servant à nourrir un long article sur *« la face cachée de George Bush ».*

Mais, jusqu'à ces derniers jours, la « rumeur » n'avait jamais réussi à se frayer un chemin jusqu'à la presse « sérieuse » ou jusqu'aux grands réseaux de télévision – très vraisemblablement parce que les recherches faites pour tenter d'étayer ce vieux ragot se sont révélées infructueuses, et que les médias hésitaient à se lancer sur un terrain glissant et diffamatoire – en l'absence de preuves. Désormais, le pas est franchi, à moins de trois semaines de l'élection, et alors que l'opinion américaine semble de plus en plus écœurée de constater que les deux candidats persistent à mener des campagnes essentiellement négatives. S'agit-il d'une simple bavure, les propos inconsidérés de Donna Brazile étant dus à la fatigue et à l'énervement de la campagne, comme on l'affirme dans le camp démocrate ?

C'est fort possible, mais il est tout de même difficile de comprendre quelle mouche a soudainement piqué cette jeune femme qui ne pouvait ignorer l'impact qu'auraient ses propos, d'autant qu'elle ne s'exprimait nullement en privé, mais devant un groupe de journalistes, et filmée par des caméras. Sa « démission » quasi immédiate rappelle à certains égards celle de M. John Sasso, le plus proche conseiller et ami de M. Dukakis, l'automne dernier. M. Sasso avait reconnu avoir fourni à la presse une cassette vidéo prouvant que l'un des concurrents démocrates du gouverneur du Massachusetts, M. Joe Biden, plagiait les discours du *leader* travailliste britannique Neil Kinnock. M. Sasso a repris il y a quelques semaines sa place – la première – dans l'équipe de M. Dukakis.

En toute hypothèse, il est difficile de prévoir dans quel sens pourrait jouer la « rumeur ». M. Bush en pâtirait sans doute si l'épisode débouchait, d'ici à l'élection, sur des « révélations » un peu plus substantielles. Mais le risque couru par M. Dukakis n'est pas forcément moindre. Le gouverneur du Massachusetts, toujours distancé dans les sondages, vient de donner un vigoureux coup de rein et, après plusieurs jours de campagne énergique qui lui ont valu une couverture très favorable dans les médias, il s'apprête à lancer un véritable « blitz » télévisé pour dénoncer ce qu'il appelle *« la campagne d'ordures »* lancée contre lui par les républicains.

La « rumeur » pourrait paradoxalement ruiner ses efforts si l'opinion américaine, lui en attribuant au moins une part de responsabilité, venait à en conclure que, décidément, les poubelles sont également pleines des deux côtés de la rue.

JAN KRAUZE.

HAITI

Un discours du général Avril

Une institution indépendante sera chargée des élections

PORT-AU-PRINCE
de notre envoyé spécial

Le chef de l'Etat haïtien, le général Prosper Avril, s'est engagé, le vendredi 21 octobre, à créer rapidement une *« institution vraiment indépendante »* appelée à garantir le bon déroulement des futures élections en Haïti. Dans son deuxième message à la nation depuis le coup d'Etat du 17 septembre dernier, il a insisté sur la nécessité de rétablir la paix civile *« pour asseoir les bases de cette démocratie que nous souhaitons irréversible ».* Devant la plupart des dirigeants politiques du pays, rassemblés au palais national, il a affirmé qu'il fallait *« mettre fin à la violence et à l'agitation ».*

Le chef de l'Etat n'a pas précisé comment serait formé le « conseil des sages » chargé d'organiser le processus électoral, se bornant à indiquer qu'il présenterait *« dans les prochains jours »* un projet de décret qui sera soumis *« à la critique constructive des secteurs intéressés ».* Le calendrier électoral sera fixé par ce conseil et devra, selon le général Avril, commencer par les élections communales, puis législatives, avant d'aboutir au choix d'un président. Ceci afin de *« permettre aux partis politiques et à leurs chefs de mesurer leurs forces sur l'échiquier politique national ».*

Sur le plan économique, il a annoncé une politique d'investissements créateurs d'emplois et a affirmé que *« l'assainissement des finances publiques, la lutte contre la contrebande et contre la corruption seront intensifiés ». « Notre tâche aurait été moins écrasante si nos partenaires de la coopération externe pouvaient comprendre que les circonstances qui ont conduit à l'adoption de sanctions économiques contre Haïti ont changé »,* a enfin souligné le général Avril.

Qualifié de *« globalement positif »* par M. Marc Bazin, président du Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH, centriste), le discours présidentiel n'a pas satisfait M. René Théodore, secrétaire général du Parti unifié des communistes haïtiens (PUCH). *« Ce message ne répond pas aux préoccupations populaires et n'apporte aucun éclaircissement sur les événements du week-end dernier »,* commentait à chaud M. Théodore, assis au premier rang des invités du général Avril.

De fait, la confusion continue de régner à propos de la *« tentative de coup d'Etat »* qu'aurait déjouée le gouvernement il y a une semaine. Au moins douze sous-officiers et soldats ont été emprisonnés et une vingtaine sont en fuite à la suite de ces événements.

L'alliance entre l'ancien colonel Samuel Jeremie, responsable d'un massacre à Léogane, au sud de la capitale, en janvier 1986, et le jeune sergent Patrick Bauchard, qui avait été nommé fin septembre président de la commission de contrôle des jeux de hasard – un poste convoité, – apparaît pourtant surprenante.

JEAN-MICHEL CAROIT.

La formation du nouveau gouvernement

Le général Pinochet défend une Constitution « immuable »

SANTIAGO DU CHILI
de notre correspondant

Prenant la parole à la fin de la cérémonie d'investiture des neuf nouveaux ministres de son gouvernement, le général Pinochet s'est lui-même chargé de mettre les choses au point, autant à l'adresse des opposants que des partisans du régime qui se sont faits dernièrement les avocats de l'ouverture. *« La Constitution ne sera pas modifiée, et notre intention est de maintenir son texte immuable »,* a-t-il déclaré en réponse au seize partis de la Concertation pour la démocratie, l'ex-Coordination du « non », (animée par les démocrates-chrétiens et les socialistes), qui ont proposé la semaine dernière quatre réformes de la charte fondamentale : un assouplissement des mécanismes de réforme constitutionnelle, l'abrogation de l'article sanctionnant le « marxisme », l'élection au suffrage universel de tous les parlementaires – alors que le texte actuel donne aux autorités la faculté de désigner le tiers du Sénat – et une révision à la baisse du rôle du Conseil national de sécurité.

Haussant le ton et jugeant *« irrationnelle »* l'attitude de ses adversaires, le président de la République les a mis en demeure de préciser s'ils maintenaient leur *« politique de rupture institutionnelle »,* susceptible, selon lui, de créer une situation de *« vide du pouvoir et de crise que nous nous efforcerons d'éviter ».* Pour le général Pinochet, cette crise serait, bien sûr, celle qu'entraînerait immanquablement son départ de la présidence avant l'échéance du 11 mars 1990, s'il accédait à la demande formulée en ces sens par les seize formations. Mais il n'en est pas question, *« je mettrai fin à mon mandat présidentiel à la date fixée par la Constitution »,* a-t-il conclu.

La position des vainqueurs du plébiscite du 5 octobre n'est guère confortable. Peuvent-ils abandonner l'initiative au chef de l'État, au risque de décevoir ces millions de Chiliens qui ont voté « non » et aspirent à des changements rapides ? Doivent-ils en revenir à la « mobilisation sociale », aux débordements toujours possibles et aux conséquences imprévisibles ? Les opposants seront sans doute contraints de souffler le chaud et le froid, de doser leurs efforts afin d'amener les forces armées, malgré l'obstination de leur commandant en chef, à la table de négociation.

Car, même s'il garde le verbe haut, le général Pinochet a une marge de manœuvre des plus restreinte. La droite a pris ses distances et prépare les élections générales, où elle pourrait faire piètre figure si elle n'avance pas de propositions novatrices. De plus, à l'image du général Matthei, commandant en chef de l'aviation, qui a accueilli plutôt favorablement les suggestions de la Concertation pour la démocratie, de nombreux militaires penchent en faveur d'un dialogue avec l'opposition. L'aviation et les carabiniers ont retiré leurs derniers ministres du gouvernement, où seule l'armée de terre conserve deux portefeuilles.

« Un cabinet de fin de règne »

En nommant à la tête du gouvernement M. Carlos Caceres, un homme de dossiers qui avait été, en 1983-1984, un terne ministre des finances, le général Pinochet a mis fin à l'administration « politique » qu'incarnait son prédécesseur. C'est l'heure des techniciens. *« Un cabinet de fin de règne »,* ironise un opposant.

Coordinateur malheureux de la campagne présidentielle, l'ancien ministre de l'intérieur et chef du cabinet, M. Sergio Fernandez abandonne le pouvoir. *« Des erreurs ont été commises »,* lâchera-t-il laconiquement aux journalistes à la sortie de la Moneda. Le suit dans la disgrâce l'ancien porte-parole du gouvernement, M. Orlando Poblete, qui a été accusé par le parti Rénovation nationale (droite proche du régime) d'avoir occulté le résultat de sondages défavorables au président de la République.

Quant à l'ex-ministre des affaires étrangères, M. Ricardo Garcia, il lui est, semble-t-il, reproché de ne pas avoir fait preuve de la détermination nécessaire pour faire face à la « pression étrangère » et d'écouter d'une oreille trop complaisante l'opinion des evêques, qui prêchent le dialogue et la réconciliation. Son remplaçant, M. Hernan Felipe Errazuriz, était jusqu'à sa désignation ambassadeur à Washington, le poste le plus sensible pour la diplomatie chilienne.

GILLES BAUDIN.

La composition du gouvernement

Voici les nouveaux membres du gouvernement chilien :

Intérieur : M. Carlos Caceres ; *relations extérieures :* M. Hernan Felipe Errazuriz ; *défense nationale :* vice-amiral Patricio Carvajal ; *économie :* général Manuel Concha ; *finances :* M. Hernan Buchi ; *éducation :* M. Juan Antonio Guzman ; *justice :* M. Hugo Rosende ; *agriculture :* M. Jaime de la Sotta ; *travaux publics :* général Bruno Siebert ; *travail :* M. Guillermo Arthur ; *logement :* M. Gustavo Montero ; *transports et télécommunications :* M. Carlos Silva ; *mines :* M. Pablo Barahona ; *santé :* M. Juan Giaconi ; *biens nationaux :* M. Armando Alvarez ; *secrétaire général du gouvernement :* M. Miguel Angel Poduje ; *secrétaire général de la présidence :* général Jorge Ballerino ; *office de planification nationale :* M. Sergio Melnick ; *corporation de développement de la production :* général Fernando Hormazabal ; *commission nationale de l'énergie :* général Herman Brady.

Les accusations de trafic d'organes de bébés latino-américains

Quand les parlementaires européens accréditent une rumeur...

Un récent vote du Parlement européen à Strasbourg a provoqué une inhabituelle démarche publique de l'administration américaine. Le sujet est grave, il est vrai, puisqu'il s'agit de la dénonciation d'un prétendu trafic d'organes, qui seraient prélevés sur des bébés latino-américains et achetés par des *« familles américaines ou israéliennes dont des enfants nécessitent une greffe ».* La résolution, votée le 15 septembre, a été présentée par un député communiste français, Mme Danielle De March. Elle se réfère expressément, par-delà les Etats-Unis, implicitement visés, à un système – sous-entendu, le capitalisme *(l'Humanité* le confirme dans un long article consacré au problème) – où *« l'argent peut ainsi pervertir les valeurs humaines essentielles ».*

Les faits auxquels il est fait référence sont la découverte en janvier et mars 1987, au Honduras et au Guatemala, de *casas de engorde* (littéralement : « maisons d'engraissage ») de bébés indigènes. Tout pourrait indiquer que cette pratique – nullement inimaginable dans le contexte de profonde misère de certains pays latino-américains – prépare la vente desdits enfants à des familles d'adoption. L'élément spécifique a été que deux des personnes dirigeant l'une de ces maisons ont affirmé que ces bébés, vendus 75 000 dollars pièce, étaient destinés au prélèvement d'organes. Dans le cas d'une autre de ces maisons d'engraissage, a-t-on assuré localement, – *« plusieurs cadavres d'enfants »* ont été trouvés *« à proximité »* ; sur certains de ces nouveau-nés, *« un ou plusieurs organes avaient été prélevés »* – selon une formulation reprise dans les considérants de la motion du Parlement. Dans un troisième cas, un fichier retrouvé mentionnait *« la vente à l'étranger de cent soixante-dix enfants..., dont la majorité avaient été envoyés aux Etats-Unis pour prélèvement d'organes »* – toujours selon les termes d'un considérant voté par une majorité de députés à Strasbourg.

Ces éléments, qui ont évidemment donné lieu à une abondante publicité dans la presse latino-américaine depuis près de deux ans, ont été rapportés en Europe (et aux Nations unies) par une mission de l'Association des juristes démocrates. C'est sur le rapport de cette organisation (dont le siège international est à Bruxelles et dont la branche française n'est pas insensible aux thèses communistes) que Mme De March a appuyé la présentation de son projet de résolution.

Les parlementaires l'ont voté selon la procédure dite d'*« urgence »,* et sans débat. Le scrutin a eu lieu à main levée, de sorte qu'il est impossible de dire quelle a été l'attitude des différents groupes politiques. En toute certitude, aucune enquête indépendante, ni même une simple demande de précisions, n'est partie de Strasbourg. Contactés le vendredi 21 octobre – date à laquelle un article du *New York Times* et un autre de *l'Humanité* ont mis l'affaire en pleine lumière, – les services de presse du Parlement sont tombés des nues et ont dû faire des recherches pour trouver trace du vote.

Lorsque les dénonciations reprises le 15 septembre à Strasbourg (et d'autres, plus évanescentes, en provenance celles-là du Paraguay) étaient parvenues à la presse *(le Monde* du 11 août) les éléments concrets retenus ont été les suivants :

1) *La rumeur de trafic* d'enfants à partir de l'Amérique latine est ancienne et persistante. Elle trouve sans aucun doute son origine dans le fait qu'il existe effectivement des filières d'adoption d'enfants ayant leur « source » dans cette partie du monde. Contrairement à une croyance répandue en Occident, les motivations normalement généreuses des parents adoptifs sont le plus souvent très mal comprises dans les profondeurs des populations latino-américaines (et sans doute du tiers-monde en général) ; on veut plutôt y voir un prélèvement de substance vive sur les pays « donataires » et ce lors même que les bébés recueillis ont été abandonnés, ce qui est le cas le plus habituel. Il est vrai que l'état de misère ambiant, engendrant lui-même un moindre respect pour la vie humaine en général, pousse des familles aux abois à vendre certains de leurs nouveau-nés. Il est non moins certain que des gangs ont parfois enlevé des enfants à des fins de lucre. La fonction des « maisons d'engraissage » serait de donner une apparence plus présentable, avant leur vente, aux futurs adoptés.

Erreurs d'interprétation outrageantes

2) Le sacrifice d'enfants en vue de prélever des *« pièces de rechange humaines »,* selon de mot de Mme De March, n'a jamais été prouvé. Une enquête de l'Organisation des Nations unies n'a pu découvrir d'éléments substantiels. Commentant l'affaire du Paraguay, *le Monde* écrivait le 11 août dernier : *« On voit mal, pour des raisons techniques, comment ce type de trafic pourrait exister. La majorité des greffes d'organes réalisées à travers le monde concerne des adultes sur lesquels on ne pourrait implanter des organes prélevés sur des enfants. D'autre part, les greffes imposent le respect d'une série de contraintes d'ordre immunologique (histocompatibilité) qui font que le fait de disposer d'organes humains ne permet pas à lui seul de pouvoir réaliser une greffe. »*

Les États-Unis, quoi qu'il en soit, ont officiellement protesté auprès de la présidence de la sous-commission des droits de l'homme au Parlement européen contre les *« erreurs d'interprétation outrageante »* que contient la résolution du 15 septembre. Le département d'Etat assure que l'affaire, effectivement partie de la découverte de « quelque chose » au Guatemala en janvier 1987, a ensuite été propagée dans toute l'Amérique latine par les organes officiels de presse de l'URSS : l'agence Tass et la *Pravda*. Cette méthode, proteste Washington, est un exemple criant de désinformation contraire non seulement à l'esprit des rencontres Reagan-Gorbatchev, mais même à des engagements mutuels concrets, pris en ces occasions.

JEAN-PIERRE CLERC.

Asie

PHILIPPINES

Les Marcos formellement inculpés de détournement de fonds par la justice américaine

L'ancien président Ferdinand Marcos, son épouse Imelda et le financier saoudien Adnan Khashoggi ont été inculpés, le vendredi 21 octobre, à New-York, de détournements de fonds au détriment des Philippines et des Etats-Unis, portant sur plusieurs centaines de millions de dollars, à l'issue d'une enquête de près de deux ans et demi menée par la justice américaine. M. Marcos et ses coinculpés ont été cités à comparaître, le 31 octobre, à New-York, pour se faire signifier ces inculpations, dont les détails ont été fournis par le procureur fédéral, Rudolph Giuliani, dans une conférence de presse. M. Giuliani a précisé que M. Marcos serait arrêté s'il refusait de comparaître.

L'ancien ambassadeur des Philippines au Vatican, M. Bienvenido Tantoco, son épouse Gliceria et leur fils Bienvenido Jr, la banque de Los Angeles California Overseas Bank, le président de son conseil d'administration, M. Robert Benedicto, et l'un des anciens hauts responsables de cet établissement, M. Rodolfo Aranbulo, sont également inculpés, de même qu'un avocat panaméen, M. Jaime Arias, et un associé de M. Khashoggi, M. Karl Bock, sont aussi impliqués dans l'affaire.

Selon les inculpations, l'ancien couple présidentiel a transféré des Philippines aux Etats-Unis une somme de 103 millions de dollars, destinée à l'achat de quatre immeubles à New-York. Le couple Marcos et le couple Tantoco sont également inculpés de fraude pour avoir, selon l'accusation, extorqué 165 millions de dollars à trois organismes financiers américains, destinés à l'achat de l'un des quatre immeubles et au refinancement des trois autres. L'ex-couple présidentiel et leurs coinculpés sont, en outre, accusés d'avoir fait obstruction à la justice, en tentant de dissimuler l'identité du propriétaire réel de ces biens, à l'occasion d'un procès civil intenté par le gouvernement philippin qui revendique la propriété de ces immeubles.

M. Khashoggi est également accusé d'avoir fourni de faux documents aux autorités françaises, qui recherchaient des informations sur l'affaire à la demande de la justice américaine. Le financier saoudien, l'un des protagonistes de l'affaire des ventes d'armes américaines à l'Iran, est par ailleurs inculpé pour avoir servi de prête-nom pour des objets précieux et des tableaux de maîtres dont les Marcos sont les propriétaires réels.

M. Marcos et son épouse risquent cinquante ans de prison et 1 million de dollars d'amende. M. Khashoggi est passible de soixante ans de prison et de 1,5 million de dollars d'amende. Le président Ronald Reagan a fait savoir vendredi après-midi qu'il *« regrettait »* l'inculpation de M. Marcos. Mais la Maison Blanche a souligné que l'ancien président philippin devrait comparaître devant la justice.

A Manille, la présidente Aquino s'est félicitée des inculpations, en ajoutant son espoir de voir les enquêtes *« sur les crimes des Marcos »* aboutir *« à une restitution rapide des avoirs volés au peuple philippin ».* – *(AFP, Reuter.)*

● **Malaisie : Succès électoral pour le premier ministre.** – Le candidat du premier ministre, M. Mahathir Mohamad, a remporté de peu, jeudi 20 octobre, le siège de député de l'Etat de Johore, au sud du pays, à l'issue d'une élection partielle considérée comme un test national. La victoire de M. Mohamed Yasin Kamari, donné au départ largement perdant, au détriment de M. Hamdan Yahya, qui avait reçu le soutien de deux anciens premiers ministres, conforte le nouveau parti de M. Mahathir, l'umno-baru, à une semaine de son premier congrès. *(UPI).*

● **BIRMANIE. – Les combats contre les rebellions : 90 morts.** – Les affrontements entre armée birmane et rebelles ont coûté la vie à 93 hommes depuis le début du mois d'octobre, a annoncé vendredi 21 octobre la radio birmane. Les pertes gouvernementales se sont établies à 56 tués, 110 blessés et 6 disparus, celles des rebelles à 37 morts, 6 blessés et 13 prisonniers, a précisé la radio, qui a mentionné 83 accrochages dans 8 zones différentes. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le vote des recettes du budget à l'Assemblée nationale

Les socialistes approuvent, les communistes et les centristes s'abstiennent

Les députés ont achevé, samedi 22 octobre, après une nuit de débat, l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Le PS s'est retrouvé seul pour voter, en première lecture, les recettes du budget 1989, l'UDC et le PCF se sont abstenus, tandis que le RPR et l'UDF votaient contre (274 voix contre 229).

Le gouvernement a (49-3) donc pu éviter toute procédure contraignante pour faire adopter l'article d'équilibre qui clos la première partie de la loi et récapitule les recettes, et dont le vote est le point de passage obligé pour pouvoir entamer la seconde partie : l'examen des budgets, ministère par ministère.

Le RPR et l'UDF ont récusé ce budget *« de facilité »* trop *« dépensier »* à leurs yeux. Le PCF n'a pas voulu le repousser, tout en expliquant que cela ne l'engageait pas pour le vote final. L'UDC, tout en soulignant ses *« insuffisances »*, a estimé que ce débat, marqué par *« la pondération et le bon sens »*, a permis à l'opposition de faire entendre sa voix. *« Nous avons pu peser sur le débat comme le souhaite les Français »*, a souligné M. Alphandéry (UDC). Les socialistes ont été ravi de voir un gouvernement jouer la carte du débat parlementaire, plutôt que d'arriver avec un projet tout ficelé.

Les charges de l'article d'équilibre ont d'ailleurs été modifié – ce qui n'est pas fréquent – pour répondre aux souhaits de la représentation parlementaire.

S'agissant de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), intégré au budget, il a été voté par les députés socialistes et communistes, l'UDC choisissant l'abstention, le RPR et l'UDF votant contre. L'ISF a recueilli 299 voix contre 228. Trois députés centristes – MM. Bosson (Haute-savoie), Claude Birraux (Haute-Savoie) et Michel Voisin (Ain) – ont voté contre l'ISF. Députés « frontaliers » de la Suisse, ils souhaitaient manifester leur hostilité à un texte qui, selon eux, favorisera l'évasion fiscale. Au sein du groupe UDF, seul M. François d'Harcourt (Calvados) a voté l'ISF.

Lors des explications de vote, l'UDC a fait valoir que malgré *« ses inconvénients pour l'économie du pays »*, l'ISF avait pu être amélioré. Toutefois, les élus centristes se réservent la possibilité de modifier leur vote en seconde lecture, si de nouvelles modifications ne sont pas apportées au Sénat.

Le gouvernement doit maintenant faire voter la seconde partie de son budget. Il lui faudra, à nouveau, obtenir l'abstention de l'UDC ou du PCF, s'il ne veut pas utiliser le 49-3 en fin de parcours (le 18 novembre) pour faire adopter sa loi de finances.

M. Pierre Bérégovoy n'a pas voulu laisser planer un faux suspense sur les intentions du gouvernement. Vendredi 21 octobre, à l'Assemblée nationale, au terme d'un après-midi riche en contacts divers avec les centristes, comme avec les communistes, le ministre a souhaité *« clarifier »* le débat en annonçant les concessions qu'il entendait faire aux uns et aux autres. Sur un ton solennel, il a expliqué qu'il avait *« écouté avec attention »* les propositions faites ces derniers jours par les orateurs de différents groupes. Il a affirmé vouloir prendre en compte, notamment, celles qui allaient dans le sens de l'Europe. Il n'y a pas eu *« transactions »*, a-t-il assuré dans un silence complet, mais simplement des *« conversations »*. Soucieux de séparer, au sein de l'opposition de droite, le bon grain de l'ivraie, le ministre a établi un distinguo entre, d'une part, l'UDF et le RPR, qui auraient fait preuve d'une *« hostilité déterminée »* à l'égard du budget, et les autres...

Le ministre a donc confirmé (*le Monde* du 22 octobre) la reprise par le gouvernement de l'amendement Barre-Durieux faisant passer de 33,33 % à 28 % le taux de TVA sur les produits dits de « luxe » (bijoux, fourrures, caviar, etc.). *« En ce qui concerne le tabac, le PMU, le Loto et les jeux de hasard, nous substituerons à ce taux de TVA une taxe de telle sorte que ces produits, et tout ce qui touche à la pornographie par exemple, restent lourdement taxés »*, a expliqué le ministre. Cette baisse du taux maximum de TVA va faire perdre à l'Etat 3,5 milliards de francs brut a souligné M. Michel Charasse, ministre du budget. Déductions faites des recettes engrangées par les taxations du tabac, des jeux de hasard, du « pornographique », *etc.*, le gouvernement devra encore trouver 1,79 milliard. Avec le déplafonnement des allocations familiales, l'Etat a vu sa contribution diminuer de 1,6 milliard de francs ; ce qui lui permet d'équilibrer son déficit de recettes dû à la baisse de ce taux de TVA.

Il n'y aura donc, bientôt, plus que trois taux de TVA : 28 % (ce taux avait été créé par le précédent gouvernement pour les automobiles) 18,6 % et 5,5 %. *« Nous avons le taux de TVA le plus fort de la Communauté à l'exception d'un pays et je souhaite donner à nos partenaires européens un signe de bonne volonté »*, a ajouté M. Pierre Bérégovoy qui a fait ainsi d'une pierre deux coups, dans la mesure où le groupe communiste n'était pas hostile à cette baisse de TVA, comme son président, M. André Lajoinie, l'avait précisé, jeudi, dans les coulisses du Palais-Bourbon.

M. Méhaignerie : « des avancées significatives »

D'autre part, et c'est la seconde avancée en direction de l'UDC, M. Bérégovoy a accepté de baisser le taux supérieur de la taxe professionnelle pour la ramener de 5 % à 4,5 %. *« C'est une bonne disposition pour l'entreprise »*, a-t-il dit. Décidément prodigue, le ministre avait également, un peu plus tôt, fait un pas supplémentaire en direction des centristes, et tout particulièrement de leur président, M. Pierre Méhaignerie, ancien ministre du logement.

Le ministre des finances, en effet, a certes refusé de voir la résidence principale exonérée de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), mais il s'est montré en revanche favorable à une reconduction éventuelle des dispositions fiscales en faveur de la construction ; dispositions mises en place par M. Méhaignerie. Ces mesures arrivent à échéance fin 1989, et rien pour l'instant n'a été prévu pour leur reconduction. En fonction de l'évolution du marché du logement en 1989, le gouvernement pourrait donner un coup de pouce. Le président du groupe UDC s'est montré pour sa part sensible à ces *« avancées significatives »*.

Soucieux de ne pas oublier dans l'affaire le groupe communiste, le ministre de l'économie a confirmé qu'un effort serait également fait pour alléger la taxe d'habitation qui pèse sur les foyers les plus modestes. Le relèvement de l'aide personnalisée au logement (APL) a également été évoqué, ainsi qu'une augmentation des bourses. l'UDC a obtenu du gouvernement des garanties pour qu'en deuxième partie les ministères concernés voient bien leurs crédits abondés.

Dans les couloirs, M. Bérégovoy ne cachait pas sa satisfaction de ne pas avoir à recourir au 49-3 (engagement de responsabilité) pour faire passer la première partie de sa loi de finances. C'est en toute *« sérénité »* qu'il aurait demandé au premier ministre d'y recourir, si cela avait été nécessaire, pour contourner une conjonction des oppositions. Mais le fait de pouvoir s'en passer conforte son budget.

La discussion de l'article 18 du projet de loi qui crée l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a, d'autre part, occupé une bonne partie de la journée et ne s'est achevée que très tardivement dans la nuit. Les débats sont restés courtois même si les passes d'armes n'ont pas manqué. Le groupe socialiste a obtenu satisfaction sur la création d'une tranche supérieure d'imposition à 1,1 % (gain, environ 300 millions de francs). La droite, quant à elle, n'est pas parvenue à faire passer de 4 à 5 millions de francs le seuil d'application de l'ISF, les élus communistes ont tenté en vain de le faire descendre à 2,5 millions. En revanche, l'UDC a vu un de ses amendements – surnommé « amendement Le Quesnoy » – repris, en partie, par le gouvernement : il permet de déduire de l'ISF 1 000 F par personne à charge.

Chacun a eu le loisir, au cours de longues heures de discussion consacrée à l'examen de plus d'une centaine d'amendements sur l'ISF, d'exposer ses arguments. M. Gilbert Gantier (UDF, Paris) a fait appel, quant à lui, à Mao pour récuser cet ISF contre-révolutionnaire : *« Si les riches maigrissent, les pauvres dépérissent »*, a-t-il dit en citant le Grand Timonier. *« L'ISF sera des plus injustes : les grandes fortunes y échapperont car elles sont internationales.* (...) *Cet impôt portera préjudice au patrimoine moyen »*, a ajouté le député de Paris. Pour M. Philippe Auberger (RPR, Yonne), *« il n'existe aucun pays au monde ayant à la fois un impôt sur la fortune, un autre sur les plus-values, un sur les mutations, un sur les successions, ainsi qu'un impôt local sur le foncier bâti et non bâti »*. C'est ce que M. Bruno Durieux (UDC, Nord), a résumé d'un trait en affirmant : *« Cet ISF c'est un impôt supplémentaire sur la fortune. » « Dès qu'il s'agit de prendre trois sous au grand capital vous poussez des cris d'orfraie,* s'est indigné M. Jean-Pierre Brard (PCF, Seine-Saint-Denis). *Par solidarité, vous entendez seulement la solidarité de classe ! »*. M. Raymond Douyère (PS, Sarthe), s'est étonné quant à lui de la contradiction de la droite qui avait voté presque à l'unanimité le revenu minimum d'insertion (RMI) mais qui refusait ensuite à l'Etat *« le moyen de le verser »* grâce à l'ISF.

M. Charasse, ministre du budget, qui s'était signalé ces derniers jours par un calme olympien, n'a pas voulu laisser passer l'occasion de croiser le fer avec les députés de droite. *« M. Gantier a parlé d'un débat idéologique. Mais pour qui ? Cet impôt,* assure-t-il, *n'est ni logique, ni cohérent. On nous dit que tout le monde est, d'accord pour la justice et la solidarité, pour aider les pauvres, pour demander un effort aux plus aisés. On veut bien, mais on ne sait pas comment, on cherche, on est torturé, mais on ne trouve pas la solution. Et si par hasard on la trouve, ce n'est pas le moment, ce n'est pas le bon jour* (...). *Cela me rappelle ce curé de la paroisse des Minimes, la plus riche de Clermont-Ferrand. Le curé disait : « Quand je suis en chaire et que je vois en bas les beaux manteaux de fourrure, je me demande où sont les pauvres. Mais une heure après, quand je compte la quête, la question que je me pose, c'est : où sont les riches ? »*

M. d'Ornano (UDF), Calvados : *« J'apprécie qu'on mette de l'ambiance et de la vie dans cette assemblée, mais il ne faut pas prendre pour habitude d'en user pour éluder des problèmes importants. Cela vous aidera un peu un certain temps, on vous jugera sympathique, mais un jour on vous demandera : où est le blé ? où est le gras ?... »*.

Malgré ses réticences, le groupe UDC devait finir par s'abstenir, tard dans la nuit, sur l'ISF, en espérant que d'autres concessions seraient obtenues au Sénat. La discussion sur l'ensemble de la première partie ne s'est achevée qu'au petit jour, samedi 22 octobre, au terme d'un débat touffu, technique, mais qui n'a jamais dérapé.

P. S.

Majorité de faveur

BOUSCULÉ dans la rue, sermonné par le Parti socialiste, le gouvernement vient d'opérer à l'Assemblée nationale, au terme d'une nuit blanche, un adroit rétablissement. Alors qu'il ne dispose pas de la majorité absolue, M. Michel Rocard a pu dégager une *« majorité de faveur »*, en obtenant la double abstention des groupes centriste et communiste sur la première partie du budget de 1989. Le premier ministre n'a donc pas eu à utiliser le 49-3, qui aurait noirci un décor déjà bien chargé. Même si l'attitude des centristes et des communistes ne préjuge pas de leur vote sur l'ensemble du budget, le gouvernement vient de remporter un second succès après le vote à la quasi-unanimité du revenu minimum d'insertion.

Contrairement à ce qui s'était passé l'été dernier, lors de la discussion du projet d'amnistie, MM. Pierre Bérégovoy et Michel Charasse ont su éviter de se faire coincer les doigts dans la porte de l'ouverture. En voulant faire des concessions à droite et à gauche, le risque était à nouveau grand de se mettre à dos les uns et les autres.

M. Bérégovoy jubile

Jouant la carte d'un débat parlementaire ouvert, avec ce qu'il faut d'humour, d'attention à l'opposition et de travail de fond, ils sont parvenus à créer un climat presque convivial, couronné par des concessions qui avaient le mérite de n'être pas trop hétérodoxes par rapport aux souhaits du gouvernement, et de répondre aux attentes de l'UDC et du PC.

Le ministre de l'économie, M. Bérégovoy, avait quelques raisons de jubiler. Non seulement, ces votes confortent sa démarche, mais ils sèment un peu plus la zizanie dans les rangs de l'UDF. Le PR n'a-t-il pas sommé, il y a peu, le CDS de clarifier son opposition ? La double abstention des députés centristes sur le budget et sur l'ISF ne fera que tendre un peu plus leurs relations. L'UDC s'estime pourtant gagnante, car, dans l'hypothèse d'un recours au 49-3, elle était prête à ne pas voter la motion de censure préparée en riposte par le RPR et l'UDF. La division n'en aurait été que plus évidente.

Une nouvelle fois, c'est sans doute du côté du groupe socialiste qu'ont pu venir, ici ou là, quelques signes discrets d'exaspération. *« Et nous ? »*. Il est vrai que MM. Charasse (PS) et Durieux (UDC) avaient l'air si bien ensemble que certains socialistes pouvaient avoir l'impression d'être de trop. Quant à ceux qui, comme M. Henri Emmanuelli, souhaitaient un ISF *« 100 % socialiste »*, ils ont dû constater que, mine de rien, l'ouverture faisait son chemin à l'Assemblée nationale. Le ton y est différent. Il devient, à certains moments, presque indécent d'afficher un esprit sectaire. A l'image de M. Alain Richard (PS), rapporteur général du budget, invitant ses collègues à ne plus commencer leur réplique par : *« Votre raisonnement est totalement faux. »* Cela a fait baisser le taux d'adrénaline des députés présents...

PIERRE SERVENT.

Les principales mesures

● TVA. – Diminution de 7 % à 5,5 % du taux réduit : livres, spectacles, cantines, etc. ; diminution de 18,6 % à 5,5 % des appareils destinés aux handicapés ; réduction de 33,33 % à 28 % du taux majoré : parfums, bijoux, hi-fi, etc. ; réduction, à dater du 1er novembre prochain de 33,33 % à 18,6 % pour les supports du son et de l'image (vidéo-cassettes, films, pellicules, cassettes, etc.) ; réduction de 18,6 % à 5,5 % pour les abonnements d'électricité et de gaz.

● ISF. – Seuls les contribuables ayant un patrimoine dépassant 4,5 millions de francs paieront l'ISF mais ils seront imposés à partir de 4 millions de francs ; les taux d'imposition sont de 0,5 % pour la fraction du patrimoine comprise entre 4 et 6,5 millions de francs ; de 0,7 % pour celle entre 6,5 et 12,9 millions de francs ; 0,9 % pour la partie comprise entre 12,9 et 20 millions de francs et 1,1 % pour la partie supérieure à 20 millions de francs ; pour obtenir l'exonération des biens professionnels (outil de travail), le redevable doit posséder plus de 25 % du capital et 25 % des droits de vote ; la détention de 25 % du capital d'une société où le redevable exerce des fonctions de direction n'est pas exigée si les titres possédés représentent plus de 75 % du patrimoine de l'intéressé ; clause de sauvegarde : le prélèvement global opéré au titre de l'impôt sur le revenu et de l'ISF sera plafonné à 70 % du revenu d'un même contribuable ; sont également considérées comme biens professionnels les parts ou actions d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés, détenues à la suite d'un rachat d'entreprise par les salariés (RES) de cette société, lorsque le redevable y exerce son activité professionnelle (dans la limite de 1 million de francs). Le montant de l'ISF est réduit d'un montant de 1 000 francs par personne à charge.

● TAXE D'HABITATION. – Un dégrèvement plus significatif de la taxe d'habitation est proposé à tous les contribuables âgés de moins de soixante ans non imposables sur le revenu : le taux de dégrèvement partiel est porté de 25 % à 30 %. Les contribuables les plus faiblement imposés pourraient en bénéficier également.

● VENTES PUBLIQUES. – De façon à rendre Paris plus compétitif en matière de ventes publiques, les taux du droit d'enregistrement et des taxes locales additionnelles applicables aux ventes aux enchères publiques de meubles ont été réduits.

Le cours d'éducation civique de l'Ecole Sainte-Elisabeth

« Ceux qui sont riches y'doivent donner aux pauvres. Parce que si on était à la place des pauvres, on aimerait bien qu'on nous donne. » Ainsi s'exprimait une adorable petite « Le Quesnoy » qui, avec vingt-deux de ses camarades du cours CM 1 de l'Ecole Sainte-Elisabeth du 15e arrondissement à Paris, était venue vendredi matin assister au débat sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) à l'Assemblée nationale.

Fillettes sages, en col Claudine blanc brodé de fleurettes, jupe bleu marine et gilet assorti, les cheveux joliment disciplinés, garçonnets, portant cravate ou nœud papillon sur une chemise immaculée et un veston à blason, écoutaient dans l'hémicycle les « grands » s'interpeller sur l'impôt-symbole de cette session budgétaire.

Fébrilement, comme le leur avait demandé la maîtresse, ils notaient les mots qu'ils n'avaient pas compris, *« amender, imposition, pression fiscale, excessif, patrimoine, salarié, capital »*.

« Il y en avait une qui n'était pas contente et qui parlait tout le temps » (NDLR : Mme Muguette Jacquint, PC). *« Ils sont marrants mais mal polis parce qu'ils arrêtent pas de se couper la parole »*, observait, sévère, un blondinet aux lunettes d'écaille. *« Il y avait quand même beaucoup de places vides »*, condamnait péremptoire, une petite brune rondelette. Une chose est sûre, les enfants ont retenu que les députés n'étaient pas d'accord entre eux.

Pourtant, constatait l'un d'eux, *« ils devraient bien faire une loi pour soigner et pour donner à manger à tous ceux qui sont malheureux »*. C'était le cours d'éducation civique de l'Ecole Sainte-Elisabeth.

P. R.-D.

Le contentieux des législatives devant le Conseil constitutionnel

L'élection de M. Durupt (PS) annulée en Meurthe-et-Moselle, celle de M. Marchais validée

Le Conseil constitutionnel a annulé vendredi 21 octobre l'élection de M. Job Durupt (PS) en qualité de député de la deuxième circonscription de la Meurthe-et-Moselle (circonscription de Saint-Max et Vandœuvre-lès-Nancy), en raison d'*« irrégularités excessives (...) de nature à entraver l'usage normal par les électeurs et l'un des candidats de leur droit de contrôle sur la régularité du scrutin »*.

Réélu lors du second tour des élections législatives des 5 et 12 juin, M. Durupt n'avait devancé que de cent soixante-seize voix son adversaire, du RPR, M. Gérard Léonard, lui aussi député sortant.

C'est ce dernier, maire de Saint-Max, qui avait présenté au Conseil constitutionnel, le 22 juin, une requête tendant à l'annulation des opérations électorales des 5 et 12 juin.

Les juges constitutionnels, s'attachant exclusivement aux circonstances du second tour de l'élection, dressent dans leur décision le catalogue substantiel d'*« irrégularités »* commises dans la commune de Tomblaine, dont M. Durupt est le maire, et qui entraînent l'annulation de son élection.

Dans cette commune, qui compte huit mille habitants, les électeurs étaient appelés à se présenter dans un unique bureau de vote pourvu de trois urnes alors qu'il résulte des exigences du code électoral qu'il ne peut être mis à la disposition des électeurs qu'une seule urne par bureau de vote.

Une autre règle – pas plus d'un assesseur et d'un délégué pour chaque candidat en présence – ne pouvait, dans ces conditions, être respectée.

Autre violation du code électoral, les électeurs de Tomblaine *« n'ont pas été à même,* indique le Conseil constitutionnel, *de circuler librement autour des tables sur lesquelles était opéré le dépouillement sans qu'ait été invoquée une nécessité d'ordre public faisant obstacle à l'exercice de ce droit »*.

Enfin, les dispositions, minutieusement décrites par l'article L-65 du code électoral, relatives au dépouillement du scrutin, n'avaient pas été respectées le 12 juin dans la commune de M. Durupt.

Le Conseil constitutionnel a estimé qu'en raison de *« l'ensemble de ces irrégularités »*, il n'était *« pas en mesure de vérifier la sincérité des résultats du vote »* à Tomblaine, où le résultat des opérations électorales devait être dès lors annulé.

Substantiel écart de voix en faveur de M. Durupt à Tomblaine, faible écart dans l'ensemble de la deuxième circonscription de la Meurthe-et-Moselle : le Conseil constitutionnel était ainsi conduit à l'annulation de l'élection de M. Durupt, qui a trouvé *« surprenante »* cette décision, tandis que M. Léonard se déclarait heureux du *« rétablissement d'une vérité trahie au soir du scrutin »*.

Dix-sept requêtes rejetées

Au cours de la même séance, le Conseil constitutionnel a rejeté dix-sept requêtes en annulation. Il en va ainsi de la demande de M. Michel Chouasne, qui visait M. Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste français, réélu le 12 juin dans la onzième circonscription du Val-de-Marne.

M. Chouasne invoquait à l'appui de sa requête l'existence d'un affichage électoral du PCF en dehors des emplacements spéciaux réservés à cette fin, faisant état d'un affichage *« non légal »*, avenue Gorki à Villejuif. *« En cet état,* estime le Conseil constitutionnel, qui n'a examiné aucun autre aspect des opérations électorales dans la circonscription de M. Marchais, *il n'est pas établi que l'agissement dénoncé (...) a pu exercer une influence de nature à modifier le résultat de l'élection. »*

La requête de M. Michel Hannoun, député RPR sortant, battu dans la neuvième circonscription de l'Isère au profit de M. Yves Pillet (PS), a aussi été rejetée. M. Hannoun, auteur d'un rapport sur le racisme, avait été victime d'une violente campagne menée contre lui par le Front national.

Le Conseil constitutionnel qualifie cependant de *« manœuvre particulièrement condamnable »* la diffusion, à la veille du second tour, de tracts *« contenant des indications mensongères et des imputations hostiles à la personne de M. Hannoun »*.

Ont d'autre part été rejetées les requêtes qui visaient : M. Philippe Sanmarco (PS, 3e circ. des Bouches-du-Rhône) ; Mme Jeanine Ecochard (PS, 5e circ. des Bouches-du-Rhône) ; MM. Francis Saint-Ellier (UDF-PR, 1re circ. du Calvados) ; Philippe Marchand (PS, 4e circ. de la Charente-Maritime) ; Jean-Yves Cozan (UDC, 6e circ. du Finistère) ; Pierre Garmendia (PS, 4e circ. de la Gironde) ; Willy Dimeglio (UDF-PR, 1re circ. de l'Hérault) ; Alain Carignon (RPR, 1re circ. de l'Isère) ; Lucien Richard (RPR, 9e circ. de la Loire-Atlantique) ; Jacques Toubon (RPR, 10e circ. de Paris) ; Jean-Christophe Cambadélis (PS, 20e circ. de Paris) ; Louis Besson (PS, 1re circ. de Savoie) ; Serge Beltrame (PS, 4e circ. des Vosges) ; Robert Montdargent (PCF, 5e circ. du Val-d'Oise) et Claude Lise (app. PS, 2e circ. de la Martinique).

MICHEL KAJMAN.

Politique

Le MRG et le Parti radical se rapprochent

En mars 1987, MM. François Doubin, président du MRG, et André Rossinot, président du Parti radical, prenaient l'initiative d'un dialogue public entre leurs deux formations. Vendredi 21 octobre 1988, les mêmes font un pas supplémentaire. « *Tous les radicaux, tous les républicains de progrès, partagent les mêmes aspirations : ils sont notamment convaincus que l'ouverture européenne de 1993 et l'évolution de la société nécessitent la constitution d'un rassemblement radical et démocratique soudant le centre gauche et le centre, et destiné à rendre une unité politique au vaste courant d'opinion dont la dispersion empêche la reconnaissance* », affirment-ils dans une déclaration commune.

Divisée depuis 1972, la famille radicale sortira-t-elle de la mer le serpent de sa réunification ? Ni M. Doubin, ni M. Rossinot ne croient « *la chose facile* », mais il leur importe que ces retrouvailles radicales soient bel et bien un objectif commun auquel les deux formations se consacreront « *avec détermination* », « *des états généraux du radicalisme* » étant organisés en 1989.

Les deux présidents se sont engagés à défendre devant leurs congrès respectifs une motion en ce sens.

Les radicaux de gauche seront les premiers à se réunir, les 19 et 20 novembre, pour élire un successeur à M. Doubin, ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat. L'un des candidats, M. Emile Zuccarelli, député de Haute-Corse, commentant la déclaration de MM. Doubin et Rossinot, n'est pas hostile à la « *main tendue* » aux valoisiens. Certains radicaux de gauche avaient vu il y a dix-huit mois, dans la démarche de leur président, un signe de « dérive droitière » dans la mesure où M. Rossinot apparaissait à la recherche d'un élargissement de la majorité parlementaire issue des législatives de mars 1986. Avec l'entrée dans le gouvernement Rocard de « *personnalités venues d'horizons plus lointains* » (selon la formule de M. Zuccarelli), le dialogue avec les valoisiens apparaît moins suspect. M. Zuccarelli en fixe en tous les cas les limites : la priorité est, dit-il le rassemblement de tous les radicaux de gauche pour faire du centre gauche « *une composante incontournable* » de la majorité présidentielle.

Le Parti radical tient son congrès le 10 décembre prochain. Si M. Rossinot veut solliciter sa reconduction à la présidence, il doit préalablement faire adopter une modification des statuts. Candidat ou non, le maire de Nancy considère que l'ouverture « *politicienne* » est finie. La perspective d'une réunification des radicaux revêt à ses yeux un « *autre souffle* » que « *les ralliements individuels* ». Député UDF, M. Rossinot ne va-t-il pas être à son tour, soupçonné par ses amis de dérive mais cette fois « gauchiste » ? Ce à quoi M. Rossinot, qui n'entend pas laisser le monopole du centre au CDS, considère que l'UDF doit « *se déployer* ».

A. Ch.

Les assises des « rénovateurs » consacrent l'échec de M. Pierre Juquin

Les assises des « rénovateurs » communistes se sont ouvertes vendredi 21 octobre, à Vitrolles (Bouches-du-Rhône), en présence de 170 délégués environ, qui se sépareront dimanche après avoir probablement constitué un mouvement indépendant de M. Pierre Juquin, qu'ils avaient soutenu pendant la campagne présidentielle.

VITROLLES
de notre envoyé spécial

Les « rénovateurs » sont fâchés avec leur histoire. Ils ont tendance à la réécrire. Réunis non loin de Marseille, ils veulent se persuader qu'ils tiennent leurs premières assises en oubliant qu'ils avaient organisé à Lyon, peu avant l'élection présidentielle, une rencontre nationale qu'ils présentaient officieusement alors comme un premier congrès. Prévoyants, ils annoncent leur vrai premier congrès... pour l'automne 1989.

Ces deux « vrais-faux » congrès de 1988, l'un « juquiniste » à Lyon, l'autre « anti-juquiniste » à Vitrolles, traduisent avec éloquence une difficulté à assumer leurs relations, soumises, puis orageuses, avec M. Juquin. Qu'ils le veuillent ou non, l'ancien porte-parole du PCF qu'ils ont accepté comme candidat fait partie de leur jeune histoire, et qu'ils consacrent essentiellement leurs assises à concrétiser une rupture, évidente depuis plusieurs mois, avec lui ne change rien au fait qu'ils tiennent leur deuxième congrès, même si le premier ne fut qu'un happening. Celui-là aura au moins le mérite de la clarification.

Deux lignes s'oppposent à Vitrolles. L'une, apparemment majoritaire, baptisée « Ouvrir à gauche », est proposée par trente et une personnes représentant vingt départements. L'autre est constitué par douze personnes venant de neuf départements.

La première défend la construction prioritaire d'un « *mouvement indépendant à gauche, libre de ses choix et de ses actes* » qui apporte « *toute sa sympathie* » aux reconstructeurs, opposants internes au PCF, même si les « rénovateurs » ne croient plus que ce parti « *est aujourd'hui transformable de l'intérieur* ». La seconde résolution se réfère à « *la candidature de Pierre Juquin* » et cite à huit reprises en trois pages les comités Pour une nouvelle politique à gauche (PNPG), excomités de soutien du candidat présidentiel, dont, selon ce texte, les « rénovateurs » devraient être une composante au même titre que la LCR, le PSU et d'autres. Les minoritaires ayant refusé, dans la nuit, de participer à la rédaction d'une motion de synthèse.

Les congressistes vont donc avoir à se prononcer sur le texte majoritaire et sur une autonomie ancrée à un pôle communiste selon ses initiateurs (parmi lesquels M. Claude Llabres) dérivant vers le réformisme selon ses détracteurs (dont Mme Chantal Chetcuti, favorable à M. Juquin). Comme si le psychodrame feutré était inhérent à l'identité communiste, les acteurs de Vitrolles ont passé la première journée de leurs assises — en caricaturant à peine — à tenter de savoir qui, des tenants de l'une ou de l'autre tendance, étaient les plus réformistes ou les plus révolutionnaires, chacun essayant de prendre le voisin sur sa gauche. Le jeu était amusant, quoique un peu répétitif. A ce rythme, M. Llabres, qui espérait que ces assises « *accouchent d'un mouvement politique* » pouvait craindre que la césarienne ne donne le jour à un parti mort-né.

M. Juquin, dont la présence était annoncée pour samedi avait, semble-t-il, l'intention d'utiliser la tribune de ces assises pour lancer son propre mouvement. Les trotskistes de M. Alain Krivine regrettant que les « rénovateurs » aient « *contribué à briser la dynamique* » des comités PNPG en s'en dégageant, indiquaient d'ores et déjà qu'ils ne pourraient « *participer à la création du mouvement politique récemment proposé par Pierre Juquin* ». Le congrès de la clarification est en passe de devenir celui de l'implosion de cette mouvance présidentielle.

OLIVIER BIFFAUD.

La campagne pour le référendum sur la Nouvelle-Calédonie

M. Stirbois renouvelle ses attaques contre M. Lafleur

NOUMÉA
de notre envoyé spécial

M. Jean-Pierre Stirbois ne fait pas dans la dentelle. A l'occasion de sa première réunion politique sur le territoire, vendredi soir 21 octobre à La Foa, centre agricole de la côte ouest, le secrétaire général du Front national s'est livré à un nouvel assaut sans nuance contre le président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, M. Jacques Lafleur, député RPR.

S'adressant à un auditoire composé d'une soixantaine de personnes, presque toutes d'origine européenne, il a notamment déclaré : « *Pourquoi M. Lafleur a-t-il signé avec M. Tjibaou les accords de Matignon ? Pour moi, c'est tout simplement parce que le patriotisme de M. Lafleur s'arrête à son compte en banque. M. Lafleur n'aurait-il pas mis à l'abri les trois quarts, voire les quatre cinquièmes, de sa fortune dans les banques en Suisse ou aux Etats-Unis ? Il est temps que vous vous libériez du système Lafleur qui depuis des années bloque la Nouvelle-Calédonie. Vous ne devez plus accorder votre confiance à cet affairiste sans scrupules qui, pour moi en tout cas, n'est plus qu'un apatride.* »

La virulence de ces attaques *ad hominem* confirme la volonté du Front national de déstabiliser autant que possible M. Lafleur afin d'essayer d'élargir la fracture de l'électorat anti-indépendantiste qui a déjà élu onze conseillers d'extrême droite aux élections régionales du 24 avril.

A. R.

M. Pons répond au premier ministre

« *Aucun homme politique responsable n'a le droit de jouer avec les morts. Aucun !* » M. Bernard Pons a ainsi répondu, vendredi 21 octobre, à Paris à M. Michel Rocard, qui, dans un entretien publié le jour même dans *l'Express*, avait regretté que l'ancien ministre RPR des DOM-TOM « *continue de parler comme s'il était fier des morts qu'il a sur la conscience* » (*le Monde* du 22 octobre).

Intervenant devant plus de deux cents adhérents des clubs Avenir et Liberté, qui, pour leur part, appellent à voter « non » au référendum du 6 novembre, M. Pons a interpellé le premier ministre. « *Si M. Rocard,* a-t-il affirmé, *veut utiliser à des fins politiques les morts qui jalonnent l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, qui a sur la conscience les trente-deux morts en Nouvelle-Calédonie entre 1984 et 1986 ?* ». « *Qui a sur la conscience,* a-t-il poursuivi, *la mort d'Eloi Machoro, neutralisé sur ordre par le GIGN en 1985 ?* » « *Qui a sur la conscience la mort des quatre gendarmes de Fataoué, lâchement assassinés ?* » a-t-il lancé. « *M. Rocard,* a-t-il conclu, *a commis une faute grave, et je lui en laisse toutes les responsabilités.* »

La CFDT favorable

La CFDT a rendu publique, le vendredi 21 octobre, une déclaration de son bureau national qui se prononce implicitement en faveur du « oui » au référendum du 6 novembre sur la Nouvelle-Calédonie. Dans ce texte, la CFDT « *approuve l'objet du référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie* ». « *Il faut voter le 6 novembre.* » La centrale syndicale rappelle à propos des accords de Matignon et d'Oudinot qu'elle « *s'en est réjouie et a salué le haut niveau de responsabilité des représentants des deux principales forces politiques de Nouvelle-Calédonie sans lesquelles rien n'était possible* ».

Pour la CFDT, « *il est maintenant important que l'ensemble de la population française s'exprime et marque massivement son intérêt pour un avenir de paix en Nouvelle-Calédonie. Le scrutin du 6 novembre est le complément indispensable qui apportera la caution nationale, garantissant aux populations intéressées que seront respectés les engagements pris* ».

● **GUADELOUPE : l'UPLG dit « oui ».** — L'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG), principale formation indépendantiste de l'archipel, s'est prononcée vendredi 21 octobre en faveur du « oui » au référendum du 6 novembre. L'UPLG avait toujours, jusqu'au début de cette année, refusé de participer aux consultations électorales « organisées en France ».

M. Charles Millon, candidat de la droite à la présidence de la région Rhône-Alpes

M. Charles Millon, député et maire (UDF-PR) de Belley (Ain), a été désigné vendredi 21 octobre comme candidat unique des groupes UDF, RPR et divers droite à la présidence de la région Rhône-Alpes pour succéder à Charles Béraudier (UDF), décédé, a indiqué M. Alain Mérieux (RPR), qui assure l'intérim de la présidence. « *Cette solution est dans la saine tradition qui veut que l'on recherche une candidature unique. Il est aussi de tradition que cette candidature soit celle d'un membre du groupe qui a la plus forte représentation, et, en l'occurrence, c'est l'UDF* », a précisé M. Mérieux.

La gauche, quant à elle, n'a pas encore désigné son candidat, mais un accord semble se dessiner en faveur du conseiller municipal de Lyon, M. André Vianes, président du groupe PS-MRG.

L'élection s'annonce incertaine, car la droite ne possède plus la majorité absolue depuis que M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique, a quitté le groupe UDF au conseil régional pour siéger parmi les non-inscrits. M. Durafour avait jusqu'à présent accordé sa confiance à Charles Béraudier.

L'ancien ministre André Bord quitte le RPR

STRASBOURG
de notre correspondant

André Bord a annoncé, vendredi 21 octobre, qu'il quitte le RPR. Cette décision est prise vingt-quatre heures après la visite de M. Alain Juppé, secrétaire général du parti, dans le Bas-Rhin. M. Juppé avait tenté d'apaiser la crise du parti dans ce département, depuis que dix-sept conseillers municipaux RPR de Strasbourg, derrière M. Bord, avait appelé à voter dès le premier tour pour un de leurs collègues UDF, M. Luc Ernewein, dans le canton de Strasbourg-4, alors que le RPR Jean Waline était aussi candidat le 25 septembre dernier.

M. Juppé a réaffirmé sa confiance au secrétaire départemental, M. Joseph Ostermann, et lui a même demandé de présider le comité d'investiture pour les municipales à Strasbourg : c'était implicitement en écarter M. Bord, qui l'a d'autant mieux compris que son intervention devant M. Juppé n'a pas été écoutée jusqu'au bout.

M. Bord a été pour la première fois élu gaulliste en 1958 comme député du Bas-Rhin. Membre des différents gouvernements pendant douze ans (1966-1978), il avait été secrétaire général du mouvement gaulliste, de juin 1975 à avril 1976. Depuis 1980, le RPR bas-rhinois est déchiré entre « bordistes » et « anti-bordistes », mais l'ancien ministre — et actuel président de la commission interministérielle franco-allemande — avait toujours pu s'appuyer sur M. Chirac pour légitimer ses choix. Il a annoncé vendredi qu'il se refuse à quitter la vie publique en même temps que son parti.

J. F.

Au Front national

M. Bruno Mégret étoffe son équipe

Alors que M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national, est en campagne en Nouvelle-Calédonie, contre le prochain référendum, à la tête d'une délégation du mouvement d'extrême droite, M. Bruno Megret, délégué général du FN, a rendu publique à Paris, vendredi 21 octobre, la composition de l'équipe dont il s'est entouré dans ses nouvelles fonctions. Trois cellules de travail sont créées, parmi lesquelles deux sont d'ordre technique (propagande et relations internationales) et la troisième, baptisée d'orientation, semble fournir à M. Megret une équipe de réflexion. Au sein de cette cellule, M. Jean-François Jalkh, membre du bureau politique du Front, ancien député — un des benjamins de la précédente législature — et secrétaire départemental du mouvement en Seine-et-Marne, est nommé chargé de mission.

M. Jalkh côtoie des hommes aussi différents que MM. Dominique Chaboche, ancien député, proche de Jean-Marie Le Pen, membre du bureau politique, vice-président du Front, conseiller régional de Haute-Normandie, et Jean-Yves Le Gallou, proche de Bruno Megret par le biais du Club de l'horloge, ancien secrétaire général du groupe parlementaire d'extrême droite et conseiller régional d'Ile-de-France. Le délégué général s'est adjoint les services de M. Jean-Claude Bardet, ancien numéro deux des comités d'action républicaine (CAR), dont il est le patron.

Tous les autres membres de cette cellule sont d'anciens députés du Front : MM. Bruno Gollnisch (membre du bureau politique, conseiller de la région Rhône-Alpes), Jean-Claude Martinez, François Porteu de la Morandière (secrétaire départemental du Pas-de-Calais), Pierre Sergent (secrétaire départemental des Pyrénées-Orientales), Pierre Sirgue, Robert Spieler, Georges-Paul Wagner (secrétaire départemental des Yvelines), Jean-Pierre Reveau (membre du bureau politique) et le docteur Herlory (secrétaire départemental de la Moselle).

M. Megret envisage de proposer au président du Front national la création d'un conseil des experts, la mise en place d'une école de cadres, qui viendrait suppléer les universités d'été, et un enrichissement du programme du mouvement d'extrême droite (écologie, décentralisation, régionalisation). A son poste de délégué général, qui fait figure de contrepoids à celui de secrétaire général de M. Stirbois, M. Megret entend « *ouvrir la stratégie de l'espoir* », qui, selon lui, passe par « *la crédibilité* » du mouvement et la recherche d'une « *dynamique de succès* ».

O. B.

M. Mitterrand sur ses terres

SOUSTONS
de notre envoyé spécial

Soustons est un vrai bonheur pour le président de la République, à condition qu'il s'appelle François Mitterrand. A quelques kilomètres de sa résidence de Latche, le chef de l'Etat a visité, vendredi 21 octobre, le « *coquet village scolaire de l'Isle-Verte* », ouvert depuis la rentrée de septembre, et une usine toute neuve, spécialisée dans la fabrication de récipients plastiques en tout genre.

Pas une infirmière en grève, pas un postier grognon, pas un syndicaliste revendicatif, même à l'usine, pas un instituteur mal embouché. Il est vrai que le maire, M. Jean-Yves Montus, conseiller général socialiste est... instituteur de l'école en question.

M. Mitterrand a été chaleureusement accueilli par les enfants du lieu parmi lesquels, dans les classes de CE2 et CM2, ses deux petites-filles Justine et Pascale. En CE2, Justine bavardait pendant la visite présidentielle de son grand-père qui lui a fait remarquer : « *Tu es dissipée, toi.* » Tout juste a-t-on pu observer à quelque distance des cérémonies officielles une banderole brandie par trois ou quatre personnes : « *Non à l'isolement carcéral.* » Il y a encore des Basques à 30 kilomètres du Pays basque.

J.-Y. L.

● **« Libération » et le CNI.** — Une publicité du CNI préconisant le « non » au référendum sur la Nouvelle-Calédonie a été retirée des colonnes de *Libération* dans la soirée du jeudi 20 octobre, sur ordre de la direction et non après une assemblée générale du personnel comme nous l'avons indiqué par erreur (notre première édition du 22 octobre). Le directeur de publication, Serge July, avait pris cette décision après s'être entretenu avec le délégué SNJ-CGT du quotidien, qui avait convoqué une assemblée générale, devenue donc inutile.

Le lendemain, les élus de la rédaction au conseil de surveillance du quotidien entérinaient la décision de non-parution. Ils publiaient un communiqué indiquant notamment : « *Le texte comme le graphisme de cette publicité du CNI procèdent d'une logique d'exclusion en contradiction avec les valeurs du journal telles qu'énoncées dans sa charte rédactionnelle et publicitaire. C'est à ce titre et non parce qu'il prônait le « non » au référendum que les élus de la rédaction se prononcent contre la parution de cet encart publicitaire et dénoncent par ailleurs l'utilisation d'informations fausses à fin partisane à l'intérieur et à l'extérieur du journal.* »

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

AU soir du 8 mai, jour de la réélection de François Mitterrand à la présidence de la République, Maurice Duverger a perçu, dans les commentaires des uns et des autres, les espoirs plus ou moins clairement exprimés, sous le couvert de l' « *ouverture* », de ce qu'il appelle « *un glissement vers la Quatrième République* ». Et cela ne lui a pas plu, pas du tout. Résultat : un livre, où s'exprime, plus que la crainte, la colère, l'indignation, devant l'éventualité d'un retour à un régime condamné par l'expérience, en France, et par la pratique, dans les pays où il existe. Ayant fait feu de tout bois pour s'opposer à une telle dérive, l'auteur explique ensuite comment on pourrait l'éviter tout en améliorant le fonctionnement des institutions de la Cinquième République.

« *Pour la première fois depuis deux cents ans,* écrit Maurice Duverger, *les Français sont attachés à leur régime politique. Il serait suicidaire de suggérer le retour à ceux d'avant 1958 ou d'avant 1940, qui sont tombés sans résistance parce que personne n'avait envie de défendre leur impuissance.* » Aux nostalgiques de cette impuissance, l'auteur rappelle quelques faits : entre 1875 et 1914, les électeurs n'ont réussi à imposer, en onze élections générales, une majorité parlementaire qu'à seulement deux reprises (1876 et 1914).

Sous la Quatrième République tous les changements de majorité se sont faits en cours de législature. Les citoyens étaient, en somme, dépossédés du droit de choisir leurs gouvernants et une politique. Et aujourd'hui, parce qu'ils sont « *recrus d'idéologie, allergiques aux dogmatismes* », parce qu'ils éprouvent pour le centre une sympathie « *d'autant plus forte qu'il est vague, imprécis, indéfinissable, qu'il appartient au rêve plutôt qu'à la réalité, au fantasme plutôt qu'au vécu* », on leur proposerait « *de meubler la Cinquième en style Quatrième* ». Suit un réquisitoire contre les éléments constitutifs de ce mobilier, en particulier la représentation proportionnelle.

L'auteur sort de l'Hexagone pour distinguer, à travers leurs institutions, les pays de « *l'Europe de la décision* » (la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, la Grèce, l'Allemagne) et « *l'Europe de l'impuissance* » (Italie, Pays-Bas, Danemark, Luxembourg). Il appelle de ses vœux un socialisme européen qui aurait réglé le problème de ses rapports avec le marxisme et renouvelé une social-démocratie vieillissante. Cela supposerait, pour les socialistes français, de réformer leur mode de fonctionnement interne.

Le cadre et le contenu

Maurice Duverger s'est posé la question de savoir comment la France, à la faveur d'un système d'alternance bipolaire, pouvait être gouvernée au centre, et non par le centre, c'est-à-dire par « *un parti du marais impuissant et confus* ». Il pense que la solution est dans un régime électoral favorisant les pesanteurs modératrices de chacun des deux camps : l'expérience récente des septennats de Valéry Giscard-d'Estaing et de François Mitterrand a montré qu'il y avait là une voie à suivre, qui n'est pas celle de la cohabitation, mais celle de la réduction des extrémismes et de l'utilisation des convergences possibles.

A cette fin, l'auteur propose un mécanisme électoral nouveau, « *qui permettrait d'obtenir en un seul tour les résultats du scrutin majoritaire à deux tours* ». Dans chaque circonscription, les électeurs devraient, sur une liste de candidats présentés dans l'ordre alphabétique, faire un premier choix, celui du cœur ou du premier tour, et un deuxième choix, différent du précédent, mais désignant l'autre candidat dont ils se sentent le plus proche. Il ne s'agit pas, évidemment, de gagner un dimanche électoral sur deux mais d'offrir aux électeurs la possibilité de dessiner une majorité en dehors de la tutelle des partis et de leurs strictes alliances. De donner davantage la parole aux citoyens en faisant en sorte qu'une majorité de gouvernement se dégage de l'expression de leurs opinions.

« *Des idées pour la politique* », Jean-Marie Domenach en avance, de son côté, quelques-unes mais dans une tout autre perspective. « *La dégradation de notre vie politique* » l'attriste, mais il se réfère moins au fonctionnement de ses mécanismes institutionnels qu'à son contenu et à son éthique. Il déplore la disparition de la politique, évacuée qu'elle est, soit du côté de l'illusion, soit du côté du réalisme gestionnaire, « *qui sont deux aspects complémentaires d'un même phénomène, à savoir le décalage du discours par rapport à la réalité* ». S'il en est ainsi, selon l'auteur, c'est parce que le socialisme et le libéralisme, ces frères ennemis, se sont au moins accordés sur ce point : « *Anéantir la médiation du politique* ».

Jean-Marie Domenach nous invite à « *dépasser* » ces deux idéologies rivales en raison de « *leur échec conjoint* » au profit d'une « *vision écologique élargie à la régulation des vies individuelles et de la vie sociale* ». A cette fin, il faut « *penser le nombre* », c'est-à-dire la multitude diverse, éclatée, atomisée, en adaptant notre stratégie à cet éparpillement des forces dans un champ politique qui s'est considérablement élargi. Loin des anciennes idéologies, la lutte continue : « *La lutte contre la domination, l'avilissement des esprits et des corps a changé de contenu et de moyens. Mais elle nous requiert encore* », conclut-il.

Ce contenu nouveau de la politique, c'est celui qui recouvre « *la vie, de la naissance à la mort, l'éducation qui devient permanente, la santé, les rythmes de l'âge (scolarité, entrée au travail, retraite), la structuration du territoire, le paysage...* » Il ne se limite pas, bien entendu, à la France et, désormais, selon l'auteur, « *toute politique française implique une dimension européenne* » qui, à son sens, devrait se matérialiser dans des structures fédératives.

★ *La Nostalgie de l'impuissance*, par Maurice Duverger. Albin Michel, 216 pages, 85 F.

★ *Des idées pour la politique*, par Jean-Marie Domenach, Seuil, 158 pages, 79 F.

هكذا من الأصل

(Publicité)

L'APPEL DU COMITÉ CALÉDONIE FRATERNITÉ

En Nouvelle-Calédonie, la paix civile se rétablit. En signant les accords de Matignon, les deux principales communautés ont su faire l'effort, d'abord sur elles-mêmes, d'interrompre le processus de la violence et des affrontements.

En confirmant, deux mois plus tard, au Ministère des DOM-TOM, leur accord sur les institutions du Territoire pour les dix ans à venir, elles ont choisi de construire ensemble l'avenir plutôt que de le détruire.

Pour cela, les Néo-Calédoniens ont besoin de la durée et de la stabilité au cours des dix années qui viennent, et ils ont souhaité que ce soit la Nation tout entière qui leur apporte cette garantie, par la voie du référendum.

Le référendum est, par essence, l'affaire des citoyens. C'est la raison pour laquelle, à côté des positions que peuvent prendre les partis politiques, nous avons souhaité dire qu'à notre avis aucun Français de cœur ou de raison ne peut leur refuser ce geste de réconciliation que Jacques LAFLEUR et Jean-Marie TJIBAOU ont su faire. Pour une fois, la paix peut l'emporter sur la haine et les violences. Qui pourrait donc hésiter à donner ses chances à la paix?

Puisqu'il s'agit de consacrer durablement la réconciliation et le développement de la Nouvelle-Calédonie, et de rien d'autre, nous appelons nos concitoyens en votant le 6 novembre, à faire ce geste de fraternité.

LISTE DES SIGNATAIRES*

JEAN AUDOUZE, BARBARA, GUY BÉART, MICHEL BLANC, YVES BOISSET, SANDRINE BONNAIRE, MICHEL BOUJENAH, PIERRE BOURDIEU, GÉNÉRAL GEORGES BUIS, JEAN-CLAUDE CARRIÈRE, MICHEL CASSE, JEAN DAUSSET (Prix Nobel), ALAIN DELON, ROBERT ENRICO, ANDRÉ FROSSARD (de l'Académie française), FRANÇOIS GOGUEL, ALFRED GROSSER, ROBERT HOSSEIN, FRANÇOIS JACOB (Prix Nobel), JACQUES LANZMANN, ENRICO MACIAS, PROFESSEUR MILLIEZ, PROFESSEUR MINKOWSKI, GEORGES MOUSTAKI, MICHEL PICCOLI, SABINE SERVAN-SCHREIBER, DELPHINE SEYRIG, CLAUDE TCHOU, HERVÉ TÉLÉMAQUE, ALAIN TOURAINE.

Adressez vos signatures au Comité Calédonie Fraternité, BP 1200, 92134 Issy-les-Moulineaux Cedex
Pour tout renseignement: 45 32 32 32, les 22, 23 et 24 octobre de 9 à 19 h.

* à ce jour

REUNION PUBLIQUE

LUNDI 24 OCTOBRE 1988 A 19 H 30
MAISON DE LA MUTUALITE
24 RUE SAINT-VICTOR 75005 PARIS

Société

RELIGIONS

Réunie à Lourdes

La conférence épiscopale française va se donner de nouvelles structures

Les cent vingt évêques français sont réunis à Lourdes depuis le samedi 22 octobre, pour une semaine. Ils doivent aborder à huis clos plusieurs sujets délicats : les suites du schisme de Mgr Lefebvre, la catéchèse, les rythmes scolaires, la place des jeunes dans l'Eglise et, pour la première fois, la réforme des structures de la conférence épiscopale, à partir d'un rapport de Mgr Georges Gilson, évêque du Mans.

En assemblée plénière et publique, ils adopteront une *« charte de la solidarité »* et traiteront du ministère des prêtres. Un nouveau secrétaire général de l'épiscopat doit être élu. Les présidences de commissions importantes (famille, opinion publique, migrations) sont aussi renouvelables.

Y aurait-il en France un épiscopat à deux vitesses ? Un épiscopat de leaders connus de l'opinion, partant en flèche sur les grandes questions d'actualité, et un épiscopat de « suiveurs » que l'on n'entend jamais ? Des personnalités qui cumulent les postes-clés dans l'organigramme de la hiérarchie catholique et des évêques discrètement repliés sur le territoire de leur diocèse ?

La question est ouvertement posée dans l'Eglise de France qui s'interroge de plus en plus sur les conditions de son fonctionnement, sur sa stratégie et son leadership. Les exemples ne manquent pas en effet d'une confusion croissante entre les différents niveaux d'autorité et d'intervention.

Alors qu'à l'étranger les évêques ont réagi collectivement au film de Scorsese *la Dernière Tentation du Christ*, en France les cardinaux Lustiger (Paris) et Decourtray (Lyon), que les médias italiens appellent les *« jumeaux »* de l'épiscopat français, ont été les seuls à signer un communiqué. Quand le premier souhaite, dans *le Journal du dimanche*, un enseignement religieux à l'école et, dans *le Monde*, une renégociation des lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, s'exprime-t-il en son nom personnel ou parle-t-il aussi au nom des organismes compétents de l'épiscopat ?

Le retour du balancier

A l'agacement de certains devant cette « dyarchie Paris-Lyon » — qui a toujours existé, mais est renforcée par la forte personnalité et la surface médiatique de ces deux cardinaux — s'ajoutent d'autres éléments d'un malaise, au fond plus décisifs, laissant planer un doute sur l'avenir de la conférence épiscopale française. Rappelons que ce mode de collaboration des évêques au sein d'un même pays avait été l'un des principaux fruits du concile Vatican II (1962-1965).

Les choses ont beaucoup bougé en moins de dix ans. Les évêques héritiers directs du concile consacraient du temps, de l'énergie, des compétences aux instances de réflexion et de décision de l'Eglise en France. Bien secondés localement, ils prenaient régulièrement et collectivement position dans les débats nationaux. Leur a succédé une autre génération d'évêques, davantage jaloux de leur autonomie, soucieux d'animer d'abord leur *Eglise particulière*, c'est-à-dire le diocèse dont ils ont la charge et dont la théologie traditionnelle régnant à Rome et le nouveau code de droit canon rappellent qu'ils sont les seuls responsables.

Ce retour du balancier remonte principalement à la crise de la catéchèse, quand, au tournant des années 1983-1985, les instruments nationaux d'éducation religieuse publiés par la conférence épiscopale française ont été mis en cause par le Vatican et réajustés à sa demande. La tentation pour l'évêque de *« rentrer dans son foyer »* a été encouragée par l'effritement, au fil des ans, de son effectif de prêtres et de collaborateurs. La présence de l'évêque sur le terrain est constamment requise. La multiplication des « synodes diocésains » (une vingtaine en cours actuellement) est le signe de ce déplacement d'intérêt pour l'échelon local.

Il s'ensuit un absentéisme dans les commissions parisiennes, où les évêques se font de plus en plus souvent représenter, et une perte de vigueur de celles-ci. Les services et les secrétariats nationaux — de la catéchèse, de la liturgie, des vocations, de la commission Justice et Paix, etc. —exercent un pouvoir de fait. Les critiques du *« fonctionnement bureaucratique »* et des *« structures lourdes »* de la conférence épiscopale sont monnaie courante.

Sous la houlette de personnalités comme les Pères Huot-Pleuroux, Etchegaray (avant qu'il ne devienne évêque) ou Defois, le secrétariat général était jusqu'en 1983 une cellule d'initiative, de représentation et d'impulsion très forte dans l'épiscopat. Volontairement effacé, l'actuel secrétaire général, le Père Raymond Michel, a décidé de s'en aller cette année avant le terme de son mandat. Son successeur sera Michel Dubost, curé de paroisse à Paris, ou Damien Sicard, actuel secrétaire de la commission de l'œcuménisme, ou encore René Wasselynck, secrétaire général adjoint chargé des finances. Mais le profil du poste ne devrait guère changer : le secrétariat général n'est plus qu'un organisme d'exécution de la volonté du Conseil permanent.

L'inadaptation des structures de la conférence épiscopale contribue aussi, pour une bonne part, à sa perte de prestige et d'influence. Les commissions spécialisées par milieu (« ouvrier », « rural », « indépendant ») semblent immuables, comme si la carte sociologique de la France n'avait pas bougé depuis vingt ans. Aucune n'est compétente sur les questions de politique étrangère, alors que d'autres font parfois double emploi (la commission du monde scolaire avec celle de l'enseignement religieux). Le visage de l'Eglise a, lui aussi, beaucoup changé ; les courants et communautés nouvelles qui naissent dans le sillage du Renouveau charismatique n'ont pas d'autre interlocuteur que l'évêque seul dans son diocèse.

Un argument œcuménique

Le recrutement de l'épicospat ne facilite pas non plus son homogénéité. Pendant longtemps, les évêques étaient principalement choisis dans le vivier des secrétaires nationaux, des aumôniers d'Action catholique, des directeurs de grands séminaires. Avec Jean-Paul II, le choix se porte plutôt sur des personnalités du clergé séculier et surtout régulier (des religieux) connues pour leur qualité spirituelle et leur sûreté doctrinale. Les communautés néo-traditionnelles (comme celle des Frères de Saint-Jean ou les charismatiques de l'Emmanuel) ont depuis quelques mois leurs évêques (comme Mgr Brinquart au Puy et Mgr de Monléon à Pamiers).

Ces nominations très typées, qui, en France, font moins de remous qu'aux Etats-Unis, aux Pays-Bas ou en Autriche, et l'affaiblissement — en pratique — du rôle des conférences épiscopales nationales servent évidemment la stratégie de renforcement de l'autorité romaine sur les Eglises locales. Les divisions entraînées il y a vingt ans par l'encyclique *Humanae Vitae*, plus récemment par la théologie de la libération en Amérique latine, par le cavalier seul des évêques français sur la catéchèse et celui des Américains sur l'arme nucléaire ou le SIDA ont accru la méfiance de la Curie romaine à l'égard des initiatives locales.

Gardien de la doctrine dans l'Eglise catholique, le cardinal Ratzinger n'a jamais fait mystère de son opposition aux conférences épiscopales, *« dotées de structures bureaucratiques souvent lourdes (...). Elles n'ont ni base théologique ni mission de magistère »*, disait-il en 1985 dans son *Entretien sur la foi* avec le journaliste italien Vittorio Messori. L'autonomie des Eglises locales avait déjà été l'un des sujets les plus brûlants du synode mondial extraordinaire de 1985 au Vatican. En vue d'une nouvelle délimitation de leur pouvoir, un questionnaire vient d'être envoyé par Rome à toutes les conférences épiscopales.

Le risque de remise en cause théologique et canonique de l'un des acquis majeurs de Vatican II est tel que six universités catholiques, et non des moindres (la Grégorienne, Washington, Paris, Ottawa, Salamanque, Eichstätt), ont pris l'initiative d'un colloque à Salamanque (Espagne) en janvier dernier, dont il ressort que loin d'être dénuée de fondement doctrinal, la conférence épiscopale est l'un des rouages majeurs de la collégialité et doit être défendue comme telle (1).

Pour des raisons à la fois historiques, pratiques et œcuméniques, toute amputation de son rôle équivaudrait à un sérieux retour en arrière. Toute la Tradition chrétienne atteste la fréquence des regroupements d'Eglises locales (patriarcats, synodes et conciles particuliers). Aucun évêque ne peut à lui seul, dans le cadre de son diocèse, régler les difficultés auxquelles il a à faire face, et, on l'a vu pendant la querelle scolaire de 1984, bénéficie à Paris de moyens d'information, d'étude, de représentation et de négociations. Sur le plan œcuménique enfin, le Père Bernard Sesboué signale très justement que toute volonté catholique de réconciliation ne sera prise au sérieux, dans les autres confessions chrétiennes, que *« si les instances synodales, collégiales, et les corps intermédiaires viennent équilibrer dans l'Eglise catholique le nécessaire principe de la primauté personnelle de l'évêque de Rome* (2) ».

HENRI TINCQ.

(1) Le compte rendu de ce colloque a été publié au Cerf en septembre. Sous la direction des Pères Hervé Legrand, Julio Manzanares, Antonio Garcia y Garcia. 530 pages. 175 F.

(2) *Les conférences épiscopales en question*, par Bernard Sesboué. *Etudes*, *juillet-août 1988*.

JUSTICE

Le procès de deux nationalistes corses à Bordeaux

L'accusation d'assassinat abandonnée par l'avocat général

Au terme d'un réquisitoire qu'il a lui-même qualifié de *« serein »*, l'avocat général Georges Mignonat s'est notamment appuyé sur les *« insuffisances »* du dossier pour abandonner l'accusation d'assassinat et tentative d'assassinat, retenue primitivement et devenue difficile à soutenir, contre Charles Pieri et Félix Tomasi, deux nationalistes corses jugés depuis le 17 octobre par la cour d'assises spéciale de Bordeaux. Celle-ci devait rendre son verdict dans la soirée du samedi 22 octobre.

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux les avait renvoyés devant la cour d'assises spécialisée composée de magistrats, afin qu'ils répondent de l'assassinat d'un légionnaire et de la tentative d'assassinat d'un autre militaire commise le 11 février 1982 au camp de repos de Sorbo-Ocagnano. Cependant, le président André Gaubert avait décidé, à la lumière des débats, de poser aux magistrats-jurés une question supplémentaire relative à la seule complicité d'assassinat et de tentative d'assassinat. Les parties civiles s'étaient prononcées dans le même sens, et, vendredi 21 octobre, l'accusation à son tour demandait à la cour de requalifier en ne retenant que la complicité.

Contre Charles Pieri, l'avocat général a demandé une peine de dix ans de réclusion criminelle, et, contre Félix Tomasi, le magistrat a demandé la même peine tout en précisant : *« Si vous pensez que son rôle a été moins important, je vous demande de ne pas descendre en dessous de cinq ans. »* Contre Joseph Moracchini, prévenu libre, qui comparaissait pour répondre du délit connexe de « transport illégal d'armes et de munitions », il a demandé un an de prison, et *« une peine de courte durée »* contre François Satti, poursuivi dans les mêmes conditions pour « détention d'armes ».

Sur les faits, M. Mignonat n'a fait aucune concession. L'attaque du camp de la légion n'avait qu'un seul but : celui de tuer. *« De tels actes ne peuvent être que sévèrement punis »*, a estimé l'avocat général, avant de déclarer : *« Je déplore que certaines fractions de nationalistes aient cru bon de faire un rapprochement entre la volonté d'amélioration des relations montrée par le gouvernement et la décision que vous allez prononcer (...). Vous êtes saisis d'un crime. En aucun cas votre décision ne sera politique. »*

En insistant sur le fait qu'il présentait ses réquisitions *« très librement de façon normale »*, le magistrat a toutefois estimé : *« On ne peut pas leur reprocher autre chose que la complicité. »* Pieri, complice *« par fourniture des moyens »*, aurait participé au commando en tant que chauffeur, et Tomasi serait *« un agent de liaison »* ou, tout au moins, quelqu'un ayant pu avoir *« un rôle de coordination »*, qu'il n'a pas clairement établi, laissant aux magistrats-jurés le soin de se prononcer *« en* [leur] *âme et conscience »*.

« L'effet Broussard »

La parole était donc à la défense, et une dizaine d'avocats devaient se succéder vendredi et samedi, avant que les sept magistrats ne s'enferment pour délibérer. Premier d'entre eux, le bâtonnier Vincent Stagnara a longuement évoqué *« le golgotha judiciaire »* de Félix Tomasi, détenu depuis soixante-sept mois. Pour lui, la décision sera indubitablement politique, et il a dénoncé les conditions dans lesquelles les accusés avaient été mis en cause. Ce serait le résultat de *« l'effet Broussard »* ; selon l'avocat, il s'agit *« d'un grand policier mais d'un mauvais préfet, car on ne règle pas un problème politique avec des méthodes policières. Broussard était là, alors il fallait réussir. Tomasi n'est qu'une illustration de plus du bouc émissaire. »* En demandant l'acquittement des accusés, le bâtonnier a conclu : *« Vous n'allez ni couvrir les détentions ni faire de la petite cuisine judiciaire. C'est ça l'indépendance. »* Puis, Mᵉ Henri Leclerc a plaidé l'acquittement de Tomasi, *« militant public, homme à abattre politiquement »*.

Les violences infligées aux accusés entre leur arrestation et leur présentation au juge d'instruction font l'objet d'un recours devant la Cour européenne de Strasbourg, et Mᵉ Leclerc l'a indiqué sans cacher qu'il regrettait d'avoir été contraint d'engager cette procédure. *« Ce sont des juges turcs qui vont juger la France. Nous allons gagner. Mais, pour un avocat, gagner devant la Cour européenne contre son pays, c'est toujours un échec. »*

Enfin, le défenseur a insisté sur le caractère politique de l'affaire, mais pour affirmer : *« Ça ne sert à rien de le dire. Il faut faire sortir la politique du prétoire, quand elle y est entrée. Ce dont le peuple corse a besoin, c'est de justice. Vous ne pouvez condamner Tomasi ni en fait ni en droit. Il faut que demain, de Bastia à Ajaccio, on dise qu'il y a des juges à Bordeaux. »*

MAURICE PEYROT.

هكذا من الأصل

Société

Les poursuites de Maurice Duverger contre le mensuel « Actuel »

« L'orgueil du juriste »

La dix-septième Chambre du tribunal de Paris dira le 17 novembre si M. Maurice Duverger a été diffamé par le mensuel *Actuel* qui publia, en décembre 1987, un bref article d'où il ressortait que ce professeur de droit éminent et honoré avait dissimulé certains écrits, appartenances et options politiques qu'il afficha en 1940, après l'avènement du régime de Vichy (*le Monde* du 21 octobre). Les juges auront pour se prononcer les éléments les plus contraires qui leur ont été dispensés généreusement au cours de la deuxième journée de ce procès, vendredi 21 octobre.

En six heures d'horloge, on peut dire assurément beaucoup lorsqu'on y parvient sans excès de répétitions. Ce n'est déjà pas si mal. Pour une fois, on n'a pas trop rabâché. Mᵉ Christian Charrière-Bournazel fut pour M. Duverger un auxiliaire qui ne lésina point dans l'effort de son propos bien construit. *« Il y a d'abord un rappel majeur dans cette affaire,* dit-il. *Il ne faut pas perdre de vue que l'homme poursuivi, n'est pas M. Duverger; en dépit de la façon dont ses adversaires en font leur cible. Le poursuivi, c'est le journal* Actuel *et encore convient-il de dire que, pour lui, l'enjeu pénal a disparu du fait de la dernière loi d'amnistie, et que le tribunal n'aura à statuer que sur les intérêts civils. »*

En d'autres termes, sur le montant des dommages et intérêts auxquels pourrait avoir droit ou non M. Duverger.

Pour Mᵉ Charrière-Bournazel, celui qui a voulu le débat, ce n'est pas *Actuel*, mais bel et bien le professeur et généraliste que l'on connaît. Les faits reprochés remontant à plus de dix ans, le journal ne saurait prétendre en démontrer l'authenticité. La loi le lui interdit. Elle lui permet seulement de tenter de prouver sa bonne foi.

Le fameux « tout ou rien »

Pour l'avocat de M. Duverger, il ne saurait être question de bonne foi, son adversaire n'ayant été habité que par une intention de nuire, en l'occurrence le dessein clairement proclamé de vouer à l'échec toute candidature de M. Duverger à l'Académie française. C'est pour ce motif et rien d'autre qu'a été remis sur la sellette le fameux commentaire, publié à Bordeaux en 1941 dans la *Revue du droit social et de la science économique,* sur *« la situation des fonctionnaires depuis la révolution de 1940 ».* C'est pour la même raison que l'on a affirmé que M. Duverger, en collaborant au journal *le Progrès de Bordeaux,* propriété d'Adrien Marquet, ministre de l'intérieur du maréchal Pétain, fut bientôt engagé, lui aussi, dans une collaboration inadmissible.

Il va de soi que pour Mᵉ Charrière-Bournazel, le commentaire sur la situation des fonctionnaires, en évoquant l'interdiction d'accès aux fonctions publiques aux juifs, aux naturalisés et aux femmes, et qui représente dix-huit pages sur les cent soixante-dix-huit que compte cette étude, fut celui d'un juriste qui gardait ses distances avec le législateur et entendait attirer l'attention sur le caractère exceptionnel d'un texte, et par là même sur les droits à indemnisation ou à contestation qui s'offraient aux personnes visées.

En d'autres termes, M. Duverger a refusé le fameux « tout ou rien ». Il a refusé la collaboration comme il a refusé la résistance, pensant avoir seulement un rôle modérateur à jouer en usant du droit comme d'un instrument de combat. On ne saurait dire son texte complaisant, quand on sait ce qui s'écrivait à l'époque sur *« le juif inassimilable »* et *« la nécessité de le tenir en dehors de la cité ».*

Et puis, n'a-t-il pas la caution de juristes tels que MM. Georges Vedel, membre du Conseil constitutionnel, Bernard Chenot ou encore du doyen Grapin ? Et un autre de ses collègues, juif celui-là, M. Charles Enseimann, ne l'a-t-il pas dédouané définitivement comme l'a fait en 1968 la cour de Paris ?

A ces arguments, Mᵉ Charles Libmann et, après lui, sa consœur Mᵉ Maguy Bizot ont apporté leurs réponses. Ils n'accusent point M. Duverger d'antisémitisme, *Actuel* non plus. Ils notent seulement, comme le fait le journal, l'itinéraire parcouru, de 1936 à 1940, par un jeune homme fort doué et de grande ambition. Il ne faut donc pas lui imputer ce qui est imputable à Philippe Henriot ou à Jacques Doriot. Mais il faut relever quand même ce que disaient des hommes comme ceux-là au temps où M. Duverger se comptait précisément parmi les membres de leurs mouvements respectifs.

Autrement dit, comment ne pas être fondé à penser, ce qui fut le cas d'*Actuel*, qu'un homme ayant adhéré à de tels mouvements, annonçant déjà l'ère antisémite et leur aspiration au fascisme, n'a pu être le commentateur neutre qu'il prétend d'une loi qui excluait les juifs de la fonction publique.

Loin d'être neutre, le seul fait de commenter ce texte montrait une adhésion à son contenu. Pour illustrer l'ensemble, il fallait bien citer, lire, relever ici un extrait, ailleurs une phrase et parfois même un seul mot. C'est ce qui fut fait. L'exercice aurait d'ailleurs encore pu durer pendant des heures et chacun des adversaires disposer dans son carquois de toutes les flèches possibles et imaginables.

La preuve que M. Duverger fut bien un commentateur appliqué à montrer tous les recours dont pouvaient user les victimes de la loi, devait dire Mᵉ Charrière-Bournazel, c'est que Xavier Vallat, commissaire aux questions juives du gouvernement de Vichy, pondit aussitôt un nouveau statut des juifs après avoir dénoncé *« les jurisconsultes qui tendent à minimiser de manière dangereuse un domaine d'application que délimitait la loi »*

A quoi Mᵉ Libmann ou Mᵉ Bizot pouvaient rétorquer : *« Mais à cette époque, qui M. Duverger choisira-t-il pour directeur de thèse ? Le professeur Roger Bonnard, c'est-à-dire un laudateur sans retenue du régime de Vichy, un homme qui avait écrit :* « Il faut » bien reconnaître que le national- » socialisme est doté d'un génie » qui lui est propre. »

Une autre voix devait venir se joindre à ce concert discordant. Ce fut celle de M. Philippe Bilger, substitut du procureur de la République. Comme il s'agissait d'une affaire sur citation directe et, de surcroît, en raison de l'amnistie, ne comportant pas d'enjeu pénal, rien ne l'obligeait vraiment à intervenir. Il se trouve seulement qu'il n'a pu résister à l'envie qu'il en avait. Pour une fois que l'on touchait à l'histoire autant qu'à la morale, que l'on se désembourbait d'un quotidien d'ordinaire si terne et si médiocre, comment être absent d'un sujet de si grande hauteur ?

Richesse et ambiguïté de l'affaire

M. Bilger a donc entrepris de livrer sa vision. Il s'est montré sans tendresse envers *Actuel*. Il a dit que, au regard des textes sur la diffamation, le journal ne pouvait être plus mal engagé : défaut d'enquête sérieuse, absence de légitimité des deux poursuivis, oubli des obligations de mesure dans le ton, légèreté, etc.

Mais pour M. Bilger, ce qui reste fascinant, ce qui fait précisément, comme il le dit, *« la richesse de cette affaire en même temps que son ambiguïté »,* ce sont toutes les questions qu'elle entraîne. L'intellectuel a-t-il à rendre compte à d'autres qu'à lui-même des positions qu'il prend ? Dans des périodes comme celle de 1940, n'y a-t-il le choix qu'entre un irréalisme qui le conduirait à la résistance, ou une abstention qui le condamnerait au silence ? Ne peut-il pas exister une troisième voie qui permette justement de ne pas trop se renier sans trop trahir ?

Le représentant du ministère public a, sur les vraies raisons qu'eut M. Duverger de commenter la loi sur le statut des juifs, sa petite idée. Il demande donc : *« N'aurait-il pas cédé au désir très humain de se rendre célèbre à vingt-trois ans, à la petite vanité pédagogique qui l'aurait conduit à être le créateur d'une doctrine. Au bout du compte, il se retrouve victime de l'aberration du juriste, découvrant trop tard que l'on ne peut rationaliser l'irrationnel, domestiquer l'instinct par le droit. En un mot, n'a-t-il pas cédé à l'orgueil du juriste désireux de rendre acceptable une réalité qui ne l'était pas ? »*

A tout bien reconsidérer, ce pourrait bien être là l'expression la plus pertinente des analyses.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Ancien supérieur hiérarchique de M. Maurice Papon à la préfecture de la Gironde durant l'Occupation

M. Maurice Sabatier est inculpé à son tour de crimes contre l'humanité

Maurice Sabatier, ancien préfet régional de Bordeaux sous l'Occupation a, à son tour, été inculpé de crimes contre l'humanité par M. François Braud, le magistrat bordelais chargé d'instruire l'affaire Papon. M. Braud s'est rendu à Paris le jeudi 20 octobre auprès de M. Sabatier aujourd'hui âgé de quatre-vingt-onze ans.

L'inculpation de l'ancien supérieur hiérarchique de M. Papon à la préfecture de la Gironde intervient quelques semaines après celle de son ex-subordonné (*le Monde* daté 16-17 octobre 1988).

Cela semble logique. Un retard à inculper Maurice Sabatier était en effet à l'origine de l'annulation de la quasi-totalité des actes de la première instruction menée entre 1981 et 1987 par M. Jean-Michel Nicod, doyen des juges d'instruction à Bordeaux. Saisie du dossier pour, en principe, simplement désigner la chambre d'accusation qui aurait dû être chargée du cas Sabatier, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait estimé le 11 février 1987 que l'inculpation de l'ancien préfet était susceptible d'intervenir, dès le 5 janvier 1983, et annulait tous les actes postérieurs à cette date, au motif que le juge d'instruction était désormais incompétent pour connaître de l'affaire.

Le 5 janvier 1983, en effet, le jury d'honneur réclamé par M. Papon et constitué par le Comité d'action de la Résistance rendait sa sentence : *« M. Sabatier, ancien préfet régional de Bordeaux a déclaré,* notait le jury, *assumer l'entière responsabilité de la répression antijuive dans le ressort de sa préfecture ».*

Avant d'être nommé à Bordeaux en mai 1942, Maurice Sabatier avait été, dès 1940, secrétaire général au ministère de l'intérieur pour l'administration. Il fut limogé le 26 août 1944 par Gaston Cusin, commissaire de la République, puis réhabilité le 1ᵉʳ septembre 1944 et versé au ministère des armées en tant qu'inspecteur général des armées d'occupation.

Les quinze avocats représentants les familles juives victimes des rafles à Bordeaux entre 1942 et 1944 et les associations, parties civiles contre M. Papon, ont publié un communiqué commun exprimant leur *« inquiétude d'être tenues à l'écart de la procédure »*... Les parties civiles sont, en effet, choquées que les inculpations de MM. Papon et Sabatier aient été effectuées à leur insu. Elles réclament, avec insistance, l'accès au dossier. Par ailleurs, la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance devrait, à son tour, se porter partie civile. Elle a adopté une motion en ce sens lors de son congrès national à Bordeaux les 15 et 16 octobre dernier.

MÉDECINE

Tandis que la coordination des infirmières manifeste

Les syndicats des personnels de santé consultent à nouveau leur base

Bien que jugeant positives les dernières propositions du ministre de la santé, M. Claude Evin, concernant les infirmières, les syndicats CFDT, FO, CGC, CFTC ont demandé, vendredi 21 octobre, après cinq heures de discussions, un délai de réflexion supplémentaire pour consulter leur base. Malgré tous les efforts du ministre pour obtenir la signature du relevé de conclusion vendredi soir, ce ne sera donc que lundi 24 octobre que les syndicats feront connaître définitivement leur avis.

Raison de ce délai : la fédération de la CFDT santé, qui s'était vu refuser à la quasi-unanimité par sa base, vendredi dans l'après-midi, la signature du protocole d'accord proposé par le ministre dans la nuit du 13 au 14 octobre, s'était engagée à procéder à une nouvelle consultation si elle obtenait satisfaction sur quatre points essentiels : une modification de la technique de reclassement afin que l'ancienneté soit mieux prise en compte ; un calendrier précis pour les discussions sur les autres catégories de personnels ; l'assurance que les conventions collectives avec le secteur privé à but non lucratif seraient revues ; et, enfin, une « opération vérité » sur les effectifs, car la CFDT estime que, dans la plupart des établissements hospitaliers, une quantité non négligeable de postes budgétisés sont actuellement gelés et non pourvus ou bien sont occupés par des « tucistes » ou des contractuels.

Le gouvernement fait des concessions

Désireux de parvenir à un accord définitif vendredi, M. Evin avait veillé à s'entourer, dès le début des discussions, de l'ensemble de ses techniciens afin que soient étudiés sur-le-champ les points qui pouvaient encore provoquer une réticence du côté syndical, à partir du moment où cela ne donnait pas lieu à un dépassement de l'enveloppe budgétaire. C'est ainsi que le ministre a fait immédiatement procéder à un « repolissage » de la grille proposée pour les infirmières. Une étude attentive de la procédure de reclassement, c'est-à-dire de passage d'une grille à l'autre, montrait en effet que certaines infirmières n'allaient bénéficier d'une augmentation de salaire immédiate que d'à peine 230 F brut par mois. Un ajustement a alors été mis au point pour assurer aux infirmières une hausse de salaire immédiate minimale d'environ 530 F par mois brut, primes comprises. Dans quelques cas très particuliers, des infirmières en fin de carrière devraient toutefois rester pendant quelques mois à un même échelon avant d'obtenir une augmentation plus conséquente que celle prévue pour les primes. Mais, à la demande des syndicats, le passage d'un échelon à un autre se ferait toujours à l'ancienneté et non parfois au mérite, comme prévu initialement.

Satisfaction a également été donnée aux fédérations CFDT, FO, CGC et CFTC sur les aménagements minimums qu'elles exigeaient. Pour les effectifs, on procédera très rapidement à une mise à plat, dans chaque établissement, de l'organisation du travail et des répartitions de postes.

Un calendrier précis a été mis au point dans un avenant au protocole au sujet des autres catégories de personnels. A la demande de Force ouvrière, il est à présent prévu d'étudier le cas des agents hospitaliers dès le début de novembre, avec celui des paramédicaux, des infirmières générales et des infirmières générales adjointes. En janvier, ce sera au tour des personnels des services techniques, généraux et administratifs. Enfin, pour le secteur privé, la CFDT et la CFTC ont reçu l'engagement du ministre sur une révision des conventions passées avec les établissements privés à but non lucratif placés sous sa tutelle. Une réunion de concertation est d'ailleurs prévue au début de la semaine prochaine à ce sujet entre les partenaires syndicaux et la fédération qui regroupe ces établissements.

La CGC, qui estimait quant à elle que les 20 points de bonus accordés aux surveillantes-chefs étaient insuffisants, a obtenu une rallonge de 10 points indiciaires. Enfin, le ministre a accepté le paiement des jours de grève. A l'issue de la réunion, il a insisté sur son intention d'organiser très rapidement une vaste consultation au niveau des établissements puis une table ronde avec tous les partenaires, sur la place, le rôle, la mission, les responsabilités de l'infirmière dans l'équipe soignante.

Bien que satisfaits globalement, les syndicats FO, CGC et CFTC ont préféré différer leur signature afin de préserver l'unité fragile qu'ils essaient de créer entre eux et la CFDT face à une CGT qui, depuis le début, fait bande à part et suit de près la coordination. La CGT, estimant que les propositions sont trop loin des revendications des infirmières, refuse toujours de signer le protocole. Elle a déposé un nouveau préavis de grève et devait manifester samedi 22 à 14 heures avec la coordination. Celle-ci organisait en effet à travers toute la France et à Paris des manifestations élargies à la population sur le thème : *« La santé est l'affaire de tous. »*

La coordination avait par ailleurs prévu de se réunir en assemblée générale pour la première fois à huis clos, dimanche 23 octobre à La Plaine-Saint-Denis, pour décider de l'avenir à donner au mouvement.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Des médecins très partagés

« Qu'est-ce que vous prendrez, madame ? » Habituée à fréquenter le centre de transfusion sanguine de l'hôpital Lariboisière à Paris, cette femme à la cinquantaine élégante sursaute : le « serveur » qui lui propose la traditionnelle collation offerte aux donneurs de sang porte blouse blanche et stéthoscope... et n'est autre que le médecin qui, quelques minutes plus tôt, a pratiqué l'examen de règle avant chaque don.

La grève des infirmières en est, à Lariboisière comme ailleurs, à sa troisième semaine. Elle s'est progressivement étendue aux autres personnels et il a fallu s'organiser. Les médecins, les internes surtout, s'emploient à accomplir une partie des tâches habituellement dévolues aux infirmières.

Le docteur V., interne au service des urgences, est bien seul dans ces locaux sinistres, enfouis dans un troisième sous-sol que la lumière du jour ne visite jamais. Deux infirmières seulement, au lieu des quatre habituelles, pour cause de permanence à assurer au comité de grève. Mais toujours autant de malades, petites misères ou grandes urgences. *« Il nous faut faire les bandages, les prélèvements, les pansements. Forcément, ça prend du temps et les gens attendent. »* Mais le médecin est formel : *« Il n'y a pas de retentissement sur les malades graves, ils sont pris en charge tout de suite. »*

Ce surcroît de travail, loin de lasser ou d'exaspérer cette jeune femme qui se destine à la médecine générale, semble au contraire avoir renforcé son adhésion à la cause des grévistes. *« Je suis tout à fait d'accord depuis le début. Il faut qu'elles aillent jusqu'au bout. »* Même état d'esprit chez son collègue du service de réanimation chirurgicale, qui sort d'une nuit de garde éprouvante. *« Les internes travaillent plus, mais c'est pour la bonne cause »,* lance le docteur A. qui ajoute, aussi optimiste que laconique : *« De toute façon, les infirmières en sortiront grandies. »*

Les internes sont jeunes, ils côtoient quotidiennement, à l'occasion des gardes ou dans les services de soins intensifs, des infirmières dont ils se sentent très proches. Leurs aînés, chefs de service ou assistants, n'ont pas le même enthousiasme.

« Les vraies raisons de s'inquiéter sont pourtant nombreuses », affirme le professeur Ernest Echter, chef du département d'anesthésie-réanimation : *« Le manque de postes me contraint à prendre des infirmières non spécialisées comme aides-anesthésistes ; deux de mes secrétaires sur trois ont été recrutées sur des emplois d'aides-soignantes. Non seulement les rémunérations sont insuffisantes, mais elles ne correspondent pas à la fonction effectivement exercée. »* Le docteur Echter craint en outre une fuite des meilleurs médecins vers le privé, où les revenus sont trois à cinq fois plus élevés. *« On est dans une impasse absolue »,* conclut-il avec un pessimisme que contredit heureusement l'ironie provocatrice du regard.

Chef du service de chirurgie cardiovasculaire, le professeur Armand Piwnica s'enflamme et prend à témoin « son » surveillant et « sa » secrétaire : *« Quand la grève a éclaté, on a trouvé un modus vivendi. C'était un conflit infirmières-pouvoirs publics, il ne faudrait pas que cela devienne un conflit infirmières et médecins. »* Or le chirurgien, qui a dû différer toutes les interventions ne présentant pas un caractère d'urgence, est inquiet. *« Seul un médecin définit une urgence. En outre, ce qui n'était pas urgent il y a quinze jours le devient maintenant, et il est impensable de prendre les malades en otages. »*

Les infirmières du service refusent, depuis le début du mouvement, d'effectuer les actes qui ne sont pas explicitement de leur ressort, mais qu'elles accomplissent habituellement par délégation des médecins, comme la pose d'une sonde urinaire ou la mise en place d'une transfusion. *« Attention,* avertit le professeur Piwnica, *si elles ne le font plus aujourd'hui, on risque de ne plus le leur demander demain. Que resterait-il de la haute technicité qu'elles ont acquise ? »* Pour ce spécialiste renommé, *« il est temps que la grève s'arrête ».*

MARC POISSY.

Une tournée européenne d'Harlem Désir

LONDRES
de notre correspondant

Harlem Désir a commencé par la Grande-Bretagne sa tournée des pays du Vieux Continent destinée à préparer les *« États généraux européens de la jeunesse pour l'égalité »*, qui auront lieu les 17 et 18 décembre prochains à la Sorbonne. Le président de SOS Racisme a rencontré le 20 octobre à Londres le leader du Parti travailliste, Neil Kinnock, et l'un des quatre parlementaires *« de couleur »* de Westminster, Bernie Grant. Il n'avait pas sollicité, jugeant cette démarche *« inutile »*, de rendez-vous avec des personnalités conservatrices ou des membres du gouvernement.

Harlem Désir souhaite que l'Europe se présente comme une *« une société multiculturelle tolérante, riche de ses diversités et porteuse d'un message de solidarité, notamment dans les rapports Nord-Sud ».*

Il voudrait que les 15 millions d'immigrés soient considérés comme des *« nouveaux Européens »*, et, dans cet esprit, va proposer la création d'une *« Charte pour la citoyenneté européenne ».*

ÉDUCATION

Les présidents d'université réclament une loi de programmation

Faisant le bilan de la rentrée 1988, la conférence des présidents d'université, qui s'est réuni les 20 et 21 octobre à Paris, a souligné *« la saturation, voire le dépassement des capacités existantes d'accueil des étudiants ».* Elle réclame des *« moyens exceptionnels immédiats »* et souhaite un doublement des postes nouveaux d'enseignants prévus au budget 1989 (1 000 au lieu de 500).

Le recrutement de 1 000 enseignants supplémentaires chaque année, pendant cinq ans, pourrait être l'un des objectifs majeurs d'une politique de développement pluriannuelle de l'université que la conférence des présidents appelle de ses vœux : *« Il est impératif de mettre en œuvre,* a-t-elle conclu, *la procédure d'élaboration d'une loi de programmation de l'enseignement supérieur. »*

FAITS DIVERS

● ***Accident de raft sur l'Ardèche : quatre morts.*** — Quatre jeunes Néerlandais, trois garçons et une jeune fille, sont morts vendredi 21 octobre dans l'accident d'un raft sur l'Ardèche, à Lalevade, à 15 kilomètres au nord d'Aubenas. L'embarcation, sorte de gros canot pneumatique sur laquelle avaient pris place quatorze personnes s'est renversée après avoir heurté des rochers. Emportées par les eaux de l'Ardèche récemment grossies par de fortes pluies, les victimes ont été retrouvées 800 mètres en aval du lieu de l'accident. Les secouristes ont constaté que les passagers du raft — un groupe de jeunes Néerlandais qui effectuaient un stage de réinsertion sociale et leur moniteur — n'étaient pas tous munis de gilets de sauvetage ou de casques.

L'accident, qui a fait quatre morts et six blessés, est le plus grave depuis l'introduction du rafting en France. — *(Corresp.)*

● **Collision en rade de Brest.** — Le porte-hélicoptères *Jeanne-d'Arc* a éperonné, vendredi 21 octobre en rade de Brest, le cargo panaméen *Pointe-de-Lesven*, qui venait livrer 1 000 tonnes de vin italien. A la suite de cette collision, qui n'a pas fait de victimes, des cuves du pinardier ont été éventrées. Le *Jeanne-d'Arc*, n'a subi que de légères avaries à la proue,

Culture

Les créateurs de mode du Louvre

Deux cents miroirs, cinq cents portants, quatre mille cinq cents chaises, 40 000 mètres carrés de tissus pour les podiums, 15 kilomètres de câbles, à la cour Carrée du Louvre, la semaine du prêt-à-porter des créateurs et couturiers se poursuivra jusqu'au 27 octobre. Ils sont quelque trente-huit à présenter les collections féminines printemps-été 1989.

Réunis pour la première fois au Palais des Congrès en 1975, les adhérents de la Chambre syndicale ont voyagé du Forum des Halles au palais de Chaillot et du Jardin d'acclimation à la porte de Versailles, avant de s'installer depuis 1982, et ce deux fois par an (mars pour les collections d'hiver, octobre pour les collections d'été), dans la cour Carrée du Louvre. En six ans, le nombre des journalistes est passé de mille deux cents à deux mille, accusant l'exiguïté d'un lieu où les conditions de travail relèvent parfois du camping (pas plus de dix téléphones pour tout ce monde, pas de salle de presse). Une situation un peu gênante pour Paris capitale de la mode au moment où, en prévision de 1992, les Allemands comme les Espagnols, les Italiens et les Anglais renforcent leurs capacités d'accueil.

Mais la confusion naît aussi d'une série de mauvaises habitudes (une heure en moyenne de retard pour chaque défilé), justifiées cette saison par les grèves, les pourparlers parfois énergiques avec le service d'ordre (beaucoup de cartons d'invitations se seraient perdus). Bref, Paris fait un peu désordre. Le manque de coordination entre les créateurs, l'absence d'unité entre les fédérations renforcent l'impression d'éparpillement. Pas moins de trente adresses pour les défilés, de l'hôtel Bristol au salon de thé Angelina, et six show-rooms pour les « jeunes créateurs ».

La cour Carrée rassemblait-elle les talents « confirmés » ? Si Thierry Mugler et Chantal Thomass reviennent cette saison, quelques grandes signatures manquent à l'appel. Kenzo et Jean-Charles de Castelbajac jouent la carte de l'intimisme. Jean-Paul Gaultier a convié trois mille personnes vendredi soir à La Villette. Comme toujours, Azzedine Alaïa fait cavalier seul et n'hésite pas à montrer ses collections dans son nouveau lieu de la rue de la Verrerie, deux mois après les autres. Le plus créatif voisine avec le plus commercial, d'où la méprise, le sentiment de décalage et la redéfinition souhaitable du mot « prêt-à-porter ». Car on montre ici des manteaux en quinze couleurs, des robes qui ne franchiront jamais le seuil des boutiques, parce que trop chères ou irréalisables en usine. Reste les « tendances » dont nous reparlerons (le léger, la mousseline).

D'ores et déjà, la plus convaincante pourrait être la mode moins chère avec le triomphe de Juniors-Gaultier, dont les ventes de l'été 1989 ont commencé dès le mois de septembre.

L. B.

Christian Lacroix : kaléidoscope

Il faudra s'y faire, l'été prochain les jambes se cachent. Christian Lacroix lui-même fait du long. Ses jupes princesse caressent les hanches avant de s'évaser, de frôler les chevilles dans l'élan d'un élégant balancement. Les plus courtes dévoilent tout juste les genoux. Les shorts eux-mêmes, bien larges, couvrent les cuisses. Il faut attendre les maillots pour voir de grands espaces de peau. Et encore ! Chez quelques-uns, des drapés dissimulent la rondeur des seins, et la plupart – foin du string brésilien – ont l'échancrure pudique, forment une sorte de jupette à godets.

Christian Lacroix le méridional s'amuse avec la légende Saint-Paul, Vence, Picasso. Sur des tuniques, des fourreaux, de courtes vestes aux teintes ocre, il dessine des poteries, des poissons stylisés au trait. Mais d'une façon générale, il laisse la Côte et ses nervosités tropéziennes aux touristes. Sa Provence s'enfonce dans l'arrière-pays. Les maisons de famille aux murs épais y restent fraîches, gardent un parfum d'herbes sèches, gardent l'image de jolies cousines en longue robes de voile décintrées où le corps est à l'aise, en robes droites de lourdes dentelles-rideau, sur lesquelles s'accrochent des fleurs et des pompons en relief. Les épaules sont nues, les décolletés suggèrent.

On imagine les jolies cousines regardant des magazines du temps hippy, se rêvant dans de souples robes de type indien, dont l'ampleur languide part d'un plastron brodé de fleurs qu'elles surchargent de très lourds colliers barbares. Remontant les années, elles jouent les romantiques évanescentes, les dames en tailleurs fluides qui se coulent aux mouvements du corps.

Les jolies cousines sont de blanches – et grèges – colombes, elles se plaisent dans les teintes douces, le ton sur ton. Mais Christian Lacroix demeure fidèle au plaisir des couleurs de soleil. Paris pataugeait sous la pluie et, lui, il a fait rire ensemble des jaunes vifs, des violets, des rouges flamme, il a marié du rouge et du vert pomme, il a fait chatoyer de l'ocre, du roux, du violine, de l'auburn. Il a mis sur ses corsages des cols-fichus en petits volants bouillonnés, que l'on retrouvait sur les poches et les manches de robes strictes. Il s'est autocité en mélangeant rayures et pois. Larges rayures blanc et noir sur des vestes à basques courtes portées avec des pantalons raides. Fantaisie également de gros imprimés géométriques, de broderies fleuries.

Et puis Christian Lacroix a entièrement brodé d'or et de pierreries toute une veste et seulement les manches courtes d'une robe. Enfin, il a offert le défi du noir. Un vrai noir sobre et chic – longue tunique taille Empire, fourreau court de vamp satiné, robe évasée en mille feuilles d'organza, pantalon large... Et la mariée, toute en bouillonné, en décolleté, la mariée était en noir.

COLETTE GODARD.

Yojhi Yamamoto : au-delà

Elles avancent calmement, jambes nues et blanches dans des chaussures plates à semelle épaisse, leurs visages sont paisibles. Leurs cheveux tirés en arrière se rassemblent en une sage queue de cheval. Leurs cous laiteux prolongent le dessin très net d'un décolleté noir. Le noir insondable dont Yojhi Yamamoto détient le secret. *« Images de la vie quotidienne, un été 1989 »*, dit-il. Quelle étrange conception de ce qui est quotidien.

Un boléro rouge, un foulard vert, de la dentelle caramel, des échappées de bleu pâle, de jaune safran, des traits de rouille, de marron chaleureux, un jupon rouge, un autre neigeux, et d'autres en superpositions multicolores qui apparaissent dans le dos ouvert d'une redingote semblent mis là pour mieux faire ressentir la richesse du noir et son absolue nécessité.

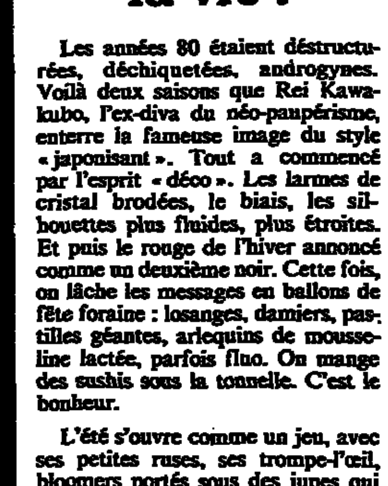
Il y a des sarraus évasés aux manches mal rattachées, des asymétries savantes, de vrais revers obliques, de fausses basques reliées à l'ampleur d'une longue jupe, des gilets désaxés, des cols-capes, des robes vastes qui tiennent par de larges bretelles prêtes à glisser, d'autres qui se ramassent en boule au-dessous des hanches et au genou, des ourlets comme bâtis à la hâte, et qui dansent, des lignes de fuite, des pantalons larges, un col marin, une martingale plongeant paresseusement, des effets de boutonnage déboussolés, des jupes qui godaillent avec une nonchalance naturelle, des pans lourds qui, dans le mouvement de la marche, semblent flotter en apesanteur...

Les vêtements de Yojhi Yamamoto ont d'autres fonctions que de vêtir, que d'embellir. Dans leur simplicité trompeuse et leur art du trompe-l'œil, ils ont une signification, à la façon des parures des prêtres de haut rang ou des costumes de théâtre nô, dont les couleurs, les dessins, la manière de torsader une ceinture désignent un personnage, un sentiment. A la façon de ces costumes, ils ne montrent pas le corps, ne le soulignent pas, ne le dissimulent pas non plus. Ils le remplacent.

Le défilé évoque moins une présentation de mode que le passage de personnages en transit, entre une vie et une autre, un état et un autre, fantômes sur le point de s'évader de la vie... Perfection des lignes essentielles, les créations de Yojhi Yamamoto existent par elles-mêmes, elles sont faites de tissus et de femmes.

C. G.

« Comme des garçons » : la vie !



Les années 80 étaient déstructurées, déchiquetées, androgynes. Voilà deux saisons que Rei Kawakubo, l'ex-diva du néo-paupérisme, enterre la fameuse image du style « japonisant ». Tout a commencé par l'esprit « déco ». Les larmes de cristal brodées, le biais, les silhouettes plus fluides, plus étroites. Et puis le rouge de l'hiver annoncé comme un deuxième noir. Cette fois, on lâche les messages en ballons de fête foraine : losanges, damiers, pastilles géantes, arlequins de mousseline lactée, parfois fluo. On mange des sushis sous la tonnelle. C'est le bonheur.

L'été s'ouvre comme un jeu, avec ses petites ruses, ses trompe-l'œil, bloomers portés sous des jupes qui dansent, des vestes à pointes de gilet pour des jeunes femmes enivrées d'asti ou de spumanti sur l'air des clowns de Fellini, elles passent, légères. On découvre de triples superpositions : plumes, cocardes de satin plaquées sur le dos des vestes comme des PV sur le pare-brise.

Il y a toujours ces instants merveilleux, quand on ne sait plus où commence et où finit le vêtement à cause d'une bretelle drapée comme une écharpe, d'un pan de liquette retourné tel un tablier de semeuse et fondu ensuite dans les hauteurs du buste. Si l'image de « Comme des garçons » se cantonne au registre le plus conceptuel, la mode, elle, joue le jeu. On s'amuse, on s'aime, et, c'est nouveau, on veut plaire.

L. B.

Jean-Paul Gaultier : ethnique chic

« Ne leur dites pas que c'était sublime, ils vont être fous de rage. » Sur les trois mille personnes invitées à la Grande Halle de La Villette, quelques-unes se sont cognées aux baies vitrées, agitant en vain leur carton doré. A la sortie, les boudeurs trépignent a l'idée de découvrir la saison en vidéo, les acheteurs repartent avec l'air un peu fier des parents lors des fêtes de fin d'année et le fan-club sourit, parce qu'il a retrouvé son idole. Au milieu des rires et des éclats de ce qui en mode s'apparente au phénomène de la « house-music », laquelle après Londres gagne la capitale et redonne de la folie aux nuits parisiennes par un mélange de sons, de rythmes venus de toutes parts et fondus dans la nouvelle énergie mondialiste du moment. Chez Gaultier, quarante minutes de mode « live », voyage ethnique aux couleurs magiques de l'Inde (une palette d'or, de pourpre, d'orange et de turquoise), chahutées par des belles de saloon, des petits mousses, des Chinoises surgies d'un Far-West coquin.

« Bien chapeauté, bottée, pomponnée, corsetée, une femme séduira toujours les messieurs », dit la chanson d'ouverture. Avec des guêpières lacées, des ombrelles à franges, des chaps (surpantalons de cow-boys) froufroutants, Jean-Paul Gaultier retrouve avec la tradition du magasin des nouveautés : bretelles à six pinces (bodies sur bodies smockées), gilets masculins à complications. Plaisir de l'étoffe, lingerie sur satin stretch saumon, plaisir des déshabillés-habillés, des bloomers un peu disco, qui brillent comme des sudisettes et s'enroulent comme des turbans.

Le mystère naît moins du corps « Gaultier » habitué au modelage, aux pinces, aux superpositions, que de la peau. Surpris là où on ne l'attendait pas, à force de découpes, de vestes évidées en lamelles au niveau des épaules, un pantalon à gros ceinturon laisse poindre l'os de la hanche.

Il y a aussi la provocation des maillots-cages, la maîtrise de la ligne, la pureté d'un pardessus, d'une tunique à trois pans. Moment docile, unique, où l'objet de voyage trouve sa place naturellement dans la maison, parce que sans cris, sans heurts, la soie chinoise vient se rapporter au bas d'un pantalon d'homme en gabardine, que le jean et le blouson Levi's s'adonnent volontiers à de nouveaux détournements (l'or, les échancrures, les lacets), les idées de mode se trémoussent, fraîches, brûlantes, impatientes d'être prises.

Il y a tout juste un an, Jean-Paul Gaultier présentait sa première collection Juniors entièrement fabriquée en Italie. Elle s'étend aujourd'hui aux bagages, aux ceintures, bijoux, etc., et ne possède pas moins de trois cent cinquante pièces. En France, où l'on compte déjà cent soixante-cinq points de vente, le chiffre d'affaires a doublé entre l'été 1988 et l'été 1989. Un triomphe pour celui dont la priorité reste, et il le prouve bien, la rue et donc la fantaisie de la vie.

LAURENCE BENAIM.





Thierry Mugler : « Titanic »

Des zips, des crêpes, des basques à points de rhodoïd. La saga muglérienne continue. Après les Psyché-vamps et les diablesses de l'hiver 1988-1989, voici les dames-requins et les sirènes de la ville sous-marine. Encore plus violentes, encore plus dessinées, le sein fier et la hanche insolente, avançant sur le podium avec des verts à faire chavirer toute l'équipe du commandant Cousteau.

Parcouru d'éclairs et de frissons, le blanc annonce la couleur *via* un escadron d'atlantes dignes de la pub Manpower. Chaque silhouette semble tracée, découpée au laser : là un décolleté en as de pique, ici des tailles avec des reliefs d'écailles, des manches aussi dangereuses qu'une lame sortie d'un couteau suisse. Un traitement de choc et parfois des éblouissements : la robe-sac ondule, aiguise le corps, l'élève.

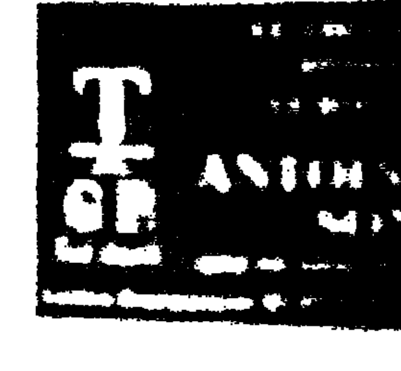
Mais Thierry Mugler préfère sans doute la femme aux femmes. Les mannequins elles-mêmes ne peuvent suivre, obligées de rebrousser chemin à mi-podium à cause d'un talon de Plexiglas plus haut qu'une stalactite ou d'un fourreau à manches palmées condamnant son héroïne à rester dans la position du plongeur. Autant d'astuces de photographe qui finissent par vous faire douter de tout, même du nom de l'éclairagiste (Alain Poisson). Ça se drape, ça se ferme avec un bouton-poignard, ça brille et ça crisse. Sur une autre planète, au bord de piscines improbables mais bleues comme l'étiquette muglérienne, qui fera vendre des milliers de chemises. Et, comme chaque année, il pleut des cordes sur la cour Carrée.

Lolita Lempicka : valse

Ses tailleurs sont confortables, avec des manches étroites, des entre-deux de dentelle, un parfum d'avant-guerre, de vie tranquille. Le lin se chiffonne raisonnablement, l'harmonie règne. Quelque chose du charme bourgeois de Meryl Streep court dans les capelines, les imprimés fleuris. Longues jupes plissées, vestes à basques, avec de gros boutons dorés de marin. Un clin d'œil au Bicentenaire, les cocardes tricolores sur quelques ceintures et aux années hippy, les franges qui bordent les ourlets et se posent sur les hanches. Pour le soir, on se permet du brillant. Lolita Lempicka reste sage, discrète. Elle choisit la juste mesure.

Patrick Kelly : disco

Là, c'est tout le contraire. Du moins apparemment. Le défilé Patrick Kelly se fait sur une musique disco-boum-boum, et la collection ressemble à la musique : une même phrase indéfiniment répétée. Patrick Kelly est le couturier de la « petite robe ». Noire et collante, elle se prête à toutes sortes d'aménagements. Du genre conseils pratiques : « Vous la portez dès le matin, et le soir pour aller danser, vous y accrochez des étoiles d'or »... Patrick Kelly a son public qui couine comme des boîtes quand il y a de l'ambiance et les mannequins emportés par la dynamique du bruit, s'amusent.



هكذا من الأصل

Culture

à La Villette

« C'est presque le printemps », annonce Popy Moreni. Prudente, elle lance des gris soyeux faits pour s'harmoniser aux premiers soleils encore frileux. Entre l'ottoman lustré, les lainages duveteux, les teintes pastel, on se blottit dans du douillet, de l'uni, du souple, du classique.

La femme Popy ne fonce pas tête baissée. Félinement attachée à son confort, elle tâte le terrain. En longues vestes, pantalons extrêmement larges, elle pointe son nez. L'audace lui vient progressivement. C'est d'abord un boléro rouge, d'un rouge qui claque, qui éblouit. Deux pas en avant, un pas sur le côté, retour aux noirs et blancs, fines rayures sur de grandes chemises de rapin, petites fleurs imprimées sur des robes qui suivent le corps de loin, sans s'y appuyer, comme si elles avaient habillé des formes plus épanouies.

Le soleil s'affirmant, les teintes grège s'illuminent. La femme se protège sous d'immenses capelines aux bords souples. Elle porte encore des cardigans en maille chenille, mais le dos se dénude. Les manches se raccourcissent. Les gris s'éclairent. A l'ottoman, aux lainages succède le lin.

Popy Moreni : affaire de femmes

La peau cherche à présent la chaleur de l'été. Elle se laisse voir sous les mousselines multicolores. Elle s'ambre en transparence sous des jardins de fleurs éclatantes et joyeuses. Les robes à plis, à volants sont faites pour danser. Des papillons fabuleux, des bariolages exotiques se posent sur des jupes ballon...

Les enfants sont de la fête : marinières, bermudas, cuisses potelées dans des maillots échancrés à gros pois, sourires à fossettes, irrésistibles évidemment. Leur passage a définitivement balayé toute prudence, toute réticence à la gaieté. Popy s'amuse. Collerettes – ses fameuses collerettes, – jupons d'un blanc de linge séché sur l'herbe ; jabots, broderies anglaises, crinolines, volants bouillonnés, pantalons-tubes noirs portés avec une longue redingote blanche, jupes-cloches, superpositions de couleurs pastel, corps nus sous des voiles aux couleurs acides, feuillages verts grimpent le long des femmes-fleurs, nymphes qui semblent sorties de tableaux symbolistes.

C'est *le Songe d'une nuit d'été* dans les tourbillons moirés des taffetas, jusqu'à l'arrivée de la Luciole – échafaudage satiné qui s'avance dans l'ombre, tout entouré de petites ampoules allumées. Popy Moreni s'amuse et triomphe.

C. G.

L'ouverture de la XVe FIAC au Grand Palais

(Suite de la première page.)

Par-ci, par-là, les dessins à graffitis de Jean-Michel Basquiat évoquent la mémoire du plus adroit des chroniqueurs de la vie moderne, mort durant l'été. Il reste des souvenirs de la Transavantgarde italienne, mais peu nombreux, comme si le cœur n'y était plus et comme si l'on s'était avisé que ses héros avaient le souffle court. Dans cette mêlée de luxe, quelques artistes français défendent leur cause avec vigueur, particulièrement Hélène Delprat, dont les christs africains ont une qualité sculpturale nouvelle.

Dernière perfection, la plus moderne, la dernière venue : celle des mises en scène néo-conceptuelles et néo-dadaïstes. L'une d'elles a valeur d'exemple, réalisée par Philippe Cazal. Ce sont, maîtrisés avec finesse et ironie de bon ton, tous les procédés de la dérision que l'on trouve ici récapitulés, associés, embellis et magnifiés. Rien de neuf, évidemment, mais du classique de la meilleure facture. Les humoristes de Présence Panchounette, les photographes Pierre et Gilles et les artistes qu'Antoine Candau a regroupés sous le label « made in France » relèvent de la même école. Ils ont en commun une exécution froide et propre et la conviction que, les choses étant ce qu'elles sont devenues, il ne reste d'autre art que celui d'accommoder les restes. L'académie Marcel Duchamp se porte à merveille.

Ces perfections typées et réglées n'ont naturellement que le vice de ne plus intriguer personne. Sans doute le système de la foire, où le client est roi par définition, contraint-il à éviter les scandales et les ruptures. Mais à ce point... Aussi faut-il chercher un peu partout ce qui ne s'inscrit pas exactement dans l'éclectisme, ce qui ne se réduit pas à l'application d'une méthode sue par cœur, ce qui en somme transcende la mode, et le moderne s'il le faut, afin d'accéder à autre chose, une parole, un charme, un peu de présence.

Cette étrangeté, il ne semble pas qu'il faille l'attendre des jeunes Espagnols, dont on sait qu'ils sont venus ici pour témoigner de la renaissance de leur nation. A l'exception du sculpteur Txomin Badiola, dont les pièces évoquent lointainement les géométries de Shapiro, ils montrent plus d'habileté que d'invention. Piensa se répète, Canogar aussi, et les iconoclastes Espaliu et Paneque manquent un peu de tranchant.

Restent quelques individualités, célèbres ou non. Francesco Clemente parvient à conserver dans ses images à la feinte naïveté une part d'inquiétude. Monique Frydman mène son abstraction vers un équilibre et une ampleur émouvants, sans glisser pour autant à l'académisme ou à la manière. Cy Twombly passe comme un fantôme dandy le long des murs, superbement étranger aux commodités expressionnistes. Jeanclos modèle ses effigies funéraires, étrusques, indiennes, pathétiques. Sam Francis tisse des chorégraphies de fils et de taches. Autour de leurs œuvres, si différentes soient-elles, il se crée chaque fois une poche de silence et de calme. Ce n'est plus la foire, un instant.

PHILIPPE DAGEN.

★ Du 22 au 30 octobre, de 12 heures à 19 h 30 en semaine, ouverture à 10 heures le samedi et le dimanche, fermeture à 23 heures le 27.

Communication

Après l'annulation de quatre autorisations d'émettre pour la 5 et M 6

La CNCL va reprendre ses procédures d'attribution

La décision du Conseil d'Etat, vendredi 21 octobre, d'annuler, à la requête de TF 1 et pour vice de procédure, quatre autorisations d'émettre délivrées par la CNCL à la Cinq et à M 6 prend la dimension d'une véritable affaire nationale. Ces annulations devraient, en effet, être rapidement suivies par plusieurs dizaines d'autres. La Cinq et M 6 ont réagi avec une particulière virulence, dénonçant les *« méthodes dominatrices et agressives »* de la Une. La CNCL a aussitôt annoncé son intention de reprendre les procédures d'attribution. Mais la Commission publiquement, tout comme le Conseil d'Etat officieusement, estime que seule l'intervention des pouvoirs publics permettra de sortir de cet imbroglio juridique. Un avis partagé par Mme Catherine Tasca, semble-t-il, puisque le ministre délégué à la communication précise que *« le gouvernement examinera dans quelle mesure devront être comblées les lacunes législatives qui ont été ainsi mises en évidence »*.

Saisi de plus de deux cents recours de TF 1 contre les décisions de la CNCL attribuant des émetteurs à la Cinq et à M 6, le Conseil d'Etat a choisi six cas exemplaires et décidé d'annuler quatre attributions pour vice de procédure (*le Monde* du 22 octobre). Depuis la « lecture » du jugement, vendredi, ce sont donc 30 000 télespectateurs de la Cinq et... 2,5 millions de personnes pour M 6 qui reçoivent des images illégales. Le fonctionnement des émetteurs litigieux n'a, en effet, pas été interrompu, Télédiffusion de France, la société publique chargée de la retransmission des chaînes, n'en ayant pas, pour l'instant, reçu l'ordre.

Le Conseil d'Etat, fort de la jurisprudence qu'il vient tout juste d'élaborer, est aujourd'hui à même de statuer très rapidement sur l'ensemble des autres recours. On estime à une centaine le nombre d'émetteurs menacés d'illégalité et à dix millions celui des téléspectateurs concernés (dont plus de six pour la seule M 6).

De quoi déstabiliser les jeunes chaînes privées, inquiéter les publicitaires et les annonceurs et remettre en cause une année de leur développement.

On comprend, dès lors l'extrême virulence de leurs réactions à l'égard de la Une. *« Avant-hier*, s'emporte M. Philippe Ramond, directeur délégué de la chaîne de M. Hersant, *TF 1 voulait priver la Cinq des images des Jeux olympiques ; hier, elle nous attaquait sur la diffusion de films érotiques ; aujourd'hui, ce sont les émetteurs. Demain, ce sera autre chose (...) »* Il faudra, un jour que TF 1 choisisse entre béton et communication.

Réaction identique à M 6, où l'on dénonce l'attitude *« inacceptable »* de la Une, *« caractérisée par une agressivité permanente (...) pour rétablir à son profit un véritable monopole privé »*.

S'estimant victimes d'un *« coup bas »*, les deux chaînes font donc chorus. Mais leur duo s'arrête là. Car, si la Cinq a choisi d'ironiser méchamment – *« c'est Courteline et Ubu réunis »*, s'exclament M. Ramond – sur l'incompétence d'une CNCL dont le président, un membre et le directeur général sont issus du Conseil d'Etat, M 6 se place délibérément, au contraire, sur le terrain de la défense du téléspectateur. Un téléspectateur qui a manifesté son *« attachement au développement de nouvelles chaînes »*, notamment par l'*« effort d'équipement »* qu'il a consenti pour les recevoir.

Des attaques et des arguments qui laissent TF 1 de marbre. Dans un communiqué publié vendredi soir, la chaîne de M. Francis Bouygues se déclare, au contraire, *« heureuse »* de voir son *« bon droit reconnu »* et affirme n'avoir agi que pour *« protéger ses actionnaires et son fonds de commerce »*. A cette effervescence et à ces polémiques, la CNCL oppose jusqu'ici un calme apparent. D'abord, parce que le Conseil d'Etat a reconnu que, sur le fond, rien n'empêchait la Commission d'étendre les réseaux des nouvelles chaînes. Ensuite, parce que la haute juridiction a estimé que la CNCL, malgré ses fautes de procédure, avait suivi *« une pratique raisonnable, intelligente et étayée par de solides considérations professionnelles »*. Les ambiguïtés de l'article 30 de la loi du 30 septembre 1986 sont à l'origine des erreurs commises, estime la Commission qui minimise les vices de forme commis et se dit prête, dès aujourd'hui, à lancer de nouvelles procédures d'attribution. l'« écran noir », que tout le monde redoutait, serait lui-même évité, son président, M. Gabriel de Broglie, assurant que la Cinq et M6 pourront continuer à émettre en attendant les nouvelles dispositions.

Reste que l'« affaire » provoque une succession d'effets paradoxaux dont personne ne sortira indemne. TF1, par son action en justice, visait délibérément à déstabiliser sa principale concurrente, la Cinq. Mais c'est le réseau de M6 qui est le plus affecté par la décision du Conseil d'Etat. La chaîne de MM. Hersant et Berlusconi risque aussi de ne pas s'en tirer à meilleure compte. Le président de la CNCL laisse déjà entendre que celle-ci ne se contentera pas de réattribuer automatiquement les fréquences à leurs anciens titulaires, mais en profitera pour procéder à un réexamen des programmes et du respect des cahiers des charges. Une menace adressée à la Cinq dont les rapports avec la CNCL ne cessent de se dégrader. Enfin, la décision du Conseil d'Etat tombe au plus mal. Dans quelques mois, en effet, l'actuelle Commission devra laisser la place au Conseil supérieur de l'audiovisuel. Mais le projet de loi, tel qu'il est actuellement rédigé, interdit à la CNCL de continuer à attribuer des fréquences durant la période transitoire s'inscrivant entre le vote de la loi et la mise en place de la future institution. On n'ose imaginer ce qui se passerait si le processus de réattribution des fréquences n'était pas achevé d'ici là.

PIERRE-ANGEL GAY.

Spectacles

théâtre

Samedi 22 - Dimanche 23 octobre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LETTRES AUX ACTEURS. Théâtre Arcane (43-38-19-70), sam., à 19 h 30 ; dim. à 16 h (dern.).

SUNNY SIDE UP OU 27 JOURS POUR UN SPECTACLE. Artistic Athévains (48-06-36-02), 20 h 30 ; dim. 16 h.

FEMME A LA PORTE COCHÈRE. Th. Renaud-Barrault (42-56-60-70). Petite Salle (sam.), 18 h 30.

L'AIR DE RIEN. Confluence (42-58-79-97), sam. (dern.), à 20 h 30.

FRÈRES ET SŒURS. Opéra-Comique (42-96-06-11), sam., dim. (dern.), 15 h.

QUELLE FAMILLE. Th. Fontaine (48-74-74-40) sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Bulle ou la voix de l'océan : 14 h 30 et 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Lettres aux acteurs : 19 h 30, dim. (dernière) 16 h.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Les Dames du jeudi : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Sunny side Up ou 27 jours pour un spectacle : 20 h 30, dim. 16 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Les Enfants du Soleil : sam. 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Souvenirs assassins : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Simplement compliqué, Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Notes en duo : 20 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Zone : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). TrakiniaI : 20 h 30, dim. 15 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Cami, drames de la vie courante : 20 h 30, dim. (dernière) 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). L'Ombre de la vallée : 21 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HIVER (42-66-20-75). Astérix : 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h et 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30, jeu. 14 h 30. La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30, jeu. 14 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Fin de partie : 21 h. ▷ Dim. Le Legs suivi par le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30. Esther : 14 h.

CONFLUENCES (42-58-79-97). L'Air de rien : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Glengarry Glen Ross : 21 h, dim. 15 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h 30.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). L'Habit des lettres : 20 h 30, dim. (dernière) 17 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 18 h 30. Voyance : 21 h, dim. 16 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Matthiah : 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !... : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 15 h et 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 21 h.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). ▷ Dim. Le Naufragé : 15 h 30.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). Le Merle blanc : 20 h 30, dim. 18 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 18 h 45. Le Festival de Cuculnon : 20 h 30. Le Complexe de Job : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Tokyo : 21 h 30.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Paris-Nord, attractions pour noces et banquets : 16 h et 21 h.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Le Criminel, Festival d'automne à Paris 1988 : 21 h, dim. (dernière) 17 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Métamorphoses d'une mélodie : 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Aérolitos : 18 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire d'empoigne : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53). Le Paris d'Aragon : 20 h 30, mer. 18 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. Monologues de Jean Cocteau : 20 h 30. Sept Contes cruels : 22 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Si c'est pas Montagné, j'en veux pas : 18 h et 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 16 h, mer., jeu., ven., lun., mar. 19 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MUSÉE DE CIRE (HISTORIAL DE MONTMARTRE) (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30, dim. 16 h et 14 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Paris accordéon, Fêtes d'automne du Ve arrondissement : 15 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Toile de fond : 18 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-96-06-11). Frères et Sœurs : 15 h, dim. (dernière) 15 h.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Les Vamps : 21 h 30.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30, dim. 15 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 21 h, dim. 16 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 15 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Le Lavoir : 20 h 30, dim. 15 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

SQUARE RÉJANE (SOUS DEUX CHAPITEAUX) (43-79-90-90). Baroque II : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.

THÉATRE DE FORTUNE (43-56-76-34). Une petite sirène : 21 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Résistible Ascension d'Arturo Ui : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (43-26-29-61). Le Monologue de Molly Bloom, d'après Ulysse : 21 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marius : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. César : 21 h 15, dim. 19 h 30. Salle II. L'Ecume des jours : 21 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Cage, d'après Communication à une académie : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Les Eaux et Forêts : 20 h 30, dim. (dernière) 16 h.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). La Dame de Bayreuth : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Théâtre Gémier. Sophonisbe : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Réveille-toi, Philadelphie : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Une visite inopportune : 15 h 30 et 21 h, dim. 16 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert, Festival d'automne à Paris 1988 : 17 h et 20 h 30, dim. 17 h. Petite salle. Femme à la porte cochère : 18 h 30.

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Timbale : 15 h 30. Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30 et 22 h 45.

TOURTOUR (48-87-82-48). Identités : 19 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 16 h et 21 h. ▷ Dim. Toi et moi... et Paris : 15 h.

Les concerts

ÉGLISE DES BILLETTES (48-87-92-05). Sylvie Graciet, 10 h, dim. Orgue. Œuvres de Bach, Buxtehude. Entrée libre. Téléphone location : 45-23-18-25.

Arleen Thiel, Joël Pontet, 17 h, dim. Soprano, pianoforte. Œuvres de Haydn.

ÉGLISE DES DOMINICAINS (45-63-63-04). Pierre Louis Théry, 16 h 30, dim. Orgue. Œuvres de Couperin, Bach, Litaize.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-49-78). Annick Chartreux, Benoît Duteurtre, 16 h, dim. Piano. E. Conquer (violon), E. Watelle (cello). Au restaurant du musée. Entrée libre.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). 20 000 lieux sous les mers. Jusqu'au 27 novembre. 21 h, sam. Adaptation du roman de Jules Verne par la Péniche opéra et Un drame musical instantané. Mise en scène Mireille Laroche. Avec B. Vitet, F. Gorge, J.-J. Birgé. Chor. Lulla Card.

LE REGARD DU CYGNE (45-23-03-90). De nature et de saisons, 20 h 30, sam., dim. 17 h, dim. Six concerts. Peintures de E. Renard et C. Loray. Œuvres de Britten, Mendelssohn, Debussy, Schubert.

SALLE CORTOT. Christian Tardieu, Arlette Laurent-Debard, 20 h 30, sam. Soprano, piano. Œuvres de Schumann, Brahms, Schubert, Fauré.

SALLE GAVEAU (45-63-20-30). Régis Pasquier, Roland Pidoux, Olivier Gardon, 15 h, sam. Violon, cell, piano. Œuvres de Liszt, Chopin, Alkan.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Concerts Padeloup, 17 h 30, sam. Dir. Gérard Devos. Thérèse Dussaut. Œuvres de Dukas, Grieg, Dvorak.

Orchestre national d'Ile-de-France, 20 h 30, sam. Dir. Jacques Mercier. Edda Moser (soprano). Œuvres de Mahler, Mozart, Brahms.

Concerts Lamoureux, 17 h 45, dim. Dir. Kurt Redel. Paul Meyer. Œuvres de Mozart.

Ensemble orchestral de Paris, 18 h 30, sam. L. Causse, P. Blandeyrac (violon), S. Soufflard, P. Dussol (altos), P. Boufil (cello). Œuvres de Bruckner. Salle Chopin.

SCHOLA CANTORUM (43-54-56-74). Quatuor Oxford, 11 h, dim. Œuvres de Haydn, Schafer, Mendelssohn. Téléphone location : 43-54-56-74.

TAC STUDIO (43-73-74-47). Bernadette Nicolas, 18 h 30, sam. (dernière), guitare. Œuvres de Villa-Lobos, Yupanqui.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-08-80). Octuor de l'Academy of Saint-Martin in the fields, 11 h, dim. Œuvres de Boccherini, Mendelssohn.

PALMARES F.I.P.A. 1988

SÉRIES

FIPA D'OR - « TANNER '88 » de Robert Altman. Production : Darhorse Productions - Zenith Productions (U.S.A.)

FIPA D'ARGENT - « O PAGADOR DE PROMESSAS » de Tizuka Yamasaki. Production : Globo TV (Brésil).

FIPA D'OR, MEILLEUR ACTEUR - Ray McAnnaly dans « A VERY BRITISH COUP » de Mick Jackson. Production : Channel 4 (Royaume-Uni).

FIPA D'OR, MEILLEURE ACTRICE - Mente Kaesh dans « SHALOM SALAAM » de Gareth Jones. Production : BBC (Royaume-Uni).

FICTION

FIPA D'OR - « GEWITTER IM MAI » de Xaver Schwarzenberger. Production : Beta-Film (R.F.A./Autriche).

FIPA D'ARGENT - « BORDER » de Masha Williams. Production : BBC (Royaume-uni).

FIPA D'OR - MEILLEURE INTERPRÉTATION FÉMININE : Michèle Pfeiffer dans « NATICA JACKSON » de Paul Bogart. Production : Wnet : Channel 13 (U.S.A.).

FIPA D'OR - MEILLEURE INTERPRÉTATION MASCULINE : Sergio Castellitto dans « AMORE A CINQUE STELLE » de Roberto Giannarelli. Production : RAI Rete 2 - Studio El.-Cinecitta - Telemax (Italie).

DOCUMENTAIRES

FIPA D'OR - « I, ALISON » de Ann Paul. Production : B.B.C. (Royaume-Uni).

FIPA D'ARGENT - « ALIAS WILL JAMES » de Jacques Godbout. Production : Office national du film du Canada (Canada).

ŒUVRE MUSICALES

FIPA D'OR - « VIOLON PASSION » de Marcel Schupbach. Production : Télévision Suisse Romane (Suisse).

FIPA D'ARGENT - « PAN IN « A » MINOR » (Steelbands de Trinidad), de Daniel Verba et Jean-Jacques Mrejen. Production : ISKRA (France).

COURTS MÉTRAGES

FIPA D'OR - « LA TRAJECTOIRE AMOUREUSE » de Pascal Aubier. Production : I.N.A. (France).

FIPA D'ARGENT - « RÊVE D'ARTISTE » de Pierre Étaix. Production : I.N.A. (France).

PRIX DU PUBLIC - CANAL + - « OH SUGAR » de Martin Koscielniak. Production : Martin Koscielniak et Samuel Iceberg (Belgique).

Mention Spéciale - « LALALA HUMAN SEX DUO N° 1 » de Bernar Hebert. Production : Agent Orange (Canada).

PRIX DU JURY S.A.C.D. - MEILLEUR SCÉNARIO DANS LA CATÉGORIE FICTION : « BEYOND GRAVITY » de Garth Maxwell. Production : James Wallace Productions (Nouvelle-Zélande).

MEILLEUR SCÉNARIO DANS LA CATÉGORIE SÉRIES : « SHALOM SALAAM » de Gareth Jones. Production : B.B.C. (Royaume-Uni).

PRIX DU JURY S.C.A.M. - PRIX INTERNATIONAL DU DOCUMENTAIRE POUR : « TROTSKY » de Patrick Le Gall - Production : I.M.A. Productions (France). « LE RÊVE » de Mohammed Malas - Production : Maram (Syrie).

cinéma

Les cinémathèques

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Julie de Carneilhan (1949), de Jacques Manuel, 15 h ; Angels one Five (1952, v.o.), de George More O'Ferrall, 17 h ; la Mer cruelle (1952, v.o.s.t.f.), de Charles Frend, 19 h ; Punishment Park (1971, v.o.s.t.f.), de Peter Watkins, 21 h 15.

DIMANCHE

Le Joueur d'échecs (1938), de Jean Dréville, 15 h ; les Briseurs de barrages (1955, v.o.s.t.f.), de Michael Anderson, 17 h ; Vainqueur du ciel (1956, v.o.s.t.f.), de Lewis Gilbert, 19 h 15 ; Edward Munch : la Danse de la vie (1976, v.o.s.t.f.), de Peter Watkins, 21 h 30.

CENTRE POMPIDOU GRAND FOYER
(42-77-12-33)

Vidéodanse : 200 vidéos en non stop, un panorama de la danse contemporaine depuis dix ans. Jusqu'au 21 novembre, tous les jours de 14 h à 21 h - gratuit.

SALLE GARANCE
CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma français des années cinquante : les Diaboliques (1954), d'Henri-Georges Clouzot, 14 h 30 ; Madame du Barry (1954), de Christian-Jaque, 17 h 30 ; Madame de... (1953), de Max Ophuls, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années cinquante : les Quatre Cents Coups (1969), de François Truffaut, 14 h 30 ; Un condamné à mort s'est échappé (1956), de Robert Bresson, 17 h 30 ; Paris nous appartient (1960), de Jacques Rivette, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

SAMEDI

Festival international de programmes audiovisuels : V.I. Lenine : Pages de l'histoire d'une vie, 12 h 30 ; Arletty raconte Arletty de Moïse Maatouk, le Désir attrapé par la queue de Jean-Christophe Averty, 14 h 30 ; Lettre à une jeune comédienne de Jean-André Fieschi, Lerner and Loewe, Broadway's last Romantics de John Musilli, la Mémoire en chantant de Patrick Barberis, 16 h 30 ; Irving Berlin's America de Glen du Bose, Diego Rivera : Rivera in America de Rick Tejada Flores, 18 h 30 ; le Hérisson de Robert Enrico, Lalala Human Sex Duo n° 1 de Bernar Hebert, 20 h 30.

DIMANCHE

Festival international de programmes audiovisuels : Processo Alla Mafia de Paolo Gambescia, Allo police de Manu Bonmariage, 14 h 30 ; Tanner for President 88 de Robert Altman, 16 h 30 ; Lemon Sky de Jean Eglason, 20 h 30.

Les exclusivités

A GAUCHE EN SORTANT DE L'ASCENSEUR (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ADA DANS LA JUNGLE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

L'AUTRE NUIT (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

BIG (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BONJOUR L'ANGOISSE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

CHOCOLAT (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

COLORS (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE COMPLOT (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ENCORE (*) (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

L'ETUDIANTE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

FRANTIC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LA GUERRE D'HANNA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'HOMME QUE J'AI TUÉ (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

IRONWEED (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA LECTRICE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MASQUERADE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES MODERNES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PRESIDIO (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PRISONNIÈRES (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RANDONNÉE POUR UN TUEUR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE REPAS DU DRAGON (All., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SAVANNAH (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

STORMY MONDAY (Brit.-A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TERRE SACRÉE (Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

TROIS SŒURS (It.-Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UN MONDE A PART (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UNE ETOILE POUR L'EXEMPLE (Fr.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX

MALAVENTURA. Film espagnol de Manuel Gutierrez Aragon, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

ONIMARU. Film japonais de Kiju Yoshida, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

L'OURS. Film franco-allemand de Jean-Jacques Annaud : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PAPILLO. Film tchèque de Jiri Svoboda, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

PETITE REVANCHE. Film vénézuelien d'Olegario Barrera, v.o. : Denfert, 14e (43-21-41-01).

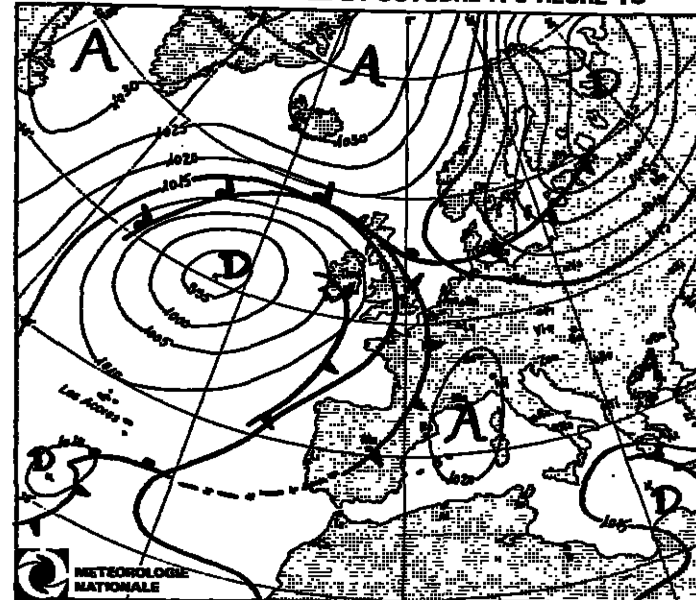
RAMBO III. Film américain de Peter MacDonald, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 OCTOBRE 1988 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 24 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 22 octobre à 0 heure et le dimanche 23 octobre à 24 heures UTC.

La perturbation atlantique qui nous concerne pour les deux jours à venir est prise dans un flux de sud aujourd'hui. Elle ne fera qu'effleurer la Bretagne. En revanche, demain, le flux s'orientera au sud-ouest. Ainsi la perturbation traversera le pays très lentement. Etant donné que le champ de pression est élevé, elle sera très peu active.

Dimanche : des nuages et quelques pluies sur la moitié nord, ensoleillé au sud.

En début de journée, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux du nord de l'Aquitaine à l'est de la Bretagne, à la Touraine et à la Normandie. Au fil des heures, cette zone se décalera lentement vers l'intérieur. On la retrouvera le soir du Centre aux Ardennes, à la Haute-Normandie et au Nord. Les pluies resteront très éparses.

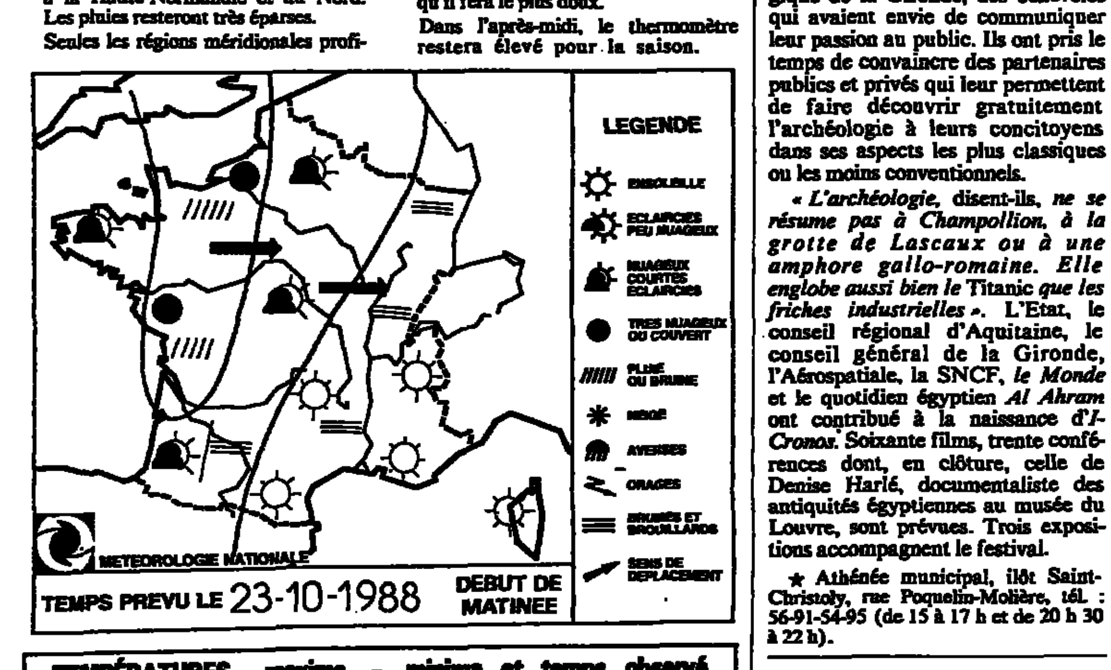
Seules les régions méridionales profiteront du soleil dès le lever du jour. A noter toutefois des nuages bas sur le Roussillon, qui pourront persister toute la journée. Ailleurs, la matinée se partagera entre les brumes, très nombreuses sur la moitié est ainsi que le Sud-Ouest, et un ciel souvent nuageux sur les régions du centre.

En cours de journée, le soleil reviendra un peu partout. Cependant, sur l'Auvergne, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace, les nuages prédomineront encore.

De la Bretagne et du Cotentin aux Pays de Loire, à l'Aquitaine et à Midi-Pyrénées, les éclaircies se développeront, elles seront plus belles vers le sud. Mais sur la Bretagne, le ciel se couvrira de nouveau en cours d'après-midi. Il pleuvra avant la fin de la journée.

La nuit sera fraîche sur la moitié est, le thermomètre descendra jusqu'à 1 degré. Ailleurs, il variera entre 5 et 11 degrés, c'est sur le Nord-Ouest qu'il fera le plus doux.

Dans l'après-midi, le thermomètre restera élevé pour la saison.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-10-1988 à 6 heures TU et le 22-10-1988 à 6 heures TU — le 22-10-1988

FRANCE

AJACCIO	21	9	D
BIARRITZ	20	10	D
BORDEAUX	18	9	N
BOURGES	15	6	D
BREST	18	13	N
CAEN	17	8	N
CHERBOURG	16	9	D
CLERMONT-FERR.	14	3	D
DIJON	14	6	B
GRENOBLE St-M-H	16	4	B
LILLE	17	7	N
LIMOGES	16	7	C
LYON	15	5	B
MARSEILLE-MAR.	19	7	D
NANCY	14	3	B
NANTES	16	11	C
NICE	20	13	D
PARIS-MONTS.	18	9	C
PAU	20	7	D
PERPIGNAN	21	7	N
RENNES	15	10	D
St-ETIENNE	14	3	D
STRASBOURG	13	9	B
TOURS	16	9	C
TOULOUSE	19	5	D
POINTE-A-PITRE	31	21	N

ÉTRANGER

ALGER	24	9	D
AMSTERDAM	14	11	C
ATHÈNES	22	15	C
BANGKOK	32	26	C
BARCELONE	26	10	D
BELGRADE	12	7	C
BERLIN	12	9	C
BRUXELLES	15	6	B
LE CAIRE	27	15	D
COPENHAGUE	12	4	B
DAKAR	30	24	O
DELHI	33	19	D
DJERBA	24	18	D
GENÈVE	13	5	C
HONGKONG	29	25	C
ISTANBUL	15	11	D
JÉRUSALEM	21	13	D
LISBONNE	21	17	P
LONDRES	17	9	P
LOS ANGELES	21	17	C
LUXEMBOURG	8	4	C
MADRID	19	5	D
MARRAKECH	32	16	D
MEXICO	26	11	B
MILAN	18	13	C
MONTRÉAL	11	-1	C
MOSCOU	4	0	C
NAIROBI	20	13	O
NEW-YORK	13	8	P
OSLO	9	-1	D
PALMA-DE-MAL.	22	8	D
PÉKIN	23	6	C
RIO-DE-JANEIRO	26	22	C
ROME	22	10	D
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	6	-1	D
SYDNEY	22	20	C
TOKYO	23	16	D
TUNIS	23	15	O
VARSOVIE	11	-3	D
VENISE	18	9	D
VIENNE	13	5	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4858

HORIZONTALEMENT

I. Il est indéniable qu'elle a de l'estomac, mais en politique elle est nulle. Quand on en fait le tour, c'est que les sommes ont une certaine importance. – II. Peut intervenir pour apporter des fonds. Grande, au Brésil. Un agrément étranger. – III. Dieu. Des gens qui aiment les crudités. – IV. Susceptible de mettre dans la gêne. Une pompe utilisée dans les champs. – V. Un satellite de Jupiter. Tombeau des Français, en Espagne. Peut courir dans les prés. – VI. Participe. Le gardien du temple. – VII. Qui a reçu une bonne correction. Chaîne solide. – VIII. Peut être assimilé à la tuile quand il est dur. Symbole. Coule à l'étranger. – IX. Nom qu'on donne au méchant loup. Fruit sauvage. Tonalité pour une messe. – X. Pronom. Ouverture dans un tissu. Point de départ. – XI. Pour certains, fait partie de la littérature. Une façon d'assurer la santé par les plantes. – XII. Peut fournir des scènes pittoresques. Un jeune noble. – XIII. Nom qu'on donne à une dent. Peut être classé avec les gens de robe. Une région montagneuse. A la mode. – XIV. Petit rongeur. Sans changement. Bien assis. – XV. Département. Qui avait donc circulé. Qui ne peut donc pas attendre.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I									■						
II									■				■		
III			■		■										■
IV										■					
V	■			■								■			■
VI				■		■	■	■							
VII										■		■			
VIII		■		■					■			■			
IX						■							■		
X			■						■					■	
XI						■		■							
XII	■				■										■
XIII				■				■					■		
XIV						■				■					
XV						■			■						

VERTICALEMENT

1. Peut être comparé à l'anguille, puisqu'il est parfois sous roche. Ecrase quand il est public. Est souvent marqué au fer. – 2. Naturel, est utilisé dans les piles. On peut les tirer d'une cruche. – 3. Pronom. Permet de faire bon poids. On en faisait des pains. – 4. Met, par exemple, un carton sous un guéridon. Fait un choix. Monte souvent quand ça va mal. – 5. Fait dodo quand il est doublé. On se découvre quand elle arrive. C'est la grande période des glaces. – 6. Avait un temple sur l'Aventin. Lac. Dans une série. – 7. Font un mauvais accueil. C'est avec une visible satisfaction qu'ils se remplissent les poches. – 8. Muse. Son fil était utilisé pour des réparations. D'un auxiliaire. – 9. Un marais plein de légendes. Tète encore sa mère. – 10. Peut devenir sourd quand on veut l'étouffer. Divinité. Paraît plus petit quand il est chiffonné. – 11. En Afrique du Nord, ce sont des gens souvent très agités. Crée des liens solides. – 12. Donna des moyens. Muse. – 13. Le bourreau d'un évêque d'Autun. Fit l'innocent. Un point sur la carte. – 14. Qui en ont trop entendu. Peuvent crever quand elles sont blanches. – 15. Conjonction. Le quartier des huiles, à Londres. Qui a fait son apparition.

Solution du problème n° 4857

Horizontalement

I. Tapecul. – II. Ruines. Fô. – III. Olé olé. Eu. – IV. Un. Rî. Pus. – V. Bermuda. – VI. Aileron. – VII. Elite. At. – VIII. Fades. Dan. – IX. Es. Rire. – X. Tau. Oisif. XI. Eurêka ! Es.

Verticalement

1. Trouble-fête. – 2. Aulne. La. Au. – 3. Pie. Raideur. – 4. Enormités. – 5. Cellules. O.K ! – 6. Usé. Dé. Ria. – 7. Paradis. – 8. Feu. Otarie. – 9. Cousin. Nefs.

GUY BROUTY.

Un festival international du film archéologique à Bordeaux

I comme image, Cronos comme temps. *I-Cronos*, Festival international du film archéologique, se tient à Bordeaux du 24 au 30 octobre. L'idée de ce festival est due aux responsables de la fédération archéologique de la Gironde, des bénévoles qui avaient envie de communiquer leur passion au public. Ils ont pris le temps de convaincre des partenaires publics et privés qui leur permettent de faire découvrir gratuitement l'archéologie à leurs concitoyens dans ses aspects les plus classiques ou les moins conventionnels.

« *L'archéologie*, disent-ils, *ne se résume pas à Champollion, à la grotte de Lascaux ou à une amphore gallo-romaine. Elle englobe aussi bien le* Titanic *que les friches industrielles* ». L'Etat, le conseil régional d'Aquitaine, le conseil général de la Gironde, l'Aérospatiale, la SNCF, *le Monde* et le quotidien égyptien *Al Ahram* ont contribué à la naissance d'*I-Cronos*. Soixante films, trente conférences dont, en clôture, celle de Denise Harlé, documentaliste des antiquités égyptiennes au musée du Louvre, sont prévues. Trois expositions accompagnent le festival.

★ Athénée municipal, ilôt Saint-Christoly, rue Poquelin-Molière, tél. : 56-91-54-95 (de 15 à 17 h et de 20 h 30 à 22 h).

EN BREF

● **Un colloque international sur le thème « Science et philosophie médiévales »**, organisé à l'occasion du septième centenaire de la naissance de Gersonide (philosophe et théologien juif du Moyen-Age), se tient du 24 au 26 octobre au CNRS (15, quai Anatole-France, 75007 Paris) et à la Sorbonne.

EDITION

M. Claude Cherki prochain PDG du Seuil

Le conseil d'administration des éditions du Seuil a décidé, le 21 octobre, de proposer la nomination de M. Claude Cherki comme administrateur de la société d'édition. M. Cherki, né à Alger en 1940, physicien et éditeur des revues *la Recherche* et *l'Histoire*, est ainsi appelé à succéder prochainement au PDG des éditions du Seuil, M. Michel Chodkiewicz (*le Monde* du 22 octobre).

Un scientifique passionné

La mèche blanche en bataille, l'œil vif, l'allure d'un rugbyman qui n'a pas oublié les petits secrets des mêlées, l'éclat de voix assez chaud d'un Algérois d'origine qui brûle toujours de charmer son monde et qui déteste les bureaux trop en ordre où l'on fait grise mine : Claude Cherki, le prochain patron des éditions du Seuil, semble à l'exact opposé de son prédécesseur, Michel Chodkiewicz, le passionné à froid, l'ascète en complet gris fer, dont le sourire savait couper court. Les deux hommes, pourtant, ont été redoutablement complémentaires et ne se sont jamais marchandé l'amitié.

Au coude à coude, de 1970 à 1974, puis en 1978, ils ont joliment bouleversé le paysage français de la haute vulgarisation scientifique et brisé quelques barrières qui séparaient la recherche de l'édition et de la presse en installant, sans concession, deux revues à succès : *la Recherche* et *l'Histoire*. Et c'est sans doute la même logique qui les hisse l'un après l'autre au meilleur fauteuil de la rue Jacob : installer à la tête de la maison mère, en 1988 comme en 1978, le directeur de la filiale, cette société des éditions scientifiques qui édite en pleine indépendance les deux publications, relâche les tensions internes d'une guerre de succession tout en aérant la boutique.

Le Seuil s'est ainsi préservé, par une coquetterie assez sage et de plus en plus rare dans l'édition, des dauphins mégalomanes, des énarques en goguette, des financiers incultes et autres gibiers pour chasseurs de têtes.

La maison de *l'Archipel du Goulag* et du *Petit Monde de Don Camillo* sera donc gérée par un scientifique qui n'a pas d'états d'âme sur la littérature mais que met en transe l'art nègre de l'Afrique des savanes. Physicien, sorti de Sup'Elec en 1963, à vingt-trois ans, Claude Cherki pouvait faire carrière au CNRS, où il fut maître de recherche après une thèse sur « Les films d'oxyde formés par polarisation anodique du tantale ». Mais cet éclectique part à trente ans courir l'aventure de *la Recherche*, qui lui vaut son premier galon dans la cohorte des valeurs sûres des mouvances du Seuil. Puis, de 1974 à 1978, il traite avec rondeur et brio des dossiers de la recherche scientifique au plus haut niveau, à la DGRST, au cabinet de Michel d'Ornano puis au Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO), dont il est directeur général adjoint.

En 1978, le virus de la presse et de l'édition le saisit à nouveau : il passe rue de Seine et retrouve ses chères revues. Pourtant, l'ancien de l'UNEF, qui flirta d'assez près avec le PSU, n'a jamais aimé la vie professionnelle en solitaire. Il ne se contente pas de faire tourner des équipes, il grimpe vivement au syndicat, jusqu'à présider la Fédération nationale de la presse spécialisée depuis l'été 1987 et vice-présider la Fédération nationale de la presse française. Là encore, un mélange d'efficacité et de bonhomie le rend indispensable.

L'homme sait rebondir, on le voit, avec gourmandise. Et sans croire aux vertus des fonctionnements bureaucratiques, loin du narcissisme et en abhorrant les coupeurs de cheveux en quatre. Il est carré et vif-argent, mais sur dossiers. Son exercice démocratique de l'autorité tombe à point, à l'heure des recherches du consensus, pour tenir la barre d'une maison fière de son indépendance.

L'enfant d'une bonne famille de négociants d'Alger ne se sent ni pied-noir de caricature ni sépharade de prédestination. Il a grandi bien loin de cette mouvance un peu boy-scout qui, naguère, a construit Le Seuil. Mais quand on lui demande de parler de lui-même, ou de l'entreprise qu'il va désormais diriger, il vous conte ses deux grands-pères, le patriarche qui révérait Poincaré, et le joyeux drille qui savait négocier avec les dockers du port. Ils lui ont appris le respect du travail et celui des autres, la culture de grand soleil et la tolérance qui ne bronche pas. Tout cela, assurément, n'est pas inutile pour un PDG.

JEAN-PIERRE RIOUX.

Le Carnet du Monde

Décès

– **Claude CORDELLE**

a été rappelée à Dieu le 21 octobre 1988, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Suzanne Rougier,
sa mère,
Yves Cordelle,
son époux,
M. et Mme Frédéric Cordelle,
M. et Mme Christophe Cordelle,
M. et Mme Martin Cordelle,
M. et Mme Renaud Cordelle,
ses enfants,
Yohann, Gaëlle, Marion et Aurélie,
ses petits-enfants,
M. et Mme Michel Besson,
M. et Mme François Cordelle,
M. et Mme Michel Cordelle,
ses sœur, beaux-frères et belles-sœurs,
Toute sa famille,
Et ses amis,
sont dans la tristesse.

Un office religieux sera célébré le lundi 24 octobre, à 16 heures, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Versailles.

L'inhumation aura lieu le mercredi 26 octobre, à Vierville-sur-Mer (Calvados), à 16 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, rue Montebello,
78000 Versailles.

– Sa famille,
Et ses amis,
font part du décès, survenu le 14 octobre 1988, à Lodève, de

Henri DUPONT,
ancien conseiller général
de Haute-Garonne,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite.

Mme Dupont,
Résidence Saint-Michel,
23, boulevard de Verdun,
34200 Sète.

[Henri Dupont a pris une part importante à la guerre d'Espagne aux côtés des républicains. Dès 1940, il participe à la reconstitution du Parti communiste clandestin chez Renault et à Boulogne-Billancourt. Interné successivement à Aincourt, la Santé, Fontevrault, Clairvaux et à Rouillé, d'où il s'évade en 1942.
Créateur de plusieurs maquis FTPF, dans la région toulousaine, il sera conseiller général communiste de la Haute-Garonne de 1946 à 1951. Il exerçait des responsabilités à l'ARAC, à l'ANACR et à la FNDIRP de Sète, où il s'était retiré en 1984. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.]

– Nous apprenons le décès de

Edgar LEDERER,
membre de l'Académie des Sciences,
auteur de nombreux travaux
en chimie, biochimie et pharmacologie.

[Edgar Lederer était né à Vienne (Autriche) le 5 juin 1908. Il y fit ses études et fut reçu docteur en philosophie en 1930, à l'université de cette ville. Il travaille ensuite à Heidelberg (RFA), Paris et Leningrad. En 1938, il est docteur ès sciences de l'université de Paris et acquiert la nationalité française. Après la guerre il est maître, puis directeur de recherche au CNRS. Il est nommé professeur de biochimie à la Sorbonne en 1958, puis rejoint en 1963 la faculté d'Orsay, où il enseignera jusqu'à sa retraite en 1978. Simultanément, il dirige à partir de 1960 l'Institut des substances naturelles de Gif-sur-Yvette. Edgar Lederer était membre de l'Académie des sciences depuis 1982, ainsi que de huit académies étrangères. Il avait reçu en 1974 la médaille d'or du CNRS.
Intéressé par les substances naturelles, Edgar Lederer introduit dès 1931 la chromatographie comme instrument d'analyse, ce qui lui permet d'isoler bon nombre de susbtances et de déterminer leur structure chimique et leur activité biologique. Il a étudié la chimie des parfums, les mécanismes chimiques utilisés par les insectes, la manière dont les êtres vivants fabriquent des produits comme la vitamine K ou certains antibiotiques. Mais ses travaux ont surtout porté sur diverses bactéries, principalement le bacille tuberculeux. Il isole dans les parois bactériennes diverses molécules, dont certaines ont trouvé des applications en immunothérapie.]

– M. et Mme Pierre Bost,
M. et Mme Jean Bernard Bost
et leur fille,
Mlle Florence Bost,
ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Robert LE MONNIER,
née Louise Bassagaix,

survenu le 12 octobre 1988.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Usson-en-Forez, le 17 octobre.

Banque de France,
15, cours Sablon,
63000 Clermont-Ferrand.

– Aix-en-Provence.

Mme Armande Lemoine,
Mme Camille Fourcade,
M. François Fourcade,
et son fils Gilles,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-six ans, de

M. William LEMOINE.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Aix-en-Provence.

Le Panoramic, bât A,
avenue Léo-Lagrange,
13090 Aix-en-Provence.

– Saint-Cloud. Paris. Grenoble.

On nous prie d'annoncer le décès, le 20 octobre 1988, de

Mme Marie-Joséphine PÊCHER,
née Grosmolard,
directrice honoraire de lycée,
chevalier de la Légion d'honneur.

De la part de
Claude, Anne, Paul, François Garaude,
Angeline, Jean-Philippe Reboul
et leurs enfants,
Florence et Jean Coiffier
et leurs enfants,
Agnès et Arnaud Pêcher
et leurs enfants,
Sylvie et Olivier Pêcher,
Ariel Pêcher.

L'inhumation aura lieu le mardi 25 octobre, au Rayol-Canadel (Var).

Claude Garaude,
2, parc de Béarn,
92210 Saint-Cloud.

– Paris. Les Sables-d'Olonne.

Mme Jean-Jacques Schmit,
son épouse,
Mlle Christine Schmit,
sa fille,
Et ses proches,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, de

M. Jean-Jacques SCHMIT,

survenu, le 21 octobre 1988, aux Sables-d'Olonne.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 24 octobre, à 9 heures, en l'église Saint-Michel des Sables-d'Olonne (Vendée).

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière d'Eaubonne (Val-d'Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Il y a cinq ans mourait

Elisabeth WEINER.

Ceux qui l'ont aimée se souviennent.

Soutenances de thèses

– Université Paris-IV, le lundi 24 octobre à 16 heures, salle 306, institut de géographie, 191, rue Saint-Jacques, Mlle Catherine Pujol : « De la taverne au bar à vins. Les cafés à Paris. Analyse géographique de la ville par ses débits de boissons ».

– Université Paris-IV, le mardi 25 octobre à 9 h 30, salle 45, institut d'études ibériques, 31, rue Gay-Lussac, Mlle Hélène Gérard : « Contribution à l'étude de la dévotion à Saint-Jacques-de-Compostelle au XVIe siècle ».

– Université Paris-X-Nanterre, le mardi 25 octobre à 14 heures, Mme Segaud, née Marion Kaltenbach : « Esquisse d'une sociologie du goût en architecture ».

– Université Paris-Val-de-Marne (Créteil), le mardi 25 octobre à 16 heures, salle des thèses, BT, P., M. Dominique Ebiou : « Recherche sur l'écologie, la répartition et la systématique des mycobactéries atypiques en milieu alpin (région de Chamonix) ».

Régions

UN ENTRETIEN AVEC JEAN AUROUX

Villes moyennes, villes humaines

Jean Auroux, ancien ministre, maire socialiste de Roanne, vient d'être élu président de la toute nouvelle Fédération des villes moyennes. Le premier vice-président délégué est Maurice Ligot, maire UDF de Cholet.

« Pourquoi avoir créé une Fédération des villes moyennes et pourquoi maintenant ?

— Nous avions, mes collègues et moi, le sentiment que depuis plusieurs mois, les pouvoirs publics et l'Association des maires de France (où les communes rurales pèsent d'un poids considérable) étaient indifférents, voire avaient oublié, qu'il existait des villes de taille moyenne. Les grandes villes sont organisées en associations, les villes de banlieue aussi, alors pourquoi pas nous ?

— Mais une ville moyenne c'est quoi ? Le mot « moyen » n'est pas très excitant ?

— C'est vrai, ce terme n'est pas le meilleur. Cela étant, notre association a vocation à regrouper environ 150 villes de 20 000 à 100 000 habitants en métropole et outre-mer. Nous comptons à ce jour 62 villes-membres, la dernière recrue étant Cahors.

L'assemblée constitutive avait eu lieu en janvier 1988.

— ... Oui, et à l'époque tout était organisé pour que le président de la fédération soit Maurice Ligot, maire UDF de Cholet, et puis le socialiste Jean Auroux est arrivé, en selle sur Roanne...

— Je m'entends bien avec Maurice Ligot, qui depuis longtemps travaillait sur la question. Savez-vous que nous deux, avec Robert Galley, maire RPR de Troyes, nous avons depuis longtemps l'habitude de nous rencontrer en dehors de toute question politique ? Les problèmes du textile sont communs à nos trois villes. Mais ce jour-là, en janvier dernier, les maires de gauche étaient venus plus nombreux, il y a d'ailleurs une longue tradition urbaine, une préoccupation constante, pour ces questions au PS.

— Votre association est ouverte à tous ?

— Oui, nous avons des maires des quatre grandes familles politiques. Notre unité, c'est que ces villes moyennes sont de petites capitales d'un bassin d'emploi où la crise des mutations industrielles a souvent été sévère. Il nous fallait réagir. Si possible en bloc.

— Selon vous, les villes moyennes, telles que vous les définissez, sont-elles une bonne réponse, en termes d'aménagement du territoire, entre quelques métropoles « superstars » et un monde rural à la fois éclaté et, dans beaucoup de régions, en voie de désertification ?

— La France va se trouver dans un nouvel espace, l'Europe, et l'atomisation de nos collectivités locales n'est pas forcément un atout. Dans la compétition internationale, on ne gagnera pas seulement avec dix grandes métropoles que j'appellerai les « gros blindés ». Ils sont un peu pesants. Il faut aussi des brigades légères et notre fédération en apporte environ 150. Elles peuvent jouer le rôle de « nœuds » dans le réseau urbain du pays.

— Quel serait leur rôle plus précisément par rapport à cette poussière de communes rurales ?

— Un rôle essentiel de relais, de prise en charge. Savez-vous qu'il existe cinq départements en France qui n'ont même pas une ville de plus de 20 000 habitants ?

» Mais si nous sommes d'accord pour avoir cette fonction de réanimation économique, il faut qu'on nous en donne les moyens. Et « on » vise essentiellement l'Etat et les conseils régionaux. Dans les prochains contrats de plan, il devrait y avoir un chapitre et des financements dans cette perspective.

— Et quant à ces métropoles dont vous parliez tout à l'heure ?

— Nous pouvons, nous devons, jouer un rôle démultiplicateur des fonctions des grandes villes. Je pense surtout au domaine universitaire. Rien ne justifie que tous les équipements de haut niveau soient concentrés. A Roanne, il y a 900 étudiants, et nous avons mis en place un DEA de productique. Nous allons d'ailleurs vers une nouvelle géométrie universitaire en France.

— Quelles sont vos requêtes immédiates en ce qui concerne les pouvoirs publics ?

— D'abord obtenir du ministre du budget une augmentation de la part qui, sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), est attribuée aux villes-centres, car nous avons davantage de charges que les communes de la périphérie de nos villes, dont les habitants utilisent les services que nous mettons en place.

» Deuxième requête : demander au ministre chargé des collectivités locales d'adapter les règlements et la loi sur la fonction publique territoriale afin que l'on puisse embaucher et garder des cadres administratifs de haut niveau dans nos services municipaux.

— Et vos projets à court terme ?

— Nous avons mis en place huit groupes de travail et nous préparons trois colloques dans les mois qui viennent à Cholet, à Roanne, et Annemasse.

» Un dernier point : nous voulons travailler en étroite relation avec tous les partenaires, les institutions consulaires, les comités d'expansion, les universités, les administrations. Cela va de soi dans les villes moyennes. Vous verrez : nos villes sont la « bonne pointure » pour le développement local ! »

FRANÇOIS GROSRICHARD

1) Lire, dans *le Monde* du 20 octobre, l'article de Gérard Courtois : « L'appel de la France profonde ».

BRETAGNE

30 ans de scrutin

Dans cet ouvrage coédité par l'Institut culturel de Bretagne et les Presses universitaires de Rennes, deux enseignants de l'université Rennes-II – Haute-Bretagne, Michel Nicolas, maître de conférences en science politique, et Jean Pihan, maître de conférences en géographie, ont analysé toutes les consultations législatives, présidentielles, référendaires et régionales en Bretagne depuis la naissance de la Vᵉ République en Bretagne.

Ce document de référence porte sur les cinq départements de la Bretagne historique et présente, à côté des résultats électoraux, le contexte politique et social en France et en Bretagne au moment des scrutins. En trente ans, un quart de l'électorat breton a changé de camp.

Cette évolution au bénéfice de la gauche non communiste, qui aujourd'hui – l'analyse s'arrête avec les législatives de juin 88 – fait pratiquement jeu égal avec la droite, est illustrée par 87 cartes où figurent les 1 486 communes de Bretagne.

250 F. Institut culturel de Bretagne, 13, rue de Belfort, BP 66 A. 36031 Rennes Cedex.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Aider les entrepreneurs

Le conseil régional vient de passer une convention avec treize banques et organismes financiers visant à appuyer les entreprises nouvelles et à stimuler les projets innovants présentés par les sociétés champenoises et ardennaises. Cet accord contractuel permet de dégager une enveloppe de 300 millions de francs.

Trois types de taux privilégiés sont prévus : un pour le moyen terme, un autre pour le long terme, un troisième pour les créations d'entreprises. Pour Jean Kaltenbach, le président du conseil régional, *« l'instruction préalable des dossiers par le conseil régional et son accord pour soutenir telle ou telle entreprise sont des garanties pour la banque ou l'établissement financier qui sera sollicité ensuite par l'entreprise »*.

L'assemblée régionale a l'intention d'accentuer l'information en direction des entreprises. Un audit a en effet montré que celles-ci connaissaient mal le catalogue des aides économiques mises à leur disposition.

HAUTE-NORMANDIE

Le P'tit Normand

La onzième édition du *P'tit Normand* vient de paraître. Elle se compose en fait de deux livres, annoncés par deux couvertures. Le premier est le guide des restaurants de toute la Haute-Normandie : quatre cents adresses commentées. Suit un guide de Rouen et de son agglomération, de A à Z et en une soixantaine de chapitres.

424 pages, 42 F, 18, rue Amiral-Cécille, 76100 Rouen, tél. : 35-72-75-25.

ILE DE FRANCE

Le nouveau cœur de Sucy

Le cœur des villes bat habituellement dans un quartier urbanisé, si possible commerçant, généralement à proximité de la mairie et de l'église, ancienne de préférence. A Sucy-en-Brie, dans le Val-de-Marne, il s'agit désormais d'un parc de près de 50 hectares qui vient d'être inauguré.

Il aura fallu plus de vingt ans pour aménager le cadre et les aires de jeux et réaliser les équipements et cet ensemble qui aujourd'hui, avec onze cours de tennis (dont deux couverts), deux terrains de football et deux de rugby, une piste d'athlétisme, un centre de loisirs, une plaine de jeux, un parcours de cross et un autre « de santé », une rivière artificielle, un lac où s'ébattent cygnes et canards... en font un espace non pas essentiellement tourné vers la pratique du sport, mais aussi vers les promenades familiales.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le Musée de Céret pousse ses murs

Après avoir longtemps vécu sur l'image de « La Mecque du cubisme » constituée autour d'œuvres laissées par des artistes comme Dufy, Maillol ou Picasso au début du siècle, le Musée d'art moderne de Céret, dans les Pyrénées-Orientales, va d'ici trois ans voir sa surface d'exposition considérablement augmenter. L'acquisition de locaux qui lui sont attenants (une ancienne gendarmerie) va porter à 3 500 m² la superficie de ce centre d'art contemporain.

Des cinquante-deux dossiers reçus pour le concours international d'architecture ouvert à l'occasion de cette rénovation, parmi lesquels se trouvaient des projets d'architectes comme Faisliber, Castro, Baines, Philippon ou Périanu, c'est finalement celui du Barcelonais Jaume Freixa qui vient d'être définitivement retenu.

Auteur de l'extension de la Fondation Miro à Barcelone et de la Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence, Jaume Freixa propose pour Céret un projet méditerranéen à la fois ouvert sur l'extérieur et replié sur des patios intérieurs.

Le coût de cette extension, financée à 40 % par la direction des musées de France, à 15 % par la région Languedoc-Roussillon, à 15 % par le département, 20 % par la commune de Céret et 10 % par le mécénat, est estimé à 9 millions de francs.

Les travaux, étalés sur trois ans, pourront être réalisés tout en maintenant l'ouverture au public.

LIMOUSIN

Rattrapage

« Dépasser le consensus pour atteindre l'union sacrée » : Robert Savy, président (PS) du conseil régional, résume ainsi l'esprit dans lequel est présentée, du côté des élus, la préparation du contrat Etat-région pour le dixième plan (1989-1993). Toutes tendances confondues, la région rappelle au pouvoir central *« son devoir de rattrapage »* et lui demande de *« traduire la solidarité nationale envers les régions fragiles. Nous devons ensemble convaincre l'Etat de contribuer au financement des actions du contrat de plan, dans une proportion nettement supérieure à celle des autres régions métropolitaines »*. Alors que la règle nationale pour le financement des investissements serait moitié-moitié, le Limousin demande 25 %-75 %, soit une enveloppe de 100 millions de francs pour le conseil régional et de 300 millions pour le gouvernement.

LORRAINE

La « menace » luxembourgeoise

Si la construction européenne est une chance pour les 320 millions d'habitants de la Communauté, elle n'est pas sans risques pour l'économie lorraine, seule région frontalière jouxtant trois pays – la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, – plaide un rapport du Comité économique et social lorrain sur les conséquences de l'achèvement du marché intérieur européen.

Le président de cette assemblée, Pierre Dap, en veut pour preuve les menaces pesant sur le système bancaire lorrain si une harmonisation de la fiscalité de l'épargne n'est pas intervenue avant le 1ᵉʳ juillet 1990, date de la libéralisation complète des mouvements de capitaux dans la CEE. Avec la suppression de tous les contrôles et de toutes les restrictions en matière de change les différences de réglementation sont telles que le Luxembourg, considéré comme un véritable paradis fiscal, attirera l'épargne lorraine, provoquant une évasion des capitaux significative pour les banques de la région.

Le Grand-Duché ne demande aucune déclaration, contrairement à la France, pour l'ouverture d'un compte nominatif ou d'un compte anonyme (interdit en France). En outre, il n'impose pas les revenus des placements, alors que dans l'Hexagone le prélèvement forfaitaire est de 27 % sur les placements nominatifs et de 52 % sur les placements anonymes.

Tout le système de financement dans l'économie lorraine risque d'être asséché si le Luxembourg draine l'épargne régionale, affirme Pierre Dap. C'est la raison pour laquelle il souhaite que la région soit déclarée zone franche et puisse ainsi lutter à armes égales avec le Grand-Duché dans la compétition économique actuelle.

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Saturation dans la plaisance

Selon une enquête de la chambre régionale de commerce et d'industrie, la capacité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en ports de plaisance s'est accrue de 32 % pour la seule période de 1970 à 1974 ; pour les dix années suivantes, elle a encore augmenté de 44,5 %.

Depuis, le ralentissement est très net. La raison principale étant la rareté des sites. Pratiquement tous ceux qui étaient disponibles ont été occupés par des ports publics et privés.

Au surplus, l'investissement dans la plaisance, qui a longtemps attiré les promoteurs immobiliers, stagne. Principalement centrée sur les Alpes-Maritimes (la principauté de Monaco, les ports de Cannes et de Menton), la promotion privée a subi, comme l'immobilier de loisir, le contrecoup de la désaffection pour la résidence secondaire.

La même enquête dénombrait, à la fin 1985 (la situation n'a pas beaucoup évolué depuis), un total de 50 580 postes d'accueil dans la région. Pendant les deux années précédentes, l'accroissement le plus spectaculaire a concerné l'ouest de la région (le golfe de Fos, les rives de l'étang de Berre, la baie de Marseille, avec le lancement des ports de la Pointe-Rouge et des îles du Frioul).

Dans la partie est, c'est-à-dire le Var oriental et les Alpes-Maritimes, les investissements avaient été accomplis pour la plupart (comme avec le port Canto) au cours de la décennie précédente. *« Sur la Côte d'Azur,* conclut l'enquête, *l'équipement du littoral est pratiquement saturé, ce qui explique le faible accroissement de l'offre de places à quai constaté ces dernières années. »*

La seule solution pratique admise aujourd'hui est celle que représentent les ports à terre. Ces « parkings » bien aménagés sont protégés, « gardiennés », et les bateaux y sont remisés entre deux périodes de navigation. Ils sont souvent dotés de chantiers de réparation, de clubs houses, de magasins de matériel et d'accastillage, de postes de carburants.

Deux-roues dangereux

Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes sont les deux départements où les cyclomotoristes de moins de vingt ans ont le plus d'accidents de la circulation : respectivement 12 tués, 994 blessés et 13 tués, 973 blessés en 1987. Viennent ensuite, indique le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), le Nord (5 cyclomotoristes de moins de vingt ans tués et 627 blessés), la Seine-Maritime (7 tués et 567 blessés) et la Gironde (11 tués et 563 blessés).

Sur l'ensemble du territoire, 40 % des cyclomotoristes tués sur la route et 60 % des blessés ont moins de vingt ans.

RHONE-ALPES

Les ailes de Lyon

L'aéroport de Lyon-Satolas va porter sa capacité annuelle d'accueil à sept millions de passagers dès 1992 ; quatre millions aujourd'hui. Parmi les grands projets retenus figurent l'agrandissement des aérogares, nationale et internationale, la création d'une deuxième piste, la création d'un centre d'activités économiques avec près de 70 000 mètres carrés de planchers. Coût total de l'investissement : près de 300 millions de francs.

Ce plan prendra tout son sens avec l'arrivée à Satolas d'une voie du train à grande vitesse Paris-sud-est, contournant Lyon. Satolas devrait ainsi devenir, selon l'expression de M. Chemain, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la *« troisième plate-forme parisienne »*.

Veille technologique

Aider les entreprises (en particulier les PME) à mieux acheter, mieux concevoir, mieux produire et mieux vendre par une meilleure connaissance de leur environnement mondial, c'est l'objectif que s'est donné l'Institut national polytechnique de Grenoble en créant, sous l'impulsion du conseil général de l'Isère et de la ville de Grenoble, un « centre de veille technologique ».

Le centre recueillera des informations, à durée de vie contrôlée, auprès de producteurs qualifiés : banques de données internationales, entreprises, laboratoires de recherche. La diffusion de ces informations sera assurée par des consultants spécialisés et par un service vidéotex Télétel.

Cette page a été réalisée par nos correspondants :

Gérard Buctas, Georges Chatain, Francis Gouge, Didier Louis, Jean-Claude Marre, Jean-Louis This, Christian Tual.

Coordination : Jacques-François Simon.

RÉUNIS AU SEIN D'UNE FONDATION

Trente parrains pour Marseille

Marseille, au débouché de l'autoroute nord : la porte d'Aix, quartier depuis plusieurs années en pleine rénovation. A droite, l'hôtel de région flambant neuf ; à gauche, un mur de palissades dissimulant un nouveau chantier. Une série de hauts portraits du souriant Michel Pezet, futur mais non encore officiel candidat à la mairie, *« Marseille,* avec cette mention : *plus fière »*. La campagne municipale, ici, est déjà ouverte, mais a-t-elle jamais cessé depuis la disparition du grand « protecteur » de la ville, Gaston Defferre ?

De ces péripéties politiques, les Marseillais, lorsqu'ils abandonnent pour quelques instants leur sens légendaire de la dérision, ne veulent plus rire. Cette grande ville si attachante, la deuxième de France (ou la troisième ?), ce port encore actif, n'en peuvent plus de la mauvaise réputation qui leur est faite et qui, justifiée ou non, décourage tous ceux qui souhaiteraient s'installer ici pour profiter d'une situation unique au cœur de l'Europe du Sud à laquelle on prédit un nouvel avenir. Périodiquement des sursauts : finissons-en avec nos querelles et réunissons-nous, tous, les responsables économiques ou culturels, pour travailler ensemble.

C'est dans ce contexte — lassitude et scepticime — qu'il faut situer l'initiative que viennent de prendre une trentaine de personnalités, pour les deux tiers résidant hors de Marseille. Frédéric d'Allest, directeur général du Centre d'études spatiales, a ainsi annoncé la semaine dernière au cours d'une réunion de presse, organisée par la chambre de commerce et d'industrie, la création de la Fondation Marseille-Provence qu'il préside.

« Avec lucidité et sans complaisance »

Autour de lui, des noms et des entreprises de poids : les PDG de l'UAP, de la SODEXHO, de la Lyonnaise des eaux, de la Comex... des industriels, des banquiers, des promoteurs, un éditeur... Tous souhaitent *« avec lucidité et sans complaisance », « de manière non passionnée, totalement ouverte et indépendante »*, travailler *« en faveur du développement de Marseille et de sa région »*. La Fondation, structure permanente, veut devenir une sorte de groupe de pression organisé s'attachant *« à rechercher et à prospecter les nouvelles entreprises »* susceptibles de s'installer dans la capitale phocéenne, aider à la réalisation de *« projets économiques concrets »* et à la définition d'un *« plan cohérent et concret* — insistance sur ce terme — *de développement et d'aménagement »* de la ville et de son arrière-pays.

Frédéric d'Allest insiste sur le sens de cette action, et notamment sur la façon dont elle doit s'articuler avec celle des responsables politiques de la ville. *« Il est urgent, il est vital,* dit-il, *qu'indépendamment du débat politique toutes les forces vives de la région s'unissant pour faire avancer ses projets. »* Cela signifie que la Fondation ne prétend pas, c'est évident, travailler en dehors des « politiques », qui ont été et seront informés de sa démarche, qu'elle souhaite, dans un deuxième temps, associer institutionnellement à ses interventions. *« Il n'y a pas de réussite possible d'un grand projet,* déclare pour enfoncer le clou Jean Peyrelevade, PDG de l'UAP, *si toutes les énergies ne sont pas mobilisées autour de lui. »*

Frédéric d'Allest et ses amis refusent de dire qu'il s'agit là d'une « opération de la dernière chance » pour l'agglomération. Ils lancent, néanmoins, un très sérieux avertissement à tous ceux qui, à travers leurs déchirements, leurs querelles et leurs conjurations politiciennes, freinent au lieu de l'accélérer le développement de la région dont ils ont la charge et qui, pourtant, comme le répète Claude Heurteux, PDG du groupe Auguste Thouard, *« mérite beaucoup mieux que sa réputation »*.

Impossible en effet de gérer une ville de cette taille sans un minimum de sénérité et de continuité. On en avait, au moment même où était lancée la Fondation, une illustration toute proche. Du 14 au 18 octobre, le Salon « mairie expo » a rassemblé au parc Chanot tout le gratin des collectivités locales et de leurs fournisseurs. Quelque 70 000 personnes auront visité les stands de 300 entreprises ou collectivités, auront assisté à des conférences et participé à des débats à travers lesquels se confirme cette orientation : le maire, le conseiller général d'aujourd'hui doit se comporter comme un véritable chef d'entreprise accroché à ses prévisions et à son bilan. Il reste un élu, il est devenu un gestionnaire à part entière.

J.-F. SIMON.

ENERGIE

Pour éviter l'effondrement des prix du pétrole

L'OPEP se ressaisit

La menace a porté. Après avoir, comme en 1986, frôlé la débâcle, l'OPEP, traumatisée semble enfin mûre pour se ressaisir. Les principaux membres du cartel, réunis à Madrid depuis le 20 octobre, paraissent en effet sur le point de s'entendre pour limiter l'an prochain leur production à 18,5 millions de barils/jour et pour réintégrer l'Irak, exclu depuis deux ans du système de contrôle, principal responsable de la situation actuelle. Ce nouveau plafond, inférieur de plus de 2,5 millions de barils/jour au rythme d'extraction actuel, devrait permettre de raffermir les cours, sinon jusqu'au niveau officiel de 18 dollars, désormais considéré par la plupart comme un objectif lointain, du moins quelques dollars au-dessus des prix actuels (12 dollars pour les bruts du golfe Arabo-Persique).

MADRID
de notre envoyée spéciale

Le « *plan de sauvetage* » ébauché à Madrid reste à affiner et ne devrait être définitivement approuvé que le 21 novembre, date de la prochaine conférence ordinaire de l'organisation. C'est du moins ce que souhaitent les états arabes du Golfe, à l'origine de ce plan, dont la version initiale a été définie à Ryad, dimanche 16 octobre au cours d'une réunion des états membres du Conseil de coopération du Golfe (1).

A l'inverse, un certain nombre de pays, inquiets de la situation du marché, poussent à la convocation aussi rapidement que possible d'une conférence extraordinaire afin d'annoncer tout de suite un accord définitif, et applicable pour les deux derniers mois de l'année. Principaux responsables du surproduction actuelle, les pays arabes du Golfe (Irak inclus) ont, en noyant le marché, pris les moyens d'imposer leur solution. Leur principal problème était d'éviter de devoir réduire leur propre quota de production pour faire face à l'Irak (ce qui aurait été le cas dans le cadre d'un plafond trop étroit) et de contraindre l'Iran à accepter la parité. D'où la solution retenue : dans une première étape : on ajoute au plafond précédent, 15,06 millions de barils/jour (sans l'Irak), un quota de 2,34 millions de barils/jour pour Bagdád, soit juste un peu moins que celui de l'Iran (2,369 millions), ceci afin de ménager la susceptibilité de ce dernier. Résultat : un plafon de 17,4 millions de barils/jour. A partir de là on augmente légèrement le plafond global à 18,5 millions de barils/jour afin de satisfaire les demandes pressantes de nombreux Etats membres, au premier rang desquels, les Emirats arabes unis (autre membre du Conseil de coopération du Golfe), qui dépassent leur quota de plus de la moitié depuis l'été. Mais l'augmentation est proportionnelle pour tous, chaque pays conservant sa « part du gateau ». Avec ce nouveau plafond qui, selon les calculs du secrétariat de l'OPEP permet d'équilibrer le marché, l'Irak se voit attribuer un quota de 2,488 millions de barils/jour, contre 2,518 millions pour l'Iran, les Saoudiens 4,57 millions (contre 4,3 précédemment).

Tout le monde est content... sauf l'Iran, qui subit une nouvelle défaite, et tous les pays qui souhaitaient une remontée rapide des prix au niveau officiel de 18 dollars. Car s'il apparaît comme un « *bon compromis* » cet accord ne fait illusion à personne. Pour ramener les prix à 18 dollars, il faudrait réduire la production à 17,5 millions de barils au maximum. Au mieux, assurent les experts, ce nouveau plafond permettra de gagner quelques dollars, et probablement d'éviter un nouvel effondrement... à condition qu'il tienne. Car l'expérience a montré que la faiblesse chronique des prix entretenait une tentation permanente à l'indiscipline.

Reste que le cartel vient probablement d'éviter le pire. Sortant d'un état de décomposition quasi complète où plus rien, ni les tarifs officiels, ni le plafond, ni les quotas n'étaient respectés, il avait *grosso modo* le choix entre trois solutions : soit une reprise en main complète du marché exigeant une discipline de fer quant à la production, mais permettant de redresser les prix, soit, à l'inverse, un abandon total laissant les « forces du marché » pousser les cours jusqu'au minimum, soit enfin, une solution médiane permettant de raffermir légèrement le marché en accroissant modestement la production. C'est clairement la troisième voie qui l'a emporté.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Arabie Saoudite, Koweït, Barheïn, Oman Qatar, Emirats arabes unis.

● **L'OPA sur Irish Distillers : la justice irlandaise donne raison à Pernod-Ricard.** — Le groupe Pernod-Ricard a accru les chances de succès de son OPA sur Irish Distillers après la décision de la Haute Cour de Dublin du 21 octobre, indiquant que la firme de fruit et légumes Fil Fyffes avait pris l'engagement *« irrévocable »* de céder à la firme française sa participation de 20 % dans le capital du fabricant irlandais de whiskey.

AFFAIRES

Mise en vente d'une troisième tranche de Nippon Telegraph and Telephone à Tokyo

La fièvre NTT est retombée

La mise en vente d'une troisième tranche d'actions de Nippon Telegraph and Telephone (NTT) jeudi 20 octobre marque une étape dans un long processus. Il faut remonter à décembre 1984 pour que soient votés les projets de loi consacrant la privatisation de NTT et, par là même, la fin d'un monopole d'Etat souhaité par le patronat. Ce monopole prendra officiellement fin le 1er avril 1985, donnant ensuite lieu à trois vagues de ventes d'actions en Bourse. La première, en février 1987, a provoqué un véritable accès de fièvre sur le marché. La deuxième, le 10 novembre 1987, s'est bien passée alors qu'elle intervenait au lendemain du krach boursier d'octobre. La dernière s'est déroulée dans une atmosphère plus feutrée, voire désenchantée. L'objectif demeure d'avoir vendu au privé, d'ici à mars 1990, 50 % de NTT.

TOKYO
Correspondance

Pour la vente au public du troisième paquet d'actions de Nippon Telegraph and Telephone Corporation (NTT Corp.), le ministère japonais des finances avait apparemment décidé de laisser jouer les seules forces du marché. Climat politique oblige : une série de scandales a attiré récemment l'attention sur les pratiques assez particulières du kabuto-cho, notamment la manipulation des cours de certaines actions.

Problème : le marché n'avait plus pour le titre du mastodonte des télécommunications le même appétit que lorsque la « *fièvre NTT* » avait saisi l'archipel à la mise en vente de la première tranche de 1,95 million de titres, en novembre 1986. Résultat, ce troisième paquet ne fera tomber dans l'escarcelle de l'Etat que la modeste somme de 2 810 milliards de yens (14 milliards de francs) environ, compte tenu des commissions versées aux maisons de titre. Soit une coupe claire de mille milliards de yens sur la recette prévue dans le budget de l'année fiscale 1988.

Non seulement le ministère des finances a dû réduire de 450 000 titres cette troisième offre, ramenée à 1,5 million d'actions, mais la chute du cours à la Bourse a fait baisser le prix de vente de 650 000 yens par rapport à celui obtenu pour la seconde tranche, en octobre 1987. Le prix finalement arrêté est de 1,9 million de yens (91 000 francs), 3,5 % en dessous du cours à la clôture du marché le 19 octobre, contre 2,55 millions de yens un an auparavant. Du moins, la totalité des titres offerts avait-elle trouvé preneur vendredi 21 octobre au soir, selon l'estimation de Daiwa Securities, chef de file pour cette troisième émission.

Une glissade inexorable

Malgré les démentis officiels, il est clair que le cours de l'action NTT avait été dopé pour la vente de la seconde tranche, quelques mois seulement après le krach boursier d'octobre 1987. Mais cette fois-ci, la glissade inexorable du titre sous le seuil des 2 millions de yens rendait le travail financièrement très périlleux, même pour les « *quatre grandes* » (Nomura, Daiwa, Nikko et Yamaichi). Enfin, le piétinement de la cote et l'anémie du volume des transactions à Tokyo depuis plusieurs mois constituait également un handicap pour le soutien artificiel d'un titre aussi lourd.

De fait, la baisse du prix de vente de l'action pour la troisième tranche a été anticipée. Nombre d'investisseurs individuels, principaux acheteurs des deux premiers paquets, ont vendu en comptant bien racheter à un cours inférieur. L'affaire est encore très profitable. Appelés discrètement à la rescousse, les investisseurs institutionnels n'avaient pas caché leur préférence pour un prix de vente nettement plus bas.

Si la mauvaise performance relative de l'action NTT est une déception pour le ministère des finances, il n'en va pas forcément de même pour les dirigeants de l'ancien monopole des télécommunications. La baisse des cours devrait favoriser un renforcement progressif de la participation, au capital des investisseurs institutionnels, au détriment des petits épargnants.

Toutefois, la composition de son actionnariat n'est pas un problème immédiat pour l'entreprise, dont le ministère des finances détient encore près des deux tiers des actions.

Cependant, si le calendrier initial n'est pas remis en cause par la conjoncture boursière, la moitié du capital sera dans le public au plus tard le 31 mars 1990. et le désengagement de l'Etat doit théoriquement se poursuivre au-delà. NTT, dont la position de monopole sur les communications intérieures n'a guère été entamée jusqu'à présent par la déréglementation du marché, va devoir affronter dans l'avenir la concurrence des nouveaux exploitants de réseaux autorisés par la loi de 1985.

A long terme, *NTT Corp.* doit en principe devenir une société japonaise comme les autres, avec son « *noyau dur* ». C'est à ce moment-là seulement que le cours de l'action devrait trouver un véritable équilibre déterminé par le marché. Le titre NTT deviendra sans doute la valeur pour « *père de famille* » par excellence. Une sorte d'IBM aux yeux bridés.

BERNARD HAMP.

EN BREF

● **Ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis.** — Après avoir augmenté de 0,4 % en août, les prix à la consommation n'ont progressé en septembre aux Etats-Unis que de 0,3 % par rapport au mois précédent, a annoncé vendredi 21 octobre à Washington le département du travail. Ce chiffre, meilleur que prévu, résulte de la rechute du prix de l'essence à la pompe (– 1,7 % en un mois après une hausse de 3 % en août), ce qui est l'une des conséquences de la sécheresse qui a sévi cet été outre-Atlantique.

En rythme annuel, la hausse des prix de détail a été, au cours des neuf premiers mois de 1988, de 4,5 %. En 1987, l'inflation avait été de 4,4 %. Il n'y a donc pas jusqu'à présent de véritable dérapage inflationniste aux Etats-Unis.

● **ERRATUM.** — Dans l'article d'Alain Vernholes consacré au projet d'impôt de solidarité sur la fortune, une coquille nous a fait écrire en page 28 (*le Monde* du 21 octobre) : *« Si le gouvernement acceptait de modifier son projet et d'en exclure les résistances principales pour obtenir un vote favorable des centristes(...) »*. Il fallait lire : *« exclure les résidences principales »*.

L'alibi de la rigueur

(Suite de la première page.)

Ce qu'il est convenu d'appeler le crédit intérieur total, lequel mesure l'ensemble des emprunts contractés par l'Etat, les sociétés industrielles et commerciales et les ménages, auprès des banques et sur les marchés des capitaux français et étrangers, augmente, selon les derniers chiffres disponibles (fin juin dernier), au rythme de 12 %, contre 11,5 % en décembre 1987. Une progression à première vue considérable.

Quant à la masse monétaire, que personne, il est vrai, ne se hasarde plus à définir exactement, elle augmente actuellement sur ses franges, placements à terme (M 3 moins M 2 pour les spécialistes) et épargne dite contractuelle (L moins M 3), — transformables les uns et les autres à tout moment en moyens de paiement, — respectivement de 14,6 % et de 25,9 % par rapport au quatrième trimestre de l'année dernière. Ces pourcentages de progression devraient appeler à tout le moins une explication publique par des autorités compétentes.

Cela n'empêche pas M. Pierre Bérégovoy de nous assurer gravement qu'il ne financera pas les revendications « *par la planche à billets* », ce qui, à le prendre au mot, signifie qu'il n'a l'intention d'en satisfaire aucune car, s'il n'acceptait pas d'émettre de la monnaie supplémentaire pour financer telle ou telle hausse de salaires, ces dernières se traduiraient inmanquablement par du chômage. Ce serait là un résultat totalement contraire à l'objectif fixé par le chef du gouvernement, et donc inacceptable.

Une parade ô combien efficace

Le ministre de l'économie et des finances sacrifie encore un peu plus aux phrases toutes faites quand il lance un appel à « *la responsabilité des salariés* ». Pourtant si une chose est claire, c'est qu'on ne peut absolument pas accuser ces derniers d'être à l'origine de la tension légère mais nette qui se manifeste depuis plusieurs mois sur les prix. Dans d'autres circonstances, l'enchaînement des faits est moins apparent, si bien que beaucoup d'économistes ont soutenu, dans un passé récent, contre la logique économique, que l'inflation est causée par les hausses de salaires et non pas le contraire. Mais cette fois-ci la confusion de la cause et de l'effet n'est pas possible.

Quant au Parti socialiste, il paraît plus proche de l'état d'esprit des grévistes, ce qui est bien naturel, quand il se laisse aller à dire que le discours sur la rigueur ne passe plus. Mais la véritable question dont la réponse détermine tout le reste est de savoir si la rigueur est dépassée parce qu'elle a réussi ou bien parce qu'elle a échoué.

Les prévisions sur les conséquences probables du krach boursier d'octobre 1987 se sont révélées — comme on s'est plu à la constater pendant toute la semaine — absolument fausses. On se serait beaucoup moins trompé si, au lieu de fixer l'attention sur le dégonflement brutal d'un marché surévalué, on l'avait tournée vers la formidable création de liquidités qui avait précédé l'accident (et alimenté la spéculation) et qui l'a, sur une échelle encore plus grande, suivi. Pour écarter les effets déflationnistes de la débandade de Wall Street et des autres Bourses, les autorités monétaires ouvrirent toutes grandes les vannes du crédit. Leur parade a atteint en tous points l'objectif assigné : l'activité économique, loin d'être mise à mal par l'effondrement du château de cartes financier, fut puissamment stimulée par l'inflation de crédit.

Avant le krach, celle-ci avait pour cause principale les opérations de soutien du dollar, selon un processus plusieurs fois décrit dans ces colonnes. Après, elle fut principalement le fait de la politique menée par les grands instituts d'émission, soucieux de fournir le marché en liquidités. Certes le dollar a depuis lors remonté, et les énormes portefeuilles de bons du Trésor américain accumulés par les banques centrales, en Europe et en Asie, ont eu l'occasion de s'alléger quelque peu, mais dans une mesure moindre qu'on pourrait le croire. Plusieurs d'entre elles ont continué à acquérir des dollars grâce aux emprunts effectués sur le marché international des capitaux. Tel est le cas par exemple pour la Banque d'Espagne, dont les réserves approchent de 40 milliards de dollars, soit les trois cinquièmes de celles de la Bundesbank. Tout achat de dollar est la source d'émission de monnaie interne.

Mais la forme sous laquelle se manifestent les conséquences d'un événement est, elle, imprévisible. C'est pourquoi on ne reconnaît pas ces conséquences sous l'aspect toujours surprenant que revêt une actualité extrêmement mobile. L'expression soudaine des revendications en France s'explique, certes, par des facteurs propres à telle ou telle profession, à commencer par les infirmières. Mais il n'est pas artificiel de voir dans le déclenchement du mouvement l'effet à retardement du formidable dopage qu'a reçu l'économie capitaliste, par les injections successives de liquidités dont elle a fait l'objet depuis l'automne 1986, et sur lesquelles les accords du Louvre, conclus en février 1987, ont jeté le voile apparemment honorable de la coopération internationale.

Profits et surplus de l'inflation

Forte croissance, meilleure tenue des prix, qui, dans certains pays — Grande-Bretagne en premier lieu mais aussi Etats-Unis, Espagne, Italie... — tourne à la reprise pure et simple de l'inflation, modération persistante des hausses de salaires : la combinaison ne pourrait pas être plus favorable aux profits. Les entreprises ne peuvent plus cacher leur prospérité derrière la nécessité d'assainir leur bilan. Quant aux Etats, ils bénéficient de confortables plus-values fiscales que l'on chiffre pour la France à 40 milliards de francs pour 1988, et 90 milliards pour 1989. Ce brusque gonflement des recettes publiques est à rapprocher de l'augmentation du crédit intérieur auquel on a fait allusion plus haut : la disponibilité de l'argent rend possible l'augmentation des chiffres d'affaires, et cette dernière vaut au Trésor des entrées d'impôts plus abondantes.

Si graduellement la résignation des salariés a laissé place à leur humeur revendicative, il n'est pas besoin de chercher loin l'origine de cette mutation. Les demandes d'augmentation n'éclatent au grand jour que lorsque existent des moyens pour les satisfaire. Dans le cas contraire, on attend, par la force des choses, des jours meilleurs pour les formuler, comme on l'a vu pendant les années de désinflation. Pendant cette période, les entreprises comme les pouvoirs publics se sont trouvés sevrés des surplus de l'inflation sur lesquels eux et leur personnel avaient pris l'habitude de compter.

Depuis deux ans au moins, on a donc à nouveau laissé se développer les conditions permissives d'un retour à l'inflation, comme le reconnaissait au début de cette semaine M. Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'OCDE. Dans le secteur privé tout indique que les entreprises vont au devant de troubles en lâchant un peu de lest. Les fonctionnaires seraient-ils les seuls à se voir refuser la qualité de parties prenantes ?

La situation n'est pas simple à analyser. On comprend que le gouvernement veuille se donner les gants de ne pas confondre les intérêts supérieurs de l'économie française avec ceux, plus modestes mais tout aussi réels, de ses électeurs qui défilent dans la rue. Mais, en une semaine, il a déjà dû céder un peu de terrain. Vendredi, il envisageait une revalorisation de certains bas salaires, éventualité dont il n'éprouvait même pas le besoin de parler il y a huit jours. Serait-ce suffisant ?

Une chose est certaine : on ne se trouve pas seulement en face d'une série de problèmes catégoriels indépendants les uns des autres. En réclamant une hausse supplémentaire et générale de 0,8 %, compensant tout juste le dérapage probable des prix, les syndicats se montrent-ils excessifs ? Le moment ne serait-il pas venu pour le gouvernement de prendre une initiative, plutôt que de courir le risque de se laisser arracher, non pas au coup par coup, mais d'un seul coup une revalorisation indifférenciée des traitements ?

Il est impératif de prendre conscience que le temps de la passivité salariale, qui fit autant le bonheur des gouvernements que celui des chefs d'entreprise, a fait place à une situation nouvelle. Mais il appartient au gouvernement, dans un premier stade, de circonscrire l'inflation renaissante, dans un second stade, de l'étouffer. L'idéal eût été de renoncer à certaines dépenses et de consacrer une part du surplus inflationniste à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique. Disons sans provocation qu'il eût été plus judicieux et plus sain, voire plus juste, d'augmenter les traitements que de créer en hâte le revenu minimum d'insertion. Est-il trop tard pour renoncer à certaines dépenses budgétaires pour donner droit aux revendications dans ce qu'elles ont de légitimes en accordant la priorité, mais pas l'exclusivité aux professions les plus frustrées, infirmières en tête ?

Pour le plus long terme, on est tenté de reprendre, en l'élargissant, la suggestion faite par M. Maurice Allais, lauréat du prix Nobel des sciences économiques. Quand on lui demande ce que devrait faire le gouvernement pour lutter contre le chômage, il répond : « *Il serait urgent de nommer une commission pour examiner sur place comment la Suisse, pays hautement capitaliste et de technologie avancée, et où vit une importante population immigrée, s'y prend pour assurer le plein emploi.* » Ne faudrait-il pas nommer une autre commission avec pour mandat d'étudier le fonctionnement des systèmes de crédit allemand et suisse ? Il est urgent de comprendre pourquoi, dans ces pays, l'inflation reste nettement plus faible qu'en France, bien que les salaires y progressent plus vite. Il est vrai que nos gouvernants et notre haute administration s'intéressent davantage aux Etats-Unis, pays du déficit de l'endettement et de la spéculation (ces graves défauts — faut-il le préciser ? — sont plus que compensés par d'autres qualités de la société américaine). L'exemple de la nation helvétique aurait-il, à cause des dimensions modestes de ce pays, échappé à la vigilance des responsables parisiens ?

PAUL FABRA.

SOCIAL

Les tensions dans la fonction publique

M. Bornard (CFTC) : « la porte est entrouverte »

« *La balle est dans le camp du gouvernement* », a affirmé M. Edmond Maire, le 21 octobre devant la presse, en commentant une déclaration du conseil national de la CFDT demandant aux pouvoirs publics d'« *apporter des réponses précises et immédiates aux revendications formulées* » par les fonctionnaires. Pour M. Maire, le gouvernement doit répondre avant mardi, jour où les six fédérations (FEN, FO, CFDT, CFTC, CGC, autonomes de la FGAF) se retrouveront pour prendre de nouvelles initiatives. M. Maire a ajouté : « *Je ne préjuge pas de la suite.* »

Reçu le 21 octobre par M. Michel Rocard, M. Jean Bornard, président de la CFTC, a indiqué que le premier ministre « *allait donner mandat au ministre de la fonction publique pour engager des négociations avec les fédérations de fonctionnaires la semaine prochaine* ». Il a ajouté : « *La porte est entrouverte.* » Il semble, en fait, que M. Durafour pourrait commencer par renouer le dialogue par des entrevues bilatérales avec les fédérations.

Les propos de M. Henri Krasucki, reçu lui aussi le 21 octobre par M. Rocard, ont été toujours aussi vifs : « *La seule différence avec notre dernière entrevue, c'est que, si le désaccord reste profond, le mécontentement social, lui, s'est approfondi (...). Nous sommes entrés dans une période où un grand mouvement social est en train de s'étendre.* » Quant à M. Paul Marchelli, il a déclaré à l'AFP que « *la crise sociale actuelle — si elle n'est pas résolue rapidement — pourrait entraîner la chute du gouvernement et la paralysie du pays* ». Mais le président de la CFE-CGC « *préfère avant tout une solution par la négociation de la crise sociale actuelle* ».

Le vendredi 21 octobre, la SNCF a connu de nouvelles perturbations à la suite de grèves CGT-CFDT-FO et conducteurs autonomes de la FGAAC. A la RATP, les métros et le RER ont subi des mouvements de grève, plus ou moins importants selon les heures, à l'appel de la CGT et des autonomes. Le trafic devait redevenir normal les 22 et 23 octobre, mais les lignes A et B du RER devraient être de nouveau perturbées à partir du lundi 24 octobre. Pour le RER, la direction de la RATP a présenté, le 21 octobre, « *des propositions nouvelles* » permettant de reprendre les négociations, mais les syndicats les ont rejetées.

Aux PTT, quelques grèves se sont poursuivies dans des centres de tri d'Ile-de-France ainsi que dans le bureau de poste Paris-VIII. En province, le centre départemental de tri postal de Sotteville, près de Rouen, est paralysé depuis vendredi matin par une grève illimitée. Des débrayages affecteraient aussi, selon des délégués syndiqués et non syndiqués regroupés en coordination une trentaine de centres de Sécurité sociale de la région parisienne.

● **Charbonnages de France : la CFTC signe l'accord salarial.** — La fédération des mineurs CFTC a annoncé, le 21 octobre, qu'elle prenait la *« responsabilité de signer »* un accord salarial 1988 aux Charbonnages de France. Les propositions de la direction, formulées le 10 octobre dernier, ne pouvaient être appliquées que si une ou plusieurs organisations donnaient leur accord. Elles portent sur une augmentation générale en niveau de 2,2 % en 1988 (+ 1 % au 1er avril, + 1,1 % au 1er mai et + 0,1 % au 1er novembre). Les autres organisations syndicales n'ont pas encore donné leur réponse.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 17 au 21 octobre

Happy birthday !

« *HAPPY birthday krach.* » Cette semaine aura été marquée par le premier anniversaire de la gigantesque tempête en provenance des Etats-Unis qui avait secoué l'ensemble des places mondiales. Une célébration dans le soulagement général, car rien de ce qui avait été prédit, en particulier la récession, n'est arrivé. A tel point que, pour se rassurer totalement et surtout pour fustiger les peurs d'alors, de nombreux intervenants minimisent cette crise et parlent désormais de « *sévère correction technique* ». Ils préfèrent savourer la performance de la place parisienne dont le dynamisme impressionne sans apparemment trop les inquiéter.

Le mois boursier d'octobre, achevé jeudi 20, se solde par un gain de 4,41 %, ce qui porte la progression des cours depuis le début de l'année à 50 %. L'accélération de la hausse observée en septembre s'est cependant ralentie tout en restant appréciable, puisqu'elle a été de 1,02 % au cours de ces cinq séances. Toutefois elle reste anachronique au regard de la situation extérieure. Les conflits sociaux, que ce soit le mouvement de colère des infirmières ou la grève générale des fonctionnaires, n'ont pas véritablement pesé sur le marché.

Alors que ceux-ci étaient dans la rue jeudi 20 octobre, la Bourse demeurait sereine avec un léger repli de – 0,02 %.

Vendredi, tandis que le recul du dollar se poursuivait et que le franc s'affaissait encore plus par rapport au deutschemark, les opérateurs préféraient miser sur un réaménagement du système monétaire plutôt que sur une tension à la hausse des taux d'intérêt. Toutefois, ce jour-là, la progression, qui avait été de 1,94 % à l'ouverture, revenait rapidement en séance à 1,2 %. La baisse de Wall Street, dès les premiers échanges, ramenait l'indicateur de tendance à + 0,85 % à l'issue des transactions.

« *Le marché ne demande qu'à monter* », entendait-on au pied des colonnes du palais Brongniart, comme pour s'excuser de ce décalage. « *Il est entraîné par les situations spéciales.* » Cette phrase, pour le moins énigmatique, est la dernière à la mode chez les courtiers. Par « *situation spéciale* », il faut entendre les mouvements autour des valeurs dites « *opéables* », les restructurations de capital de certaines firmes et notamment les tentatives de « *dénoyautage* » des privatisées. Bref, tout ce qui est susceptible d'entraîner des vagues d'achats et des hausses de cours, entretenues par les rumeurs les plus diverses.

Une fois encore, les bruits sont allés bon train, amenant de vives spéculations. De quoi faire trembler dans certains cas même les plus hardis des joueurs, tant les écarts à la hausse et à la baisse étaient importants. Observé déjà autour de l'action Bouygues récemment, le phénomène a touché la Société générale. En une semaine, plus de 11 % de son capital a changé de mains et le titre, après s'être enflammé mercredi (+ 12 %), a plongé dès le lendemain de quasiment autant. Les hypothèses les plus diverses circulaient évoquant la plupart du temps « *une recomposition* » du noyau dur de l'actionnariat de cette société.

L'acquéreur le plus souvent cité était M. Georges Pébereau, animateur de Marceau Investissement et ancien président de la Compagnie générale d'électricité (CGE). Dans quelle perspective ? Personne en fin de semaine ne pouvait véritablement le dire. Certains rappelaient que détenir une part importante dans la Société générale permet indirectement de disposer d'un pouvoir notable dans d'autres privatisées comme Havas, TF1 et... la CGE. Or curieusement, vendredi, c'était au tour de ce titre d'être recherché. D'entrée de jeu, devant l'afflux de demandes, la cotation était reportée. Elle s'appréciait ensuite de 7 % à 395 francs, mais le mouvement se calmait un peu plus tard.

Une nouvelle race d'OPA

Agitation également autour de Vallourec et d'Alsthom. Ces deux valeurs étaient extrêmement entourées sans véritable explication dans le premier cas alors que pour Alsthom, les acheteurs jouaient la désignation imminente de l'entreprise pour la construction du TGV espagnol. Vendredi après-midi, le gouvernement de ce pays annonçait le report de leur décision...

Surprise également du côté des OPA où le temps des batailles boursières, qui avaient été nombreuses au premier semestre, semble révolu. En début de semaine, la Cidem décidait de jeter l'éponge laissant à son concurrent Borax français, une filiale de Rio Tinto Zinc, la possibilité de racheter les Talcs de Luzenac.

Epilogue surprenant également pour Epéda-Bertrand Faure. Le chevalier blanc appelé à la rescousse par la direction n'était pas aussi étincelant que ça. Après l'OPA de Valeo sur leur firme, les dirigeants d'Epéda décidaient de contre-attaquer pour se défendre. Conseillés par la Banque Worms, ils pressentaient les Chargeurs pour les aider. Mais coup de théâtre mercredi 19 octobre. Le groupe que préside M. Jérôme Seydoux s'associait finalement à l'assaillant Valeo pour prendre le contrôle de l'ensemble de la firme. L'OPA porte à présent sur l'intégralité du capital et 1 100 F par action.

Plus discrètement, et de moindre envergure, une autre offre d'achat était lancée par Saulnes-Chatillon sur Enelfi-Bretagne, une société de portefeuilles. Les modalités précisent que les actionnaires pourront céder leurs titres au prix de 325 F ou échanger leurs actions contre onze actions Saulnes-Chatillon pour dix Enelfi-Bretagne. Auréa propose quant à elle 470 F par titre pour son offre d'achat, lancée le 12 octobre, sur le premier fabricant français de roues et roulettes, Guitel Etienne Mobilor. Enfin, la firme américaine Vishay indiquait détenir 98,22 % de la Sfernice après sa reprise durant l'été.

Quant à Paribas, il entrait à hauteur de 1,5 % chez Ferruzzi Finanziéra dans le cadre des accords qui le lient avec ce groupe italien de M. Gardini et qui ont donné lieu déjà à l'achat de 5 % du capital de la société sucrière Béghin Say.

Sur le second marché, les introductions se sont poursuivies avec l'arrivée de la Banque Tarneaud et du Crédit agricole du Loiret. Elles confirment le retour progressif des entreprises vers la Bourse. Illustration également de ce nouvel intérêt, la reprise des appels publics à l'épargne. Saint-Gobain a décidé de lancer une augmentation de capital de 3,3 milliards de francs. Le groupe verrier propose une action nouvelle sur la base de neuf anciennes, émise à 570 F (le titre cotait 562 F le 21 octobre) et assortie d'un bon de souscription d'actions à 630 F exerçable pendant cinq ans. Saint-Gobain, qui n'avait pas fait appel au marché depuis janvier 1986, entend, grâce à ces nouveaux fonds propres, poursuivre ses investissements industriels et son développement international.

C'est avant tout pour financer en partie ses récentes acquisitions que BSN présentera le 24 octobre prochain les modalités de son émission d'OBSA (Obligations à bons de souscription d'actions) d'un montant proche de 1,34 milliard de francs. 210 000 obligations de 5 000 F nominal à bons de souscription d'actions devraient être émises au pair au taux nominal de 8 % sur huit ans. A chaque obligation seront attachés 10 bons de souscription d'actions donnant droit à une action BSN.

D'autres augmentations de capital devraient être annoncées d'ici à la fin de l'année, ce qui pourrait alors peut-être effacer l'une des conséquences du krach : l'arrêt subi du recours au marché boursier comme source de financement des entreprises. En effet, depuis les huit premiers mois de l'année, ces opérations ont été limitées à 13,3 milliards de francs contre 43,7 milliards de francs durant la période correspondante de 1987. De même, de janvier à septembre, vingt-cinq sociétés sont entrées sur le second marché contre quarante-trois durant la même période de 1987. Signe peut-être que, finalement, la crise d'octobre n'a pas été simplement « *une sévère correction technique* ».

DOMINIQUE GALLOIS.

Métallurgie construction mécanique

	21-10-88	Diff.
Alspi	325	– 3
Avions Dassault-B.	659	+ 7
De Dietrich	1 748	+ 62
FACOM	1 007	– 8
Fives Li	158,60	+ 8,60
Marine Wendel	371	+ 23
Penhoët	422	+ 2
Peugeot SA	1 184	– 9
Sagem	1 632	+ 3
Saulnes-Châtillon	270	+ 35
Strafor	700	+ 9
Valeo	600	+ 29
Vallourec	232	+ 50,30

Mines d'or, diamants

	21-10-88	Diff.
Anglo-American	89,60	+ 1,60
Amgold	424,50	– 0,50
Buf. Gold M.	76,20	+ 0,10
De Beers	72,60	+ 7,60
Drief. Cons.	54,20	– 1,10
Gencor	85,80	+ 2,40
Gold Field	135,60	+ 0,80
Harmony	39,80	inch.
Randfontein	395,50	– 2,50
Saint-Helena	44,90	– 0,15
Western Deep	161,30	– 4,20

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	21-10-88	Diff.
PME 10,6 % 1976	103,90	+ 0,05
8,80 % 1977	126,20	inch.
10 % 1978	103,32	– 0,03
9,80 % 1978	102,90	– 0,30
9 % 1979	101,10	– 0,10
10,80 % 1979	106,30	– 0,05
16,20 % 1982	108,94	– 0,37
16 % 1982	111,38	– 0,33
15,75 % 1982	106,39	– 0,23
CNE 3 %	3 660	+ 9
CNB bq. 5 000 F.	103,31	+ 0,06
CNB Paribas 5 000 F	103,30	+ 0,05
CNB Suez 5 000 F	103,30	+ 0,05
CNI 5 000 F	103,30	+ 0,05

Filatures, textiles, magasins

	21-10-88	Diff.
Agache (Fin.)	1 890	– 10
BHV	495	+ 8
CFAO	1 780	+ 60
Damart-Serviposte	2 900	+ 87
DMC	442	+ 11
Galeries Lafayette	1 115	– 25
La Redoute	3 090	+ 40
Nouvelles Galeries	473	+ 11,10
Printemps	615	+ 5
Roudier	225	– 20
SCOA	53,10	+ 0,10

Matériel électrique services publics

	21-10-88	Diff.
Alcatel	2 370	+ 55
Alsthom	400	+ 26,50
CGE	377	+ 38
Crouzet	435	+ 30
CSEE (ex-Signaux)	620	+ 60
Générale des Eaux	1 480	– 20
IBM	763	+ 26
Intertechnique	1 150	+ 34
ITT	323,10	+ 7,50
Legrand	3 200	+ 92
Leroy-Somer	963	+ 22
Lyonnaise des Eaux	1 517	+ 37
Matra	202	+ 14
Merlin-Gérin	3 190	+ 130
Moulinex	109,10	– 4,90
PM Labinal	870	– 5
Radiotechnique	570	– 2
Schlumberger	212,50	+ 7
SEB	830	inch.
Siemens	1 666	+ 5
Thomson-CSF	189	+ 2

Alimentation

	21-10-88	Diff.
Béghin-Say	541	– 4
Bongrain	2 800	+ 120
BSN	5 680	+ 120
Carrefour	2 759	+ 14
Casino	178,50	+ 21,40
Euromarché	2 199	– 6
Guyenne et Gasc.	730	+ 20
Lesieur	2 102	– 82
Moët-Hennessy	3 216	+ 44
Nestlé	35 750	+ 450
Occid. (Gle)	768	+ 8
Olida-Caby	345	– 11
Pernod-Ricard	1 262	+ 2
Promodès	2 090	– 70
St-Louis-Bouchon	1 041	+ 29
Source Perrier	1 181	– 1

Banques, assurances sociétés d'investissement

	21-10-88	Diff.
Bail Équipement	292	+ 6
Bancaire (Cie)	490	+ 2
Cetelem	640	+ 14
CFF	797	+ 29
CFI	437	– 2,50
Chargeurs SA	1 251	+ 23
Eurafrance	1 476	– 32
Hénin (La)	564	– 1
Imm. Pl.-Monceau	305,10	+ 3
Locafrance	417	+ 19
Locindus	845	+ 13
Midi	1 646	– 29
Midland Bank	178	+ 1
O F P	1 395	inch.
Paris. de réesc	423,90	– 2,10
Prétabail	1 070	– 22
Schneider	515	+ 27,50
Société générale	487	+ 17
Suez (Cie Fin.)	310	+ 10
UCB	170	– 1

Valeurs diverses

	21-10-88	Diff.
Accor	529	+ 4
Arjomari	2 215	+ 80
Bic	835	+ 17
Bis	2 270	+ 205
CGIP	1 240	+ 40
Club Méditerranée	485	– 2,50
Essilor	3 311	+ 146
Europe 1	576	+ 14
Groupe Cité	3 080	+ 110
Hachette	250	– 3,70
HAVAS	714	+ 7
L'Air liquide	555	+ 18
L'Oréal	3 750	+ 110
Navigation Mixte	1 222	– 33
Nord-Est	138,70	+ 16,50
Saint-Gobain	574	– 1,60
Sanofi	821	+ 24
Skis Rossignol	1 060	– 6

Pétroles

	21-10-88	Diff.
Elf-Aquitaine	337	+ 14,50
Esso	276	– 9
Exxon	278	– 0,50
Petrofina	2 089	– 19
B.P.France	67,50	– 0,50
Primagaz	730	+ 30
Raffinage	66	+ 0,90
Royal Dutch	692	+ 11
Sogerap	285	Inch.
Total	314,50	– 0,70

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Vallourec	+ 27	Saupiquet	– 13,1
Essilor	+ 21,5	Majorette	– 7,3
Eurotunnel	+ 14,7	Luchaire	– 5,3
GTM-Entrep.	+ 13	El. S. Dassault	– 5
Casino	+ 12,7	Sefimeg	– 4,6
Saulnes	+ 12,5	Maisons Phénix	– 4,4
Bis	+ 11,5	Olida	– 4,2
CSEE	+ 11,1	Promodès	– 3,9
CGE	+ 10,9	Esso	– 3,5
Ingenico	+ 10,9	De Dietrich	– 3,4
Penarroya	+ 10,2	BAFIP	– 3,2
Mérieux	+ 8,2	Eurofrance	– 3,1
Alsthom	+ 7,2	Gal. Lafayette	– 3

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
Or fin (kilo en barre)	81 500	81 200
– (kilo en lingot)	81 700	81 450
Pièce française (20 fr.)	481	485
● Pièce française (10 fr.)	388	388
Pièce suisse (20 fr.)	516	511
Pièce latine (20 fr.)	478	471
● Pièce tunisienne (20 fr.)	477	474
Souverain	601	601
● Souverain Elizabeth II	600	597
● Demi-souverain	409	420
Pièce de 20 dollars	2 990	2 910
– 10 dollars	1 470	1 480
● – 5 dollars	900	850
– 50 pesos	3 065	3 050
● – 20 marks	596	591
– 10 florins	490	490
● – 5 roubles	314	314

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Société génér.	6 021 544	2 956 534 091
Midi	276 997	438 165 133
Nav. Mixte	333 237	414 139 292
CGE	1 183 291	411 765 747
Saint-Gobain	653 483	381 434 547
Paribas	781 837	361 677 613
Suez	942 452	284 979 686
Peugeot SA	195 631	230 390 682
BSN	40 280	216 351 526
Dumez	227 177	171 823 813
Aussedat-Rey	287 623	171 061 038
Havas	243 906	169 905 801
Carrefour	61 061	166 896 846

(*) Du 13 au 20 octobre inclus.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 21-10-88

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc. 88	–	–	92,37	–
Mars 89	–	–	92,30	–
Juin 89	–	–	92,20	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 octobre 1988

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	Mars 89	Juin 89	Sept. 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	106,15	105,70	104,90	–
+ bas	105,70	105,30	104,70	–
Dernier	105,70	105,35	104,75	–
Compensation	105,75	105,40	104,75	104,45

Nombre de contrats : 37 654.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	17 oct.	18 oct.	19 oct.	20 oct.	21 oct.
RM	1 265 777	1 695 366	3 434 659	3 667 437	2 523 062
Comptant R. et obl.	10 909 575	9 382 503	8 371 043	6 377 661	9 256 939
Actions	293 924	206 894	194 534	188 794	436 874
Total	12 469 276	11 284 763	12 000 236	10 283 892	12 216 875
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	132,6	132,9	133,4	135	–
Étrangères	118,1	118,6	119,3	119,2	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	145,3	146,2	148,1	148,1	149,3
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	380,6	378,3	380,8	382,6	389,1
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 417,88	1 429,05	1 452,31	1 451,22	1 458,79
OMF (base 100, 31 décembre 1981)					
Indice OMF 50	391,4	394,08	400,12	398,97	401,72

OPA australienne

Le retour de M. Robert Holmes à Court

SYDNEY
correspondance

Comme pour exorciser le souvenir d'un anniversaire funeste, M. Robert Holmes à Court refait surface sur la scène des affaires australiennes un an, jour pour jour, après le krach d'octobre 1987 qui avait abattu son empire financier. Avec un à propos qui ne manque pas de panache, le financier de Perth, que ses rivaux croyaient vaincu, tente une OPA audacieuse. Si l'opération réussit, M. Robert Holmes à Court deviendra l'éleveur et le propriétaire foncier le plus important d'Australie.

La débâcle financière d'octobre 1987 avait fait échouer son rêve : s'emparer de Broken Hill Proprietary Limited (BHP), la plus grande multinationale australienne. Comble de la déchéance, il fut même contraint de céder son propre holding, Bell Group, à son principal rival et voisin, l'autre géant des affaires, M. Alan Bond. Aujourd'hui, M. Robert Holmes à Court fait un retour spectaculaire en lançant une OPA audacieuse de 72 millions de dollars australiens (369 millions de francs) sur Sherwin Pastoral Company Ltd., un cheptel de 346 000 bovins répartis sur 78 573 km carrés de pâturages (fragmentés), soit plus de 1 % du continent australien. Ajoutées aux autres propriétés que M. Holmes à Court possède en Australie occidentale et dans le Queensland, celles du ranch Sherwin le rendraient propriétaire d'un domaine plus vaste que l'Angleterre et le Pays de Galles réunis. La Compagnie Pastorale Sherwin représente un potentiel exceptionnel pour l'exportation de viande au moment où le Japon ouvre ses marchés au bœuf australien. En difficulté depuis quelque temps, Sherwin Cie était déjà convoitée par un de ses créanciers, le groupe Elders IXL Ltd, présidé par M. John Eliott, tête de proue du Parti libéral et vieil adversaire de M. Robert Holmes à Court, qui avait proposé un rachat à 88 cents l'action. Prenant de court les investisseurs, M. Holmes à Court a surenchéri avec une offre de 1,02 dollar australien par titre accompagnée d'un ultimatum d'une semaine aux propriétaires pour recommander la proposition aux actionnaires. Trois acheteurs potentiels sont sur les rangs : Elders, BT et Holmes à Court, mais les opérateurs n'excluent pas l'apparition prochaine de nouveaux enchérisseurs, notamment japonais. Pour l'heure, les actions sont réparties entre Elders, qui possède déjà 20 % du capital, Bankers Trust Australia avec 15 % et M. Sherwin lui-même, dont les 34 % majoritaires seront décisifs dans le choix final. Un paquet de 3 % du capital de la Sherwin a déjà changé de mains il y a quelques jours, et on soupçonne M. Holmes à Court d'en être le mystérieux acheteur.

JOELLE ANDRÉOLI.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Plus 2,4 %

Wall Street a passé cette semaine sans encombre le cap du premier anniversaire du grand krach. Mieux ! Tournant le dos à ce mauvais souvenir, le marché a monté et, à la veille du week-end, l'indice Dow Jones enregistrait une hausse de 2,4 % à 2 183,58.

Ce raffermissement s'est accompagné d'une augmentation de l'activité en liaison avec la fièvre des « méga-OPA », celles de Philips-Morris sur Kraft (11,5 milliards de dollars) et de Nabisco sur Nabisco (17 milliards de dollars).

L'encouragement à monter est venu aussi des dernières statistiques économiques, qui démontrent l'absence de surchauffe et de tension inflationniste avec la sagesse des prix de détail en septembre (+ 0,3 %).

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
Alcoa	55 1/4	55 1/4
ATT	26 1/2	27 5/8
Boeing	65	67
Chase Man. Bank	29 5/8	30
Du Pont de Nemours	81 1/2	84 7/8
Eastman Kodak	48	49 1/4
Exxon	45 1/2	46 1/4
Ford	51 3/4	53 5/8
General Electric	43 1/2	44 7/8
General Motors	74 1/2	77
Goodyear	52 3/4	50 3/8
IBM	119 3/4	124 5/8
ITT	50 7/8	53 1/8
Mobil Oil	44	46 1/4
Pfizer	55 1/2	57 3/4
Schlumberger	33 1/2	35
Texaco	44 1/2	45 1/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	96 3/4	97 1/8
Union Carbide	25 1/2	27 3/4
USX	27 3/8	28 3/8
Westinghouse	53 7/8	55
Xerox Corp	58	58 5/8

LONDRES

Plutôt ferme

La tendance a été plutôt ferme ces derniers jours sur le London Stock Exchange. D'une semaine à l'autre, les divers indices ont monté d'un peu plus de 1 %.

Mais c'est surtout la fièvre des OPA qui a stimulé la Bourse. Ainsi le « raid » lancé par l'Australien Elders sur les brasseries Scottish and Newcastle pour un montant de 1,6 milliard de livres a mis le feu aux poudres en début de terme. En fin de semaine, un certain alourdissement a été perceptible à cause des craintes d'un déséquilibre commercial jusqu'en 1990.

Indices « FT » du 21 octobre : 100 valeurs, 1 859,3 (contre 1 840,6) ; 30 valeurs, 1 509,3 (contre 1 494) ; mine d'or, 168,9 (contre 174,1) ; fonds d'Etat, 89,06 (contre 88,65).

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
Beecham	472	473 1/2
Bowater	420 1/2	444
BP	242	243
Charter	429	446
Courtaulds	299 1/2	304
De Beers (*)	10 3/8	11 3/4
Free Gold (*)	7 15/16	7 13/16
Glaxo	10 27/32	11 19/64
GUS	16 3/4	16 3/4
ICI	10 11/32	10 39/64
Reuters	506	501
Shell	982	984
Unilever	464	465
Vickers	178	179 1/2
War Loan	39 7/16	39 15/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Au plus haut depuis un an

Bonne semaine à Francfort, où les valeurs allemandes ont choisi le jour de l'anniversaire du krach pour faire un petit galop à la hausse, s'élevant ainsi à leur plus haut niveau de l'année. Elles restent tout de même à 7,7 % en dessous de la cote atteinte le 16 octobre 1987 (1 744,1). Les bénéfices industriels accrus, l'espoir d'une baisse des taux et l'atténuation des craintes inflationnistes sont autant d'éléments dopants. La Commerzbank estime encore à 10 % la capacité de hausse du marché.

Indice de la Commerzbank du 21 octobre : 1 618,8 (contre 1 602,2).

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
AEG	186,80	175
BASF	278,20	280,70
Bayer	310,50	306,30
Commerzbank	253	249,70
Deutschebank	543,50	534,50
Hoechst	309,20	305
Karstadt	452	457
Mannesman	181,20	187,50
Siemens	489,50	483
Volkswagen	308	305

TOKYO

Indécis

L'activité est restée assez faible cette semaine avec une tendance indécise. Le seul fait marquant a été la vente de 1,5 million d'actions de Nippon Telegraph and Telephone détenues par l'Etat, troisième opération de ce type depuis la privatisation du groupe de télécoms en avril 1983.

Indices du 22 octobre : Nikkeï 27 338,57 (contre 27 306,57), général 2 118,91 (contre 2 124,74).

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
Akaï	520	555
Bridgestone	1 230	1 210
Canon	1 290	1 270
Fuji Bank	3 130	3 140
Honda Motors	1 960	1 920
Matsushita Electric	2 250	2 290
Mitsubishi Heavy	950	971
Sony Corp.	5 950	6 100
Toyota Motors	2 470	2 470

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Des atouts qu'il vaudrait mieux ne pas gaspiller

C'est bien plus, entre places financières qu'entre monnaies que jouera la compétition sur le marché international des capitaux. Un an après les terribles craquements boursiers d'octobre dernier qui en avaient retardé l'élaboration, les études reprennent avec intensité pour savoir sur quels pôles reposera un marché dont la vocation mondiale n'aura jamais paru aussi évidente. De profondes transformations s'annoncent, rendues possibles par les progrès de l'informatique et sous-tendues par des ambitions nationales très claires.

La façon dont la City londonienne entend ramener à elle tout un pan du compartiment de l'ECU est une illustration les plus récentes de l'évolution en cours. Ce n'est pas non plus un hasard si la semaine passée une émission en dollars des Etats-Unis a vu le jour à Tokyo. Il s'agit en l'occurrence d'un placement privé de 100 millions de dollars effectué pour le compte de la Banque mondiale auprès d'une quinzaine de compagnies d'assurances japonaises par l'intermédiaire de la Bank of Tokyo. En dépit de son aspect modeste, l'opération est tout à fait significative car elle montre bien que la redistribution des rôles en matière d'emprunts en dollars ne va pas se limiter entre Londres (d'où sont traditionnellement lancées la plupart des euro-obligations) et New-York qui attire de plus en plus les grands débiteurs.

Dans ce contexte, nombreux sont ceux qui redoutent que certains efforts d'harmonisation au sein de la Communauté européenne constituent de sérieux handicaps. Une question semble rebondir, qui concerne l'établissement des prospectus à mettre à la disposition des investisseurs à l'occasion de l'émission de tout nouvel emprunt dans un pays de la Communauté. L'élaboration d'un tel prospectus et peut-être aussi sa traduction dans différentes langues si elle était exigée pourraient tout simplement paralyser l'activité primaire euro-obligataire. S'il fallait, pour ouvrir la souscription, attendre que toute la documentation requise soit réunie, le marché perdrait toute sa souplesse. En particulier, il ne serait pratiquement plus possible de tirer parti des occasions d'arbitrage sur lesquelles sont basées la plupart des émissions.

Dès lors, il n'est pas surprenant qu'en Europe, l'attention se porte tout particulièrement sur la Suisse, parce qu'elle n'appartient pas à la Communauté. Selon une opinion très répandue, la Confédération pourrait indirectement profiter de toutes les entraves nouvelles placées ailleurs. Le pays dispose d'atouts impressionnants, un réseau bancaire très dense, une aptitude rare à détecter les grands courants internationaux, une capacité de renouvellement impressionnante, une discrétion et un secret bancaire légendaires. Les émissions internationales en francs suisses – qui représentent le second groupe en importance de tout le marché international des capitaux – sont confinées dans les limites de ce pays. Si un établissement financier veut participer à une opération nouvelle en francs suisses à titre de chef de file, chef de file associé ou cochef de file, il faut qu'il soit présent sur le sol de la Confédération.

Il existe de sérieux obstacles à tout changement, touchant en particulier la fiscalité et l'emploi. L'imposition d'un droit de timbre rend illusoire l'existence d'un véritable marché secondaire et une politique d'immigration devenue très restrictive interdit de faire appel à du personnel étranger pour développer certains secteurs d'activité. Qu'à cela ne tienne, entend-on souvent en Helvétie, levons ces barrières et apprêtons-nous à profiter de celles qu'instaurent les autres en faisant valoir nos avantages pour attirer la clientèle privée soucieuse d'efficacité et de discrétion et gérer au mieux sa fortune.

Tel n'est pas l'avis du gouverneur de la banque centrale helvétique, M. Markus Lusser, pour qui tout renforcement de la Communauté européenne affaiblira la position de la Suisse dans la gérance de fortune de la clientèle privée. Croire que les banquiers suisses pourraient se prévaloir du secret bancaire et tirer argument de dispositions fiscales et étrangères pour attirer chez eux des capitaux serait illusoire, a déclaré en substance M. Lusser au congrès bancaire international tenu récemment à Lugano. La Suisse serait en butte aux pressions exercées par les pays d'où fuiraient les capitaux. Elle aurait du mal à leur résister et serait peut-être acculée à se conformer aux pratiques communautaires en matière d'échange d'informations fiscales. Si on devait s'y plier, le secret bancaire serait alors bien atteint. Et M. Lusser d'insister sur la nécessité de renforcer les relations bancaires avec la clientèle institutionnelle dont l'importance ne cesse de croître sur le plan international.

La tendance à privilégier les grandes institutions se répand d'ailleurs à travers le monde. Elle explique bien des tentatives américaines pour imposer l'émission ou la diffusion de titres nominatifs en Europe. Ce sont essentiellement les particuliers, cette clientèle privée bien représentée dans l'imagerie financière par le dentiste belge, qui tient pour des raisons de discrétion à disposer de titres au porteur.

Emprunteurs français en francs suisses et en ECU

Deux emprunteurs bénéficiant de la garantie de la République française ont sollicité le marché international des capitaux la semaine dernière. Electricité de France s'est présentée sur le marché helvétique à des conditions qui sont apparues très étriquées. Le nouvel emprunt EDF est à quinze ans et les obligations, émises à 100,50 % du pair sont munies du même coupon de 4,75 % que celles offertes une semaine auparavant, mais sur dix ans seulement, pour le compte d'une autre entité du secteur public, la Caisse centrale de coopération économique. C'est l'Union des banques suisses qui dirige cette opération.

Pour sa part, grâce à une tranche nouvelle de 60 millions d'ECU à cinq ans et quelques mois, le Crédit foncier de France dispose désormais d'un des plus importants gisements du compartiment euro-obligataire de l'unité de compte européenne. Adossée au dernier emprunt du Trésor italien en ECU, cette opération dirigée par le Crédit commercial de France a été fort bien accueillie. Elle est très favorable pour l'emprunteur qui à l'issue d'une transaction de swap dispose finalement de fonds en deutsche marks à taux variables à un coût inférieur au Libor d'une quarantaine de points de base. Le gisement Crédit foncier porte maintenant sur 330 millions d'ECU. La nouvelle tranche était offerte à 101,375 % du pair et son coupon est de 7,625 %.

CHRISTOPHE VETTER.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cuivre au sommet

Les cours du cuivre au London Metal Exchange (LME) ont, pour la première fois depuis janvier, dépassé cette semaine la barre des 1 600 livres par tonne sur l'échéance de livraison à trois mois, tandis que le prix du métal au comptant atteignait 1 745 livres par tonne. Cette progression spectaculaire (le cuivre se traitait à moins de 1 100 livres au premier semestre) et la supériorité des cours du comptant sur ceux du terme traduisent la réelle tension qui règne actuellement sur le marché du métal rouge.

La consommation de cuivre de bonne qualité connaît un vif accroissement aux Etats-Unis et au Japon, entraînant une chute accélérée des stocks du LME et du Comex (New York Commodity Exchange). Selon le dernier rapport du courtier américain Shearson Lehman, le marché du cuivre devrait pourtant redevenir excédentaire en raison d'une forte hausse de la production, après cinq années de déficit. Les analystes estiment ainsi que dès 1989 le surplus atteindra 275 000 tonnes. Il pourrait représenter 515 000 tonnes en 1990.

Mais pour l'instant, comme le souligne Shearson Lehman, *« les stocks restent à un niveau extrêmement bas et offrent une sécurité minime en cas d'événements imprévus »*. Or c'est précisément l'imprévu qui vient de secouer le marché du cuivre, avec l'éclatement en début de semaine, pour la troisième fois cette année, d'une grève massive des mineurs péruviens.

Près de quatre mille hommes ont « posé la pioche » pour réclamer l'indexation de leur salaire sur l'inflation (qui atteint 114 % l'an), la limitation à six heures de la journée de travail et l'abaissement de l'âge de la retraite. En août, le gouvernement avait accepté certaines de ces revendications, pour mettre fin à un mouvement de grève qui avait fait perdre près de 1 milliard de francs au pays. Mais ce n'étaient que bonnes paroles, les ouvriers n'ont pas vu leur sort s'améliorer, et les mines, qui produisent 5 % du minerai de cuivre extrait dans le monde occidental, sont de nouveau paralysées.

« Pour les mois qui viennent, le marché restera ferme et volatile, à cause du bas niveau des stocks. Le moindre incident – grèves, problèmes techniques – provoquerait une forte hausse des cours qui pourrait ressembler à celle de novembre dernier », indique avec clairvoyance Shearson Lehman, dans son rapport annuel sur le cuivre. En décembre 1987, les cours avaient en effet flambé à la suite d'une crainte de rupture de stocks de « grade A », la qualité de métal rouge la plus prisée par les industriels. Mais la spéculation n'avait pas été étrangère à l'embrasement des prix. *« Là où le marché aurait dû gagner 10 livres, il en a pris 100 »*, soutenait à l'époque un professionnel.

Aujourd'hui la dimension spéculative, qui n'est jamais totalement absente, paraît moins importante. Des professionnels qui avaient vendu du cuivre « à découvert » (c'est-à-dire sans le posséder au préalable) ont en revanche été contraints d'acheter le métal sur le LME à des prix très élevés, entraînant à leur tour un relèvement des cours. Pour combien de temps ? De nombreux indices montrent que les pays producteurs de cuivre, dont le tiers-monde, mais pas seulement, souhaitent au plus vite profiter de la hausse des prix en offrant de nouvelles capacités de production, au besoin par la remise en route d'unités en sommeil.

Le Zaïre espère ainsi extraire en 1988 500 000 tonnes de cuivre, contre 470 000 tonnes il y a deux ans. On s'attend à une forte activité du Chili et du Mexique. Les mines d'Ok Tedi (Nouvelle-Guinée) et de Neves Corvo (Portugal) vont dès les prochains mois alourdir la balance. Au total Shearson Lehman estime que les mines occidentales offriront 7,17 millions de tonnes l'an, contre 6,65 millions de tonnes en 1987. Dès 1989, la production mondiale de cuivre raffiné atteindrait 8,31 millions de tonnes, pour une consommation de 8 millions de tonnes. L'heure de la discipline entre producteurs risque de sonner plus tôt qu'ils ne le voudraient.

ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 21-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 620 (+ 105) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	2 360 (+ 185) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	10 890 (+ 240) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 675 (+ 75) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	1 123 (+ 1) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 343 (+ 60) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	419,5 (– 9,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	283,5 (– 10,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	250,70 (– 11,50) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre

DEVISES ET OR

A mark fort, franc faible

« Deutschemark uber alles », on n'en est pas encore là, mais, cette semaine, la devise allemande a vraiment retrouvé toute sa vigueur perdue. Elle s'est appréciée par rapport au dollar, à la livre et au franc français, cotant à Paris 6,08 F. Les opérateurs toutefois le notaient, ce sont les reventes de livres sterling qui ont le plus dopé la monnaie d'outre-Rhin et, par contrecoup, déprimé le billet vert. Ce dernier a continué à souffrir de la remontée du déficit commercial américain enregistré la semaine précédente et a été aussi éprouvé par la rechute des prix du pétrole. Certes, la baisse des cours du brut est, dans un premier temps, considérée comme favorable au dollar, dans la mesure où elle contribue à ralentir l'inflation. Mais, dans un deuxième temps, elle aggrave le déficit commercial des Etats-Unis en provoquant une baisse de leur production nationale et une hausse de leurs importations.

En outre, comme nous le signalions la semaine dernière, le sentiment des opérateurs sur le dollar vient de se retourner, devenant baissier, ce qui provoque des liquidations d'engagements à la hausse. Sur le marché, des esprits avisés estiment que la correction est trop rapide dans l'immédiat, sans exclure une lente dégradation à terme. Ainsi, selon M. Fred Bergsten, directeur de l'Institut international d'économie à Washington, seul un recul du dollar aux environs de 100 yens (contre 126,5 actuellement) obtiendrait une réelle correction du déséquilibre commercial entre les Etats-Unis et le Japon, opinion partagée par M. Ablen Sinaï, économiste en chef de la Boston Company et expert bien connu, cité dans nos colonnes il y a huit jours

A dollar faible, mark fort, et cette situation n'est pas pour déplaire aux dirigeants de la Banque fédérale d'Allemagne qui avaient douloureusement ressenti l'accès de faiblesse dont la devise allemande a souffert. Cet accès s'est amorcé en mai dernier, à l'annonce d'une diminution sensible du déficit commercial américain, et a provoqué une dépréciation du mark, atteignant puis dépassant 10 % par rapport au dollar. Une telle dépréciation était considérée outre-Rhin comme tout à fait inflationniste, parce qu'elle renchérissait le coût des matières premières et des produits finis importés. Mais, à Francfort, on gardait, comme M. Karl-Otto Poehl, président de la Bundesbank, bon espoir de voir se redresser le mark, dont le recul était jugé « temporaire ».

A mark fort, franc faible : c'est une douloureuse constante de l'histoire orageuse de ces deux monnaies, qui forment un couple infernal depuis plus de trente ans, avec des périodes de calme de plus en plus courtes, entrecoupées d'agacement puis de tensions et, enfin, de scènes de ménage qui toutefois n'aboutissent pas au divorce. Le gouvernement français, dans ce domaine, a mangé son pain blanc le premier. En se réinstallant rue de Rivoli en mai dernier, M. Bérégovoy avait bénéficié du miraculeux accès de faiblesse du deutschemark évoqué plus haut qui permettait au franc dopé par les taux d'intérêt élevés de faire excellente contenance. Dans ces colonnes, nous parlions même *« d'euphorie »*, titrant ironiquement *« on réévalue »*. De fait, le cours du deutschemark à Paris, qui, en mars dernier, avait bondi à 3,41 F, soit deux centimes au-dessous de son cours-plafond de 3,43 F, était revenu en juin à 3,36 F, pas très loin de son cours-pivot de 3,3568 F. Cette euphorie permit d'amorcer une baisse des taux d'intérêt en France, cheval de bataille de M. Bérégovoy, mais elle trouva rapidement sa limite à la fin du mois d'août, lorsque le relèvement du taux d'escompte américain contraignit la Bundesbank à relever le sien, ce qui obligea par contrecoup la Banque de France majorer d'un quart de point son taux d'intervention.

Puis l'annonce du déficit catastrophique de la balance commerciale française en août accéléra la remontée du mark à Paris qui déborda le cours de 3,40 F pour atteindre et dépasser 3,41 F. Mardi 18 octobre, la Banque de France fut acculée à relever son taux d'intervention *(voir en rubrique marché monétaire et obligataire)*, ce qui n'eut aucun effet sur la tenue du franc. A la veille du week-end, ce dernier restait faible par rapport à un deutschemark qui a battu ou égalé tous ses records à 3,4180-3,4190 F, à un cheveu du seuil de 3,42 F que la Banque de France est réputée vouloir défendre. Cette semaine, l'institut d'émission n'a pratiquement pas puisé dans ses réserves de devises pour vendre des deutschemarks, se bornant à manier l'arme des taux.

Comme nous l'avions dit la semaine dernière, le franc n'est pas attaqué et même les conflits sociaux ne réunissent pas à vraiment l'ébranler. Simplement, le deutschemark est trop fort, le mot de la fin appartenant à un opérateur qui, vendredi, confiait : *« Je ne crois pas que cela puisse durer très longtemps »*.

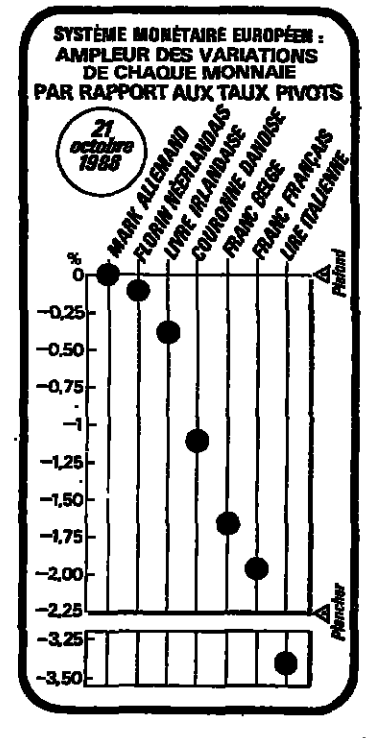
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 17 AU 21 OCTOBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7610	–	16,4339	66,3790	56,1798	2,6810	49,8132	0,0754
	1,7560	–	16,1342	65,2528	55,0660	2,6260	48,8639	0,0739
Paris	10,7157	6,0850	–	403,92	341,85	16,3137	303,11	4,5855
	10,8836	6,1980	–	404,43	341,30	16,2762	302,86	4,5809
Zurich	2,6529	1,5065	24,7576	–	84,6348	4,0389	75,0436	1,1353
	2,6910	1,5325	24,7262	–	84,3887	4,0244	74,8839	1,1326
Francfort	3,1346	1,7800	29,2523	118,15	–	4,7721	88,6675	1,3414
	3,1888	1,8160	29,2997	118,50	–	4,7689	88,7368	1,3422
Bruxelles	65,6853	37,30	6,1298	24,7594	209,55	–	18,5803	2,8109
	66,8648	38,08	6,1439	24,8482	209,69	–	18,6073	2,8145
Amsterdam	3,5352	2,0075	32,9910	133,26	112,78	5,3820	–	1,5128
	3,5936	2,0465	33,0185	133,54	112,69	5,3742	–	1,5125
Milan	2336,85	1327	218,08	880,85	745,51	35,5764	661,02	–
	2375,87	1353	218,30	882,87	745,04	35,5304	661,12	–
Tokyo	222,41	126,30	207,56	83,8367	70,9550	3,3861	62,9141	0,0952
	223,71	127,40	205,55	83,1321	70,1541	3,3456	62,2526	0,0941

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 21 octobre, 4,8179 F contre 4,8650 F le vendredi 14 octobre.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Retour à la case départ

Relevant à nouveau d'un quart de point, mardi 18 octobre, son taux d'intervention, porté de 7 % à 7 1/4 %, la Banque de France a achevé d'effacer la baisse d'un demi point obtenue par M. Bérégovoy en deux fois, le 26 mai et le 8 juillet 1988, qui avait permis de ramener ce taux à 6,75 %. C'est donc le retour à la case départ, et la destruction du bel espoir de détente des taux qu'attisaient les déclarations optimistes du ministre des finances.

La raison, on ne la connaît que trop bien : il s'agit de défendre le franc, qui, certes, n'est pas vraiment attaqué *(voir en rubrique devises et or)* mais ne peut tout de même pas suivre le mark dans sa vigoureuse remontée. Comme il a été indiqué ci-dessus, la décision de la Banque de France n'a eu aucun effet sur le marché des changes ; à la veille du week-end on se demandait si un nouveau relèvement du taux d'intervention ne serait pas nécessaire au cas où le cours du deutschemark monterait encore et dépasserait le seuil fatidique de 3,42 F.

Sans doute M. Bérégovoy a-t-il déclaré à deux reprises cette semaine : *« Les taux d'intérêt baissent quand c'est possible, ils augmentent quand c'est nécessaire »*, commentaire résigné d'un ministre devant une situation qui le dépasse et qui suscite quelques réflexions ironiques (soyons gentil) chez certaines personnes chargées de défendre la monnaie. Tout dépendra en fait de l'évolution du cours du dollar, et pour l'instant ce cours sera à la baisse, pour le profit du mark.

Notons qu'après ce deuxième relèvement du taux de la Banque de France, une question vient immédiatement à l'esprit : les banques commerciales, qui avaient consenti en juillet dernier une diminution de 0,35 % de leur taux de base, ramené de 9,60 % à 9,25 %, en raison précisément de l'abaissement du coût de leurs ressources, vont-elles revenir sur leur décision ? En bonne logique, si elles appliquaient à la lettre le constat de M. Bérégovoy, elles devraient réajuster à la hausse leur taux de base. Naturellement, elles le feraient en même temps, comme elles l'avaient fait lors de l'abaissement de ce taux en juillet dernier.

Une telle démarche risquerait fort d'être considérée comme une entente, pratique tout à fait inconvenante dans l'esprit de M. Bérégovoy lorsqu'elle va dans le sens de la hausse licite et même bénéfique lorsqu'elle s'exerce dans le sens de la baisse. Il y a en fait gros à parier que les banques ne bougeront pas et attendront que l'orage monétaire passe.

Rappelons toutefois qu'en Grande-Bretagne, par exemple, les établissements bancaires suivent comme un seul homme si l'on ose dire les mouvements du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre. Mais le Channel constitue encore une barrière, même si l'Eurotunnel progresse à vive allure...

Les tensions sur les marchés des changes et la hausse du rendement du loyer de l'argent à Paris, porté à près de 8 %, n'ont évidemment pas été bien accueillies sur le marché obligataire, le cours de l'échéance décembre sur le MATIF retombant de 106,40 à 105,75. Cette rechute peut être qualifiée de légère si on tient compte de la gravité des événements et elle témoigne de l'optimisme indéfectible qui soutient les cours. Mais, tout de même, ce bel optimisme pourrait être ébranlé si la tension persistait sur le marché des changes et si la Banque de France se voyait contrainte d'agir encore plus énergiquement pour défendre le franc.

Sur le front des émissions, la situation est très contrastée. Les emprunts lancés la semaine dernière qui avaient reçu un accueil glacial et « collaient » fortement aux doigts, selon l'argot imagé des spécialistes, n'ont jamais été mieux traités au cours de la période sous revue, pour les raisons énoncées plus haut. A la veille du week-end, une *« hyperglu »* persistait, toujours selon l'argot précité. Ainsi, l'emprunt de 2 milliards de francs de la Banque européenne d'investissement (BEI) a affiché jusqu'à 3 % de décote sur le marché gris, bien au-delà de la commission de placement de 0,95 % que l'on accepte communément de sacrifier pour se décoller.

Pourtant la BEI est une excellente signature, et il est très probable qu'elle se rattrapera sur le marché secondaire. Quant à l'émission de la Caisse nationale de télécommunication (CNT), elle est un peu moins maltraitée avec une décote de seulement 1,2 %.

En revanche, et à la surprise des opérateurs, les émissions fraîches de la semaine ont bénéficié d'un accueil relativement convenable. La Banque française du commerce extérieur place assez bien ses 2,2 milliards de francs à sept ans et 8,60 % facial (8,70 % net), tandis que pour le milliard de francs de la Compagnie bancaire à neuf ans et 9 % facial (8,90 % net), assimilable à l'émission de mars 1988, cela ne se passe pas trop mal, la décôte ne dépassant pas 1 %.

Pour expliquer ce divorce à huit jours de distance, les spécialistes avancent que lorsqu'un emprunt est mal parti, il y a peu de chances pour qu'il s'en sorte de manière satisfaisante.

F. R.

Le Monde

Nouvel épisode de l'affaire Jobic

Un employé du consulat d'Algérie gardé à vue

Alors que le juge d'instruction de Nanterre, M. Jean-Michel Hayat, s'apprêtait à clore son dossier (*le Monde* du 21 octobre), l'affaire Jobic repart dans de nouvelles directions, près d'un an après l'inculpation, le 28 novembre 1987, pour proxénétisme aggravé, du commissaire de police Yves Jobic. Agissant sur commission rogatoire du juge, la section de recherches de la gendarmerie de Versailles a, en effet, placé en garde à vue, jeudi 20 octobre, Djilali Triki, employé au consulat général d'Algérie à Paris. Ses déclarations ont entraîné, dans la journée de vendredi, une perquisition du juge Hayat dans les locaux de la première division de police judiciaire (DPJ) parisienne. Djilali Triki a été remis en liberté par le parquet de Nanterre samedi 22 octobre en fin de matinée.

A l'origine de cet énième rebondissement d'un dossier déjà passablement foisonnant (*le Monde* du 10 août), un renseignement parvenu aux enquêteurs. En substance : présenté comme une relation amicale du commissaire Jobic, Triki, grâce à son emploi au sein du consulat d'Algérie, aurait fourni de « vrais-faux » passeports — vrais passeports, fausses identités — à des prostituées de la rue de Budapest, ce haut lieu parisien de la prostitution dite « d'abattage », dont le décor sordide sert de toile de fond à toute cette affaire.

Né en 1940, au Maroc, mais de nationalité algérienne, Triki s'est présenté auprès des gendarmes comme l'un des conseillers juridiques de l'ambassade — un statut qu'il nous a été impossible de vérifier auprès des autorités algériennes samedi matin (1). Il connaît effectivement le commissaire Jobic, chef des unités de recherches de la première DPJ jusqu'à sa mutation récente aux services généraux du Quai des Orfèvres. Le 13 octobre, il dînait en sa compagnie dans un restaurant de la rue des Martyrs, dans le dix-huitième arrondissement. Il connaît également le « patron » de la première DPJ, le commissaire Philippe Vénère.

Durant la perquisition à son domicile, des tampons officiels utilisés pour les documents d'identité algériens *auraient été* saisis. Mais aussi une curieuse liste : sur un feuillet sans en-tête figurent, tapés à la machine, les noms, adresses, dates et lieux de naissance de la dizaine de prostituées d'origine algérienne qui sont, aujourd'hui, témoins à charge contre le commissaire Jobic, et dont deux — Zoulikha Zenatti, dite « Zouzou », et Laoubaria Nacel, *alias* Samira Kheri — se sont constituées parties civiles en choisissant pour avocats Mᵉ William Bourdon et Francis Terquem.

Pourquoi Triki possède-t-il *cette* liste ? Il aurait affirmé aux gendarmes qu'elle lui aurait été remise par le commissaire Vénère, il y a quelques semaines, à la demande de l'ambassade d'Algérie qui aurait souhaité connaître l'identité des prostituées algériennes accusatrices d'Yves Jobic. S'il dit vrai, la demande est curieuse et *la filière utilisée* inattendue. Normalement, l'ambassade aurait pu s'adresser au Quai d'Orsay qui, lui-même, se serait retourné vers la chancellerie. Pour en savoir un peu plus, le juge Hayat s'est rendu vendredi accompagné d'un expert et de policiers de l'Inspection générale des services (IGS), la police des polices, dans les locaux de la première DPJ. Selon les premières constatations, il semble bien que la liste saisie a été tapée sur la machine à écrire personnelle du commissaire Jobic.

La circulation de l'argent

Ce nouvel épisode éclaire d'un jour nouveau les mésaventures récentes de l'un des témoins de l'accusation, en Algérie justement (*le Monde* daté 4-5 septembre). Partie fin juillet rendre visite à sa famille, Zoulikha Zenatti fut convoquée fin août par le commissaire principal de Mostaganem et, *assure-t-elle, interrogée durant* six heures sur l'affaire Jobic. Son passeport lui fut retiré, pour finalement lui être rendu après une démarche de ses avocats auprès de l'ambassade d'Algérie à Paris. Dans une lettre au *Monde*, l'attaché de presse de celle-ci devait démentir tout lien *« entre l'affaire Jobic et l'Algérie »*. A Alger, la Direction générale de la sureté nationale (DGSN) affirmera, dans une déclaration officielle, qu'il ne s'agissait que d'*« un cas de perte de passeport »*...

Ces démentis ne semblent pas avoir convaincu le juge Hayat et les gendarmes chargés de l'enquête qui continuent de s'interroger sur l'arrière-plan algérien de cette affaire. Avant que n'intervienne l'interpellation de Triki, ils suivaient la piste indiquée par Boumédine Ouchent, dit « Michel », gérant de bar et indicateur du commissaire Jobic, qui, en accusant désormais celui-ci de *« corruption »*, évoquait la *« circulation de l'argent »* entre la France et l'Algérie. C'est ainsi que, vendredi 21 octobre, Nadia Aïssa Abdi, dite « Nado », actuellement détenue pour vols et recel, a été placée en garde à vue : selon « Michel », « Nado » ainsi que sa complice, Malika Djennadi, dite « Dalila », également condamnée à deux ans de prison pour vol et recel, étaient très proches du commissaire. Les très nombreux voyages de la sœur de « Nado », Rhatiba Aïssa Abdi, entre Paris et Alger, continuent d'intriguer *le juge Hayat*.

A quelques jours de la confrontation du commissaire avec ses nouveaux accusateurs et accusatrices, mardi 25 octobre, les investigations s'accélèrent. Tout l'enjeu pour le juge Hayat est désormais de trouver des éléments matériels consistants, confirmant les témoignages concordants et précis qu'il a recueillis. Faute de quoi, les défenseurs du commissaire pourront continuer d'opposer la « parole d'un flic » à celle des prostituées.

GEORGES MARION. et EDWY PLENEL.

(1) Il ne figure pas sur la liste du Quai d'Orsay des personnels à statut diplomatique.

MEXIQUE

M. Cuauhtemoc Cardenas fonde son parti

Mexico. — Dissident du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) et principal opposant au candidat officiel, M. Carlos Salinas de Gortari, à la dernière élection présidentielle, M. Cuauhtemoc Cardenas a annoncé, le vendredi 21 octobre, la création d'une nouvelle formation : le Parti de la révolution démocratique (PRD). Fils de l'ancien président Lazaro Cardenas (1932-1940, l'un des plus prestigieux dirigeants du Mexique post-révolutionnaire, il avait nationalisé les pétroles en 1938), le fondateur du PRD entend ainsi créer une *« alliance où convergeront... divers courants... démocrates et nationalistes, socialistes et chrétiens, libéraux et écologistes »*. Il se donne pour objectif de restaurer *« les idéaux historiques de la révolution mexicaine, le respect total de la Constitution et la légitimité du gouvernement et des gouvernants »* — gravement compromis, selon lui, lors de l'élection de M. Salinas (qui a officiellement recueilli 50,7 % des voix le 6 juillet, contre 30,1 % à M. Cardenas). M. Cardenas qualifie d'ailleurs son adversaire, qui doit prendre ses fonctions le 1ᵉʳ décembre, de *« président-élu-imposé »*.

La stratégie de M. Cardenas est d'intégrer son PRD au Front démocratique national, un vaste mouvement de centre gauche rassemblant un grand nombre de petits partis et d'associations ayant soutenu sa candidature. Parmi les participants à la réunion de fondation du PRD, dans un théâtre du centre de Mexico, figuraient les dirigeants du Parti mexicain socialiste, regroupement des principales forces de gauche du pays. Ce PMS devrait se dissoudre lors de son prochain congrès, et l'essentiel de ses militants, avec leur actuel leader, M. Heberto Castillo, devraient alors rejoindre la nouvelle formation de M. Cardenas. Une convention nationale du PRD est prévue pour le 5 février prochain. — *(AFP.)*

Pour construire une grande clinique

Bouygues crée en URSS une société mixte

Pour faire sa première percée en URSS, le groupe Bouygues a choisi la formule de la société mixte *(joint venture)*. Associée à des partenaires français et soviétiques, la société de travaux publics vient de créer IRIS, détenue à 43 % par des capitaux français (Bouygues 25 %, les hôtels Pullman du groupe Wagons-Lits 5 %, et plusieurs banques, dont le Crédit lyonnais pour 13 %) et à 57 % par des entreprises soviétiques.

L'objet d'IRIS est la construction à Moscou d'un complexe hôtelier et médical capable d'accueillir 4 000 malades étrangers chaque année (au lieu de 2 000 aujourd'hui), et spécialisé dans la microchirurgie des yeux sous la direction du grand ophtalmologiste Sviatoslav Fiodorov.

L'investissement total s'élève à environ 430 millions de francs, dont 90 % sont constitués par le marché de travaux confié à Bouygues. La majeure partie du financement est assurée par des crédits avantageux octroyés par le gouvernement français à Moscou dits « crédits protocole ».

A l'occasion de la signature le 21 octobre à l'ambassade d'URSS à Paris du contrat, M. Martin Bouygues, vice-président du groupe, a indiqué que des développements ultérieurs de cette association dans le domaine des « cliniques des yeux » étaient étudiés en Malaisie, à Abu-Dhabi et à Berlin-Ouest. Les Soviétiques pour leur part songent à une implantation éventuelle en Alsace, *« au cœur de l'Europe »*.

Le nouveau complexe hôtelier et médical de Moscou pourrait ouvrir à l'été 1990.

Un mois de retard pour le « contrat ferroviaire du siècle »

L'Espagne veut adopter l'écartement des voies ferrées européennes

MADRID
de notre correspondant

Coup de théâtre à Madrid. Réuni dans la matinée du 21 octobre, le conseil des ministres devait normalement décider à quel groupe étranger allait être attribué, après huit mois d'une âpre lutte, un contrat de fourniture de vingt-quatre trains à grande vitesse et de soixante-quinze locomotives, pour une valeur totale de quelque 80 milliards de pesetas (4 milliards de francs). Un contrat particulièrement important (*le Monde* du 13 octobre) parce que, à travers lui, l'Espagne choisit un partenaire technologique durable pour l'ensemble de son ambitieux plan de modernisation ferroviaire, qui prévoit, d'ici à l'an 2000, plus de 2 000 milliards de pesetas (100 milliards de francs) d'investissements. Trois entreprises sont en lice : la française Alsthom, donnée favorite, un consortium allemand emmené par Siemens (1), et la japonaise Mitsubishi.

Or, à l'issue du conseil des ministres, on apprenait que le gouvernement avait décidé de charger Renfe, la société espagnole de chemins de fer, *d'une étude technique sur* l'adaptation du réseau national à l'écartement de voies européen, ce qui retarderait l'adjudication du contrat.

Dans la soirée, lors d'une conférence de presse, le président de Renfe, M. Julian Garcia Valverde, souligna que l'adjudication du contrat n'était reportée que jusqu'à la fin de novembre. Il fit valoir qu'avec le changement d'écartement des voies, le cahier des charges du contrat devait être désormais modifié. En particulier, souligne-t-il, les prix peuvent maintenant être révisés à la baisse (une révision qu'un responsable de Renfe estimait en privé de 9 % à 10 %) ; d'une part, parce qu'il n'est désormais plus nécessaire de prévoir un mécanisme permettant de modifier la largeur des essieux à la frontière. Et de l'autre, parce que le matériel roulant destiné à l'Espagne sera dorénavant semblable à celui fabriqué pour les autres pays, ce qui permet une économie d'échelle.

« Notre réseau ferroviaire de grande vitesse ne peut pas constituer une enclave au sein de l'Europe », a souligné M. Garcia Valverde, qui a inscrit cette décision dans le cadre de la politique d'intégration à l'Europe qui constitue l'axe principal de la politique des socialistes espagnols. Mais le président de Renfe a été moins convaincant lorsqu'on lui a demandé pourquoi le gouvernement avait attendu le jour prévu pour l'adjudication du contrat pour annoncer une telle décision.

D'autres causes non avouées ?

Il est vrai que le problème de l'écartement des voies a fait ces dernières années l'objet de multiples débats en Espagne. Certains membres du gouvernement étaient réticents à l'idée d'une modification, en raison de son coût. Le nouveau ministre des transports, M. Jose Barrionuevo, en poste depuis juillet dernier, et qui dispose de plus d'influence politique que son prédécesseur, semble avoir fait personnellement pression en faveur d'une telle mesure, obtenue de haute lutte.

Le report de l'adjudication du contrat n'est-il donc pas dû à d'autres causes non avouées ? Un responsable de Renfe nous l'assurait en privé, tout en soulignant que les modifications au cahier des charges *qu'implique le changement* d'écartement des voies ne devraient modifier en rien la compétitivité respective des offres des trois compagnies.

L'ordre des préférences resterait donc inchangé. Un ordre de préférences qui, selon la majorité des observateurs, serait favorable à Alsthom. Mais la journée de vendredi a *montré que, au sud des Pyrénées, il* était imprudent de vendre prématurément la peau de l'ours.

THIERRY MALINIAK.

(1) Outre Siemens figurent Asea-Brown Boveri, Krauss Maffei et Thyssen.

« L'Echo du Centre » victime d'un incendie

Le quotidien communiste lance une souscription

LIMOGES
de notre correspondant

Le quotidien communiste limousin *l'Echo du Centre* n'a pas paru vendredi 21 octobre. Sa rotative avait été détruite, la veille, par un incendie (plus de 20 millions de francs de dégâts et de longs mois avant la remise en état). L'accident est dû à une étincelle qui a fait exploser un bidon de trichloréthylène.

L'Echo a reparu samedi 22 octobre : il a été « roulé » sur la rotative de l'autre quotidien de Limoges, *le Populaire du Centre* (de sensibilité socialiste), qui appartient au groupe *la Montagne*. Cette collaboration, négociée « au prix coûtant », devrait se poursuivre et permettre au quotidien communiste *limousin* de continuer à paraître.

Il reste que le quotidien vit dans la précarité de la presse d'opinion. Il a, en outre, été durement éprouvé depuis un an par les conflits internes au PC limousin. Vendredi après-midi, sa direction — composée notamment des premiers secrétaires des cinq fédérations communistes (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Dordogne et Indre) — et des membres du comité central de ces zones de diffusion se sont réunis pour étudier les moyens de faire face à cette situation. « Nous avons besoin de vous », a tiré le quotidien, qui a lancé samedi une souscription de l'ordre de 19 millions de francs.

GEORGES CHATAIN.

Le paludisme fait de nombreuses victimes à Madagascar

L'inquiétude est grande à Madagascar, où le paludisme sévit avec une particulière gravité, à quelques jours de la saison des pluies, redoutables en ces circonstances. La maladie aurait déjà fait de très nombreuses victimes, notamment parmi les jeunes enfants, dans la région des plateaux, où les moustiques, vecteurs de la maladie, sont revenus en force depuis une dizaine d'années. L'approvisionnement en médicaments est également difficile.

Une mission internationale, demandée par le gouvernement malgache, examine actuellement la situation et doit proposer les mesures à prendre. La livraison d'urgence de 90 tonnes d'insecticide par la France et l'Italie est d'ores et déjà acquise, qui devrait permettre le démarrage imminent d'une vaste campagne de lutte contre les vecteurs.

Un Tchernobyl évité il y a dix ans

Un accident grave s'est produit dans une centrale nucléaire soviétique il y a dix ans, mais vient seulement d'être révélé, dans la presse soviétique, par un colonel de la milice qui participa aux opérations de secours.

Un incendie avait éclaté dans la nuit du 30 décembre 1978 dans une centrale proche de Sverdlosk, à l'est de l'Oural, à la suite d'un court-circuit. En moins de quatre minutes, les liaisons étaient coupées dans la centrale et les opérateurs avaient perdu tout contrôle des réacteurs. La chute des barres de sécurité a cependant arrêté les réactions nucléaires et empêché une catastrophe analogue à celle de Tchernobyl. — (AFP).

Les dix ans du « Figaro-Magazine »

« La France réconciliée »

Quelle fête ! Pour célébrer sa première décennie, il est vrai que le *Figaro-Magazine* n'avait pas lésiné. Dans la soirée du vendredi 21 octobre, le tout-Paris de la politique et des médias — un microcosme en inflation perpétuelle qui devait représenter quelque trois mille personnes — se pressait dans la cour Napoléon du Grand Louvre afin de fêter, dans la réconciliation, à la fois les dix ans de l'enfant chéri — et rentable — du groupe Hersant et la France *« une et indivisible »*.

En dépit du vent frisquet, ils étaient nombreux à s'être donné rendez-vous autour de la pyramide et des pyramidons de M. Pei : Jack Lang, ministre de la culture, de la communication et du Bicentenaire, Charles Pasqua, Michèle Barzach, Alain Decaux, Olivier Chevrillon, José Frèches, ex-conseiller de Jacques Chirac, aujourd'hui à Canal Plus, Michel Droit, ancien collaborateur du *Figaro* et membre en congé de la CNCL en délicatesse avec la justice, et, bien sûr, Robert Hersant, flanqué de l'état-major du *Figaro* au grand complet.

Le menu de la fête était fastueux. Et surprenant. En hors-d'œuvre, un montage audiovisuel de vingt-huit minutes concocté par Jean d'Ormesson, plus tourbillonnant que jamais. Un spectacle étonnant, intitulé *« Un singulier pluriel, la France »*. Les accents de *la Marseillaise* de Gainsbourg répondaient au discours d'abandon du maréchal Pétain, les paroles du *Temps des cerises* alternaient avec l'appel du 18 juin du général de Gaulle et l'évocation des deux frères ennemis Voltaire et Rousseau rythmait celle du capitaine Dreyfus. Tout cela sur fond de feux d'artifice, des gerbes bleu-blanc-rouge irradiant les façades du vieux Palais des rois.

Légèrement estomaqué mais bien élevé, le public a applaudi l'œuvre réconciliatrice. Avant de foncer dans les entrailles de la grande pyramide et d'assaillir les buffets composés par vingt grands chefs. Dans les jardins du *Carrousel, retenus par des barrières*, des badauds regardaient les enfants gâtés de la France, *« ces ennemis qui sont frères »*, comme disait Jean d'Ormesson.

Y.-M. L.

● **Un autocar espagnol accidenté sur l'autoroute A-36 : deux morts, dix-sept blessés.** — Deux personnes ont été tuées et dix-sept autres blessées, dont sept grièvement, samedi matin 22 octobre, dans l'accident d'un car de tourisme espagnol qui s'est renversé sur l'autoroute A-36, à proximité de Baume-les-Dames (Doubs). Cet accident s'est produit vers 6 heures du matin, lorsque l'autocar, échappant pour une raison indéterminée au contrôle de son conducteur, est venu heurter les glissières de sécurité de l'autoroute.

● **L'ouragan Joan menace le *Nicaragua*.** — Responsable d'au moins vingt-six morts en Colombie et au Venezuela, l'ouragan Joan est revenu sur la mer des Caraïbes et poursuit la course vers le Nicaragua, créant des vents dont la vitesse dépasse 190 kilomètres à l'heure. Il menaçait gravement, samedi 22 octobre au matin, le port de Bluefields, situé à 300 kilomètres de la capitale, Managua. *(AFP, AP.)*

● **Démission du responsable de l'hebdomadaire de l'Amicale des Algériens en France.** — M. Abdelkader Djeghloul, universitaire oranais détaché en France depuis 1985 pour assurer la coordination de l'hebdomadaire *Actualité de l'émigration*, publié par l'Amicale des Algériens, émanation du FLN, a démissionné de ses fonctions. Il entend ainsi protester contre la censure dont a été l'objet de la part de M. Ali Ammar, responsable de l'Amicale, l'éditorial qu'il avait préparé pour le nº 147 d'*Actualité de l'émigration*, qui vient de sortir, et dans lequel il écrivait notamment : *« Il ne suffit pas de déplorer les morts d'octobre* [en Algérie], *il faut aussi les honorer en parlant un langage de vérité »*.

Le numéro du « Monde » daté 22 octobre 1988 a été tiré à 529 233 exemplaires

A B C D E F G

